



First Session
Thirty-eighth Parliament, 2004

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Banking, Trade and Commerce

Chair:

The Honourable JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Wednesday, November 24, 2004
Thursday, November 25, 2004

Issue No. 2

First meeting on:

Domestic and international financial system

and

First and last meeting on:

Bill S-17, An Act to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Gabon, Ireland, Armenia, Oman and Azerbaijan for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion

INCLUDING:

**THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-17)**

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
trente-huitième législature, 2004

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Banques et du commerce

Président :

L'honorable JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Le mercredi 24 novembre 2004
Le jeudi 25 novembre 2004

Fascicule n° 2

Première réunion concernant :

Le régime financier canadien et international

et

Première et dernière réunion concernant :

Le projet de loi S-17, Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Gabon, l'Irlande, l'Arménie, Oman et l'Azerbaïdjan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale

Y COMPRIS :

**LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi S-17)**

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Jerahmiel S. Grafstein, *Chair*

The Honourable W. David Angus, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

* Austin, P.C. (or Rompkey, P.C.) Biron Christensen Fitzpatrick Harb Hervieux-Payette, P.C.	* Kinsella (or Stratton) Meighen Moore Oliver Plamondon Tkachuk
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

* *Ex Officio* Members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Banks substituted for that of the Honourable Senator Massicotte (*November 24, 2004*).

The name of the Honourable Senator Christensen substituted for that of the Honourable Senator Banks (*November 25, 2004*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Jerahmiel S. Grafstein

Vice-président : L'honorable W. David Angus

et

Les honorables sénateurs :

* Austin, C.P. (ou Rompkey, C.P.) Biron Christensen Fitzpatrick Harb Hervieux-Payette, C.P.	* Kinsella (ou Stratton) Meighen Moore Oliver Plamondon Tkachuk
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Banks substitué à celui de l'honorable sénateur Massicotte (*le 24 novembre 2004*).

Le nom de l'honorable sénateur Christensen substitué à celui de l'honorable sénateur Banks (*le 25 novembre 2004*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, October 20, 2004:

The Honourable Senator Grafstein moved, seconded by the Honourable Senator Corbin:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report upon the present state of the domestic and international financial system;

That the papers and evidence received and taken on the subject during the Thirty-seventh Parliament and any other relevant Parliamentary papers and evidence on the said subject be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report no later than December 31, 2005.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, November 17, 2004:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Harb, seconded by the Honourable Senator Adams, for the second reading of Bill S-17, An Act to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Gabon, Ireland, Armenia, Oman and Azerbaijan for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Harb moved, seconded by the Honourable Senator Lapointe, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 20 octobre 2004 :

L'honorable sénateur Grafstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Corbin,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international;

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet au cours de la trente-septième législature et tout autre document parlementaire et témoignage pertinent concernant ledit sujet soient renvoyés à ce Comité; et

Que le Comité soumette son rapport final au plus tard le 31 décembre 2005.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 17 novembre 2004 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Harb, appuyée par l'honorable sénateur Adams, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-17, Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Gabon, l'Irlande, l'Arménie, Oman et l'Azerbaïdjan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Harb propose, appuyé par l'honorable sénateur Lapointe, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 24, 2004
(5)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day, at 4:05 p.m. in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Jerahmiel S. Grafstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Banks, Fitzpatrick, Grafstein, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Kinsella, Meighen, Moore, Oliver, Plamondon, and Tkachuk (12).

Other senator present: The Honourable Senator St. Germain (1).

In attendance: June Dewetering and Jean Dupuis, Analysts, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, October 20, 2004, the committee began its consideration of the present state of the domestic and international financial system.

WITNESSES:

Bank of Canada:

David Dodge, Governor;

Paul Jenkins, Senior Deputy Governor.

The Chair made an opening statement.

Mr. Dodge made a statement and with Mr. Jenkins answered questions.

The Chair made a closing statement.

At 5:59 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 25, 2004
(6)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day, at 11:06 a.m. in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Jerahmiel S. Grafstein, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Christensen, Fitzpatrick, Grafstein, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Meighen, Moore, Oliver, Plamondon, and Tkachuk (11).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 24 novembre 2004
(5)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 5, dans la salle 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jerahmiel S. Grafstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Banks, Fitzpatrick, Grafstein, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Kinsella, Meighen, Moore, Oliver, Plamondon et Tkachuk (12).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur St. Germain (1).

Également présents : June Dewetering et Jean Dupuis, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 20 octobre 2004, le comité entreprend son examen de l'état actuel du régime financier canadien et international.

TÉMOINS :

Banque du Canada :

David Dodge, gouverneur;

Paul Jenkins, premier sous-gouverneur.

Le président fait une allocution d'ouverture.

M. Dodge fait une déclaration puis, aidé de M. Jenkins, répond aux questions.

Le président fait une déclaration finale.

À 17 h 59, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 25 novembre 2004
(6)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 11 h 6, dans la salle 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Jerahmiel S. Grafstein (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Christensen, Fitzpatrick, Grafstein, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Meighen, Moore, Oliver, Plamondon et Tkachuk (11).

In attendance: Jean Dupuis, Analysts, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 17, 2004, the committee began its consideration of S-17, An Act to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Gabon, Ireland, Armenia, Oman and Azerbaijan for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion.

WITNESSES:

Office of the Minister of Finance:

John McKay, P.C., M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

Department of Finance:

Brian Ernewein, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

David Sénécal, Tax Policy Officer, Tax Treaties, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch.

Foreign Affairs Canada:

Deborah Chatsis, Human Rights, Humanitarian Affairs and International Women's Equality Division.

The Chair made an opening statement.

Mr. McKay made a statement and with Mr. Ernewein, Mr. Sénécal and Ms. Chatsis answered questions.

It was agreed that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill S-17.

It was agreed that the long title and the short title contained in clause 1 stand postponed.

It was agreed that clauses 2, 3, 4, 5 and 6 carry.

It was agreed that schedules 1, 2, 3, 4 and 5 carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill be adopted without amendment.

It was agreed that the bill be reported without amendment and without observations, at the next sitting of the Senate.

At 12:20 p.m., the committee proceeded in camera, pursuant to rule 92(2)(e) for the purpose of considering its agenda.

It was agreed that the committee would hold hearings on Wednesday, December 1, 2004 and Thursday, December 2, 2004 on issues dealing with charitable giving in Canada.

It was agreed that the committee, if authorized to do so, would sit until 9 p.m. on Wednesday, December 1, 2004.

Aussi présent : Jean Dupuis, analyste, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 17 novembre 2004, le comité entreprend son examen du projet de loi S-17, Loi mettant en oeuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Gabon, l'Irlande, l'Arménie, Oman et l'Azerbaïdjan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale.

TÉMOINS :

Bureau du ministre des Finances :

John McKay, C.P., député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

Ministère des Finances :

Brian Ernewein, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

David Sénécal, agent principal de la politique de l'impôt, Conventions fiscales, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt.

Affaires étrangères Canada :

Deborah Chatsis, Droits de la personne, des affaires humanitaires et de la promotion internationale de la femme.

Le président fait une allocution d'ouverture.

M. McKay fait une déclaration puis, aidé de MM. Ernewein et Sénécal ainsi que de Mme Chatsis, répond aux questions.

Il est convenu que le comité procède à l'examen article par article du projet de loi S-17.

Il est convenu de reporter l'adoption du titre intégral et du titre abrégé figurant à l'article 1.

Il est convenu que les articles 2, 3, 4, 5 et 6 soient adoptés.

Il est convenu que les annexes 1, 2, 3, 4 et 5 soient adoptées.

Il est convenu que l'article 1, qui contient le titre abrégé, soit adopté.

Il est convenu que le titre soit adopté.

Il est convenu que le projet de loi soit adopté sans amendement.

Il est convenu de faire rapport du projet de loi sans amendement ni observations à la prochaine séance du Sénat.

À 12 h 20, le comité poursuit ses travaux à huis clos, conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, pour examiner son ordre du jour.

Il est convenu que le comité tiendra des audiences le mercredi 1^{er} et le jeudi 2 décembre 2004 pour étudier la question des dons de bienfaisance au Canada.

Il est convenu que le comité, s'il en obtient l'autorisation, siègera jusqu'à 21 heures le mercredi 1^{er} décembre 2004.

It was agreed that the Subcommittee on Agenda and Procedure would decide which witnesses would appear on Wednesday, December 1, 2004 and Thursday, December 2, 2004.

At 12:26 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est convenu que le Sous-comité du programme et de la procédure décide quels témoins seront appelés à comparaître le mercredi 1^{er} et le jeudi 2 décembre 2004.

À 12 h 26, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Gérald Lafrenière

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, November 25, 2004

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

SECOND REPORT

Your Committee, to which was referred Bill S-17, An Act to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Gabon, Ireland, Armenia, Oman and Azerbaijan for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion, has, in obedience to the Order of Reference of Wednesday, November 17, 2004, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le président,

JERAHMIEL S. GRAFSTEIN

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 25 novembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des banques et commerce a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le Projet de loi S-17, Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclu entre le Canada et le Gabon, l'Irlande, L'Arménie, Oman et l'Azerbaïdjan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 17 novembre 2004, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 24, 2004

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:05 p.m. to examine and report upon the present state of the domestic and international financial system.

Senator Jerahmiel S. Grafstein (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, good afternoon. I wish to welcome viewers from across Canada. We are being covered today live. It is a great pleasure on behalf of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce and on behalf of our esteemed deputy chair, Senator Angus from Quebec, to welcome Mr. David Dodge, Governor of the Bank of Canada, and Mr. Paul Jenkins, Senior Deputy Governor of the Bank of Canada.

Governor, as you know, this is our opportunity, which we have twice a year, to meet with you at a time when you can provide an insight into Canada's economic affairs. Your appearance today is particularly timely, given a number of recent events: the U.S. election, the continued rise of the Canadian dollar, the fast rise of the euro, and the movement with respect to interest rates both in the United States and in Canada.

A crucial role of the Governor of the Bank of Canada is to act as the guardian of our currency and to keep close watch on the state of the economic activity across the country. It is the task of this committee to seek answers on behalf of Canadians from the Bank of Canada on the state of our economy. This committee is like the constitution of the Senate, it is composed of senators from the five regions of Canada. It is with this in mind that we have invited you, governor, and your deputy to assist us on behalf of all Canadians in reflecting the progress of the Canadian economy and in considering the best course ahead. It is a sincere pleasure to have you both here with us today.

As usual, we will begin with an opening statement in whatever way you see fit to make. Then, as I am sure you are quite accustomed to, we will go to senators on the committee for questions from all regions of the country.

Mr. David Dodge, Governor, Bank of Canada: Honourable senators, I wish to extend my congratulations to Senator Grafstein on becoming chairman of this extraordinarily important committee that has over many years done such good work. It is a real pleasure on our part to be here with you this afternoon.

We really do appreciate the opportunity you afford us to meet with you twice a year following the release of our monetary policy reports. These meetings help keep parliamentarians and, through you, all Canadians informed about the bank's views on the economy, and about the objective of monetary policy and the actions that we take to achieve it.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 24 novembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 16 h 5 pour examiner, afin d'en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international.

Le sénateur Jerahmiel S. Grafstein (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, mesdames et messieurs les sénateurs. Je souhaite la bienvenue aux téléspectateurs de partout au pays. La séance d'aujourd'hui est retransmise en direct. C'est un grand plaisir pour le Comité sénatorial des banques et du commerce et au nom de notre distingué vice-président, le sénateur Angus du Québec, de souhaiter la bienvenue à M. David Dodge, gouverneur de la Banque du Canada, et à M. Paul Jenkins, premier sous-gouverneur.

Monsieur le gouverneur, comme vous le savez, c'est une des deux occasions annuelles pour nous de vous rencontrer pour entendre votre appréciation de la situation économique du Canada. Votre comparution aujourd'hui est particulièrement opportune étant donné divers événements récents : les élections américaines, l'appréciation continue du dollar canadien, l'appréciation rapide de l'euro et l'évolution des taux d'intérêt aux États-Unis et au Canada.

Le gouverneur de la Banque du Canada a pour rôle déterminant celui de protéger notre devise et de suivre de près l'activité économique du pays; celui du comité est d'obtenir du gouverneur, au nom des Canadiens, des réponses au sujet de l'état de l'économie. La composition du comité imite celle du Sénat : les cinq régions du pays y sont représentées. C'est avec ces considérations à l'esprit que nous vous avons invités, monsieur le gouverneur et monsieur le sous-gouverneur, à nous aider au nom de tous les citoyens à suivre la marche de l'économie canadienne et à déterminer la meilleure voie à emprunter. C'est un réel plaisir de vous accueillir ici aujourd'hui.

Comme il est d'usage, nous entendrons la déclaration liminaire que vous jugerez bon de nous faire. Comme vous en avez bien l'habitude, nous donnerons ensuite la parole aux sénateurs de toutes les régions du pays qui vous poseront leurs questions.

M. David Dodge, gouverneur, Banque du Canada : Mesdames et messieurs les sénateurs, je félicite d'abord le sénateur Grafstein d'avoir été nommé à la présidence de ce comité, qui revêt une importance extraordinaire et qui, depuis de nombreuses années, accomplit un travail exceptionnel. C'est un véritable plaisir pour nous d'être des vôtres cet après-midi.

Nous apprécions sincèrement la possibilité que nous avons, deux fois l'an, de venir ici à la suite de la parution de nos rapports sur la politique monétaire pour livrer aux sénateurs et, par votre entremise, à tous les Canadiens, notre point de vue sur l'économie. Ces séances nous aident à faire connaître l'objectif de la politique monétaire et les mesures que nous prenons pour l'atteindre.

[Translation]

When Paul Jenkins and I appeared before this committee last April, we told you that we judged the economy to be operating significantly below its potential. That is no longer the case. The Canadian economy grew faster in the first half of the year than we had projected, largely because of a surge in exports. The economy is now operating near its production capacity and continues to adjust to global developments.

Our latest monetary policy report, released on 20 October, presents the bank's base-case projection for the period to the end of 2006. It calls for aggregate demand for Canadian goods and services to expand, on average, at about the same rate as potential output.

Given the effects of higher oil prices and the past appreciation of the Canadian dollar, economic growth in the report is projected to be slightly less than 3 per cent in 2005, and slightly more than 3 per cent in 2006.

[English]

With the economy expected to remain near its production capacity throughout this period, core inflation is projected to move back up from the current level of 1.4 per cent to the 2 per cent target by the end of 2005. This is essentially the same projection that we made when we met with you last April. However, in October we expected that total CPI inflation would rise to near the top of the 1 per cent to 3 per cent range in the first half of 2005 before falling slightly below core inflation in early 2006. That projection incorporates the path suggested by the futures prices for crude oil in mid-October, which was when we finalized the report.

Honourable senators, it was against this background that the bank raised the target for the overnight rate to 2.5 per cent on October 19, which was our most recent fixed announcement date.

The base-case projection in our October report assumes further reduction of monetary stimulus over time to keep the economy near its production potential and to achieve the inflation target. We also emphasized in the report that the pace of interest rate increases will depend on the bank's continuing assessment of the prospects for factors that affect pressures on capacity and, hence, on inflation.

Mr. Jenkins and I have just returned from last weekend's meeting of the G20 in Berlin. The issues we discussed there line up closely with those issues that we identified and analyzed in our report, namely: commodity prices, realignment of currencies, global imbalances and the growing presence of emerging market economies such as China and India.

[Français]

Lorsque Paul Jenkins et moi nous sommes adressés à votre comité, en avril dernier, nous vous avons informés que l'économie tournait nettement en deça de son potentiel. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. L'économie canadienne a progressé plus rapidement, au premier semestre de l'année, que l'on ne s'y attendait, principalement grâce à l'essor vigoureux des exportations. Elle fonctionne maintenant près des limites de sa capacité et continue de s'ajuster à l'évolution de la conjoncture internationale.

La plus récente livraison du Rapport sur la politique monétaire, publié le 20 octobre, présente le scénario de référence de la banque, qui prévoit que d'ici la fin 2006, la demande globale de produits et services canadiens augmentera en moyenne au même rythme que la production potentielle.

Le rapport précise, étant donné les effets de la hausse des prix du pétrole et de l'appréciation passée du dollar canadien, que la croissance économique devrait être légèrement inférieure à 3 p. 100 en 2005, et légèrement supérieure à ce niveau en 2006.

[Traduction]

Comme l'économie devrait tourner près des limites de sa capacité durant toute cette période, la Banque croit que l'inflation mesurée par l'indice de référence, qui se situe à 1,4 p. 100 en ce moment, regagnera la cible de 2 p. 100 d'ici la fin de 2005. Cette prévision est essentiellement la même que celle que nous avons formulée en avril dernier. Toutefois, la Banque estimait en octobre que le rythme de progression de l'IPC global s'approcherait de la limite supérieure de la fourchette cible de 1 à 3 p. 100 au premier semestre de 2005, pour ensuite descendre un peu au-dessous de celui de l'indice de référence au début de 2006. Cette projection tenait compte de la trajectoire des cours du pétrole brut indiquée par les prix des contrats à terme à la mi-octobre, au moment où nous avons rédigé le rapport.

C'est dans ce contexte, mesdames et messieurs les sénateurs, que la Banque a décidé de porter le taux cible du financement à un jour à 2,5 p. 100 le 19 octobre, la plus récente date préétablie pour l'annonce des taux directeurs.

Le scénario de référence présenté dans le rapport suppose que de nouvelles réductions du degré de détente monétaire seront nécessaires au fil du temps pour permettre à l'économie de tourner près des limites de sa capacité et maintenir l'inflation au taux visé. Nous avons également souligné que le rythme des hausses des taux d'intérêt dépendra de l'évaluation que la Banque fera des perspectives d'évolution des facteurs qui déterminent les pressions s'exerçant sur l'appareil de production et, partant, sur l'inflation.

M. Jenkins et moi-même revenons tout juste de la réunion du G20 qui a eu lieu à Berlin la fin de semaine dernière. Les questions que nous y avons traitées concordent très étroitement avec celles que nous avons analysées dans notre rapport sur la politique monétaire : les prix des produits de base, le réalignement des monnaies, les déséquilibres mondiaux et la présence croissante de pays à marché émergent tels que la Chine et l'Inde.

While we remain broadly comfortable with the global growth scenario that we outlined in our report, and we can discuss that this afternoon, discussions this weekend and at other recent international meetings suggest a slight moderation in global growth prospects, despite the fact that both spot and futures prices for oil have declined somewhat over the last month. Since the October report, one of the most significant developments has been a further depreciation of about 5 per cent in the value of the U.S. dollar against all other major floating currencies, including the Canadian dollar.

If current exchange rates were to be sustained, and if all other economic and financial factors were to remain unchanged, this would have a dampening effect on the aggregate demand for Canadian goods and services. Since monetary policy aims to keep aggregate demand and supply in balance in order to keep inflation close to our target, we need to assess the implications of movement in the currency for aggregate demand and the context in which they occur; that is, in the context of changes in other economic and financial factors.

Honourable senators, in conclusion, I wish to stress that the bank assesses the full set of information before each of its fixed announcement dates, and we will do so again before our December 7 announcement. Mr. Jenkins and I will now be pleased to take your questions.

The Chairman: Thank you.

Senator Tkachuk: Welcome, Mr. Dodge and Mr. Jenkins. Mr. Dodge, it is the seventh time that you have appeared before the Banking Committee. Much has changed during that time. The inflation numbers that you talked about are good news for many Canadians and the strong Canadian dollar is now at U.S. 84.06 cents. Some in Canada are not enjoying the new strength of the Canadian dollar. Exporters, especially those in the high-tech sector, are complaining in the media that they are having some difficulty. Our strong dollar, as compared to the weaker U.S. dollar of our largest trading partner, may be great for people who go south for the winter, but may have economic ramifications for both Canada and the United States. Do you believe that it has been a policy, spoken or otherwise, of the U.S. Federal Reserve to weaken the U.S. dollar in order to stimulate U.S. exports and help solve the American trade deficit?

Mr. Dodge: Honourable senators, far be it from us to impute motives to anybody in this respect. The Americans have been relatively slow in moving to correct their fiscal deficit. They have a weak overall savings performance and they have had interest rates, at the extreme short end, which have been zero or close to zero now for a long time. Given the lack of savings, it is not surprising that the counterpart is a large current account deficit. Actually, algebraically that has to be true. In those circumstances,

Nous continuons à nous en tenir, de façon générale, au scénario de croissance mondiale que nous avons exposé dans le rapport, et nous pouvons en discuter cet après-midi. Les entretiens menés à la réunion du week-end dernier et à d'autres rencontres internationales récentes laissent entrevoir une expansion un peu moins vive à l'échelle du globe, bien que les cours au comptant et les cours à terme du pétrole se soient quelque peu repliés depuis un mois. L'un des faits les plus importants survenus depuis la parution du rapport en octobre est que le dollar américain s'est encore déprécié d'environ 5 p. 100 par rapport aux autres grandes monnaies flottantes, y compris le dollar canadien.

Si les taux de change actuels devaient persister — et si tous les autres facteurs économiques et financiers restaient inchangés —, cela aurait un effet modérateur sur la demande globale de produits et services canadiens. Comme la politique monétaire a pour objet de maintenir l'équilibre entre la demande et l'offre globales afin de garder l'inflation près de la cible visée, nous devons évaluer l'incidence des fluctuations de la monnaie sur la demande globale ainsi que le contexte dans lequel elles se produisent, c'est-à-dire les variations qu'enregistrent les autres facteurs économiques et financiers.

En terminant, mesdames et messieurs les sénateurs, je tiens à souligner que la Banque examine l'ensemble des données disponibles avant chacune des dates d'annonce préétablies, ce qu'elle fera encore une fois avant celle du 7 décembre. M. Jenkins et moi-même nous ferons maintenant un plaisir de répondre à vos questions.

Le président : Merci.

Le sénateur Tkachuk : Soyez les bienvenus, messieurs. Monsieur Dodge, c'est la septième fois que vous comparez devant le Comité des banques. Beaucoup de choses ont changé pendant cette période. Les chiffres de l'inflation que vous avez donnés sont une bonne nouvelle pour beaucoup de Canadiens. Aujourd'hui, le dollar canadien affiche sa vigueur à 84,06 cents américains. Il s'en trouve toutefois au pays qui ne profitent pas de la force renouvelée de notre dollar. Les exportateurs, en particulier ceux du secteur de la haute technologie, se plaignent devant les journalistes d'éprouver des difficultés. Notre dollar fort, par rapport au dollar plus faible de notre plus grand partenaire commercial, est peut-être très avantageux pour ceux qui hivernent dans le Sud, mais cela a des conséquences économiques aussi bien pour le Canada que pour les États-Unis. Pensez-vous que la Réserve fédérale américaine a pour politique, tacite ou autre, d'affaiblir le dollar américain pour stimuler les exportations de ce pays et résorber le déficit commercial américain?

M. Dodge : Je ne voudrais surtout pas prêter des desseins à qui que ce soit en la matière. Les Américains ont été assez lents à adopter des mesures pour corriger leur déficit budgétaire. Leur taux d'épargne global est faible et leurs taux d'intérêt à très court terme sont à zéro ou proches du zéro depuis longtemps. Vu l'absence d'épargne, il n'est pas étonnant que la contrepartie soit un imposant déficit du compte courant. C'est une réalité algébrique incontournable. En pareilles circonstances, on

one would expect that there would be corrections to try to bring that back into balance. One of those normal and expected corrections would be some depreciation of the U.S. dollar against all other currencies from the very high level that it had reached at the beginning of the year. Without imputing motives, the fiscal and monetary policy stance has been such that indeed it would be expected in the normal working of the economy that there would be some depreciation of the U.S. dollar.

Senator Tkachuk: It has been remarkable how much it has changed over the last year. Was the Bank of Canada able to forecast this? Did you see it coming at such a rapid pace?

Mr. Dodge: Exchange rates are probably the most difficult thing to predict. Directionally, it was clear that at least some adjustment in the U.S. exchange rate would be required but we do not attempt to forecast levels or the speed at which those adjustments would take place.

Mr. Paul Jenkins, Senior Deputy Governor, Bank of Canada: Honourable senators, if I may give you a couple of additional thoughts. In our monetary policy report, this section is in the context of what is happening in the United States. Chart 7 in our report shows the recent growth profile of the United States going back to 2000, 2001 and 2002. You can see that there was an extended period of low growth in the United States then. Based on some calculations, the U.S. economy was in a modest recession for part of that period. Coming back to your initial question, in the context of federal policy, they have been running a policy of low interest rates to re-stimulate the U.S. economy, take out the excess slack that opened up during that period of slowdown and, certainly, that period of low interest rates would be one factor behind, as the governor suggested, the exchange rate adjustment in the United States. That cyclical component is part of the answer to your question.

Senator Tkachuk: We used to have this discussion with former Governor of the Bank of Canada, Gordon Thiessen. He would say that the dollar was low because commodity prices were low, at the time. We used to talk about interest rates and whether Canada was deliberately lowering its dollar, keeping its interest rates low and, therefore, getting the dollar down to 65 cents. That, of course, makes things a little easier as far as paying back our debt is concerned, and helps our interest rates and our deficit. The subject was always commodities. Now, Mr. Jenkins says that it is U.S. and Canadian interest rates that are partly responsible. I see commodity prices, such as oil, have gone up. What is it that changes the dollar?

Mr. Dodge: Let's be careful. There are two separate strands in these events. The first relates particularly to Canada — rather strong commodity prices and a rather strong world economy and, hence, a rather strong demand for Canadian goods and services abroad. The second is a depreciation, which would normally exert an upward pressure, quite appropriately, on the Canadian dollar.

s'attendrait à ce que des corrections soient apportées pour redresser la situation. Une de ces corrections normales et attendues serait une certaine dépréciation du dollar américain face à toutes les autres devises, à partir du niveau très élevé où il se situait au début de l'année. Sans prêter des desseins, la politique budgétaire et monétaire est telle que l'on s'attendrait dans le fonctionnement normal de l'économie à une certaine dépréciation du dollar américain.

Le sénateur Tkachuk : C'est remarquable à quel point la situation a changé au cours des 12 derniers mois. La Banque du Canada l'avait-elle prévu? Anticipez-vous des changements d'une telle rapidité?

M. Dodge : Les taux de change sont sans doute ce qu'il y a de plus difficile à prédire. Tendanciellement, il était clair qu'un certain ajustement du taux de change américain allait être nécessaire, mais nous n'essayons pas de prédire les niveaux ou la vitesse à laquelle ces ajustements surviennent.

M. Paul Jenkins, premier sous-gouverneur, Banque du Canada : Permettez-moi d'ajouter quelques éléments. Dans notre rapport sur la politique monétaire, la question est abordée dans le contexte de ce qui se passe aux États-Unis. Le graphique 7 du Rapport illustre la croissance récente des États-Unis depuis 2000. Vous constaterez qu'il y a eu une longue période de croissance lente aux États-Unis. D'après certains calculs, l'économie américaine traversait alors une légère récession. En réponse à votre question concernant la politique de la Réserve fédérale, celle-ci favorisait des taux d'intérêt bas pour stimuler à nouveau l'économie américaine, et combattre le ralentissement. Il ne fait pas de doute que cette période de taux d'intérêt bas est un des facteurs, comme l'a dit le gouverneur, de l'ajustement du taux de change aux États-Unis. Ce facteur cyclique est un élément de réponse à votre question.

Le sénateur Tkachuk : C'est la discussion que nous avons avec l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, M. Gordon Thiessen. Il disait que le dollar était bas parce que les cours des produits de base l'étaient aussi à l'époque. Nous parlions des taux d'intérêt et de la question de savoir si le Canada abaissait délibérément sa monnaie, maintenait ses taux d'intérêt à bas niveaux pour faire ainsi baisser le dollar à 65 cents. Cela facilite évidemment un peu le remboursement de la dette et est utile pour nos taux d'intérêt et notre déficit. Il était toujours question des produits de base. Aujourd'hui, M. Jenkins nous dit que les taux d'intérêt américains et canadiens sont en partie responsables. Le cours des produits de base, comme le pétrole, a augmenté. Qu'est-ce qui fait bouger le dollar?

M. Dodge : Soyons prudents. Il y a deux séries d'événements ici. La première touche en particulier le Canada — des cours de produits de base assez élevés et une économie mondiale plutôt forte et, partant, une demande particulièrement soutenue de produits et services canadiens à l'étranger. La deuxième est la dépréciation, qui exercerait normalement des pressions à la hausse, et c'est tout à fait normal, sur le dollar canadien.

On the other side of it, we have an adjustment — a big imbalance in the U.S. economy — that is exerting a downward pressure on the U.S. dollar. They are quite distinct forces, although they are both working in exactly the same direction at the moment.

Senator Tkachuk: I want to get back to this but I will do it on the second round.

The Chairman: Our next questioner is Senator Fitzpatrick from the robust economy of British Columbia.

Mr. Dodge: Newly robust.

Senator Fitzpatrick: Mr. Dodge and Mr. Jenkins, thank you for being here. I guess you have just flown back from Germany. This is the first time since I have been on the Banking Committee that we have been dealing with such a substantial increase in the value of the Canadian dollar compared to the American dollar, which presents a number of new issues for the government and, I presume, the bank over the next year or several years. I am sure that you have a handle on all of these issues.

I am interested in your opinion on the effect this change in currency values will have on our economy. I am particularly interested in the Canada-U.S. trade balance. I have several short but connected questions.

First, what effect do you believe it will have on our balance of trade with the United States over the next year? As you probably know, we have already seen a decline in exports in 2003 of some \$17.3 billion, or 4.5 per cent.

Next, what effect do you think this will have on the balance of trade between Canada and the United States on a longer-term basis? In your opinion, can we adequately counter these changes with improvements in productivity and competitiveness?

Can give us your opinion on how fast — and I heard what you said earlier — the Canadian dollar will continue to increase in value with respect to the American dollar over the next six months or year?

Mr. Dodge: First, let me take the balance-of-trade issue. Obviously, this depends on a lot of factors, most importantly, the strength of growth of final domestic demand in the United States and in Canada. Obviously, the stronger the growth of final demand in the United States and the weaker the growth in Canada, then that moves the balance of trade in Canada's favour and, vice versa, against Canada.

Our outlook, senator, as we stated in the report, and we have not changed that view very much, is that we will see U.S. growth probably at a little less than 4 per cent next year, maybe about 4 per cent in 2006, fairly robust, certainly, and at or above their level of capacity growth. That bodes well for sales in the United States, although, clearly, if we could resolve the softwood lumber and the BSE issues and so on, that would make an important difference, as I do not have to tell you.

D'autre part, il y a un ajustement — un gros déséquilibre de l'économie américaine — qui exerce une pression à la baisse sur le dollar américain. Ce sont des forces tout à fait distinctes, quoique toutes les deux agissent exactement dans le même sens à l'heure actuelle.

Le sénateur Tkachuk : J'aimerais revenir là-dessus, mais je le ferai au second tour de questions.

Le président : Les questions suivantes viendront du sénateur Fitzpatrick de la Colombie-Britannique, à l'économie robuste.

M. Dodge : Robuste de fraîche date.

Le sénateur Fitzpatrick : Monsieur Dodge et monsieur Jenkins, merci d'être des nôtres. J'imagine que l'avion vient de vous ramener d'Allemagne. C'est la première fois depuis que je siége au Comité des banques que nous constatons une augmentation aussi marquée de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, ce qui cause un certain nombre de nouveaux problèmes pour le gouvernement et, j'imagine, pour la Banque dans l'année ou les années à venir. Je suis certain que vous maîtrisez bien tous ces dossiers.

J'aimerais savoir ce que vous pensez de l'effet que le nouveau rapport de forces entre nos monnaies aura sur notre économie. Je songe tout particulièrement à la balance commerciale entre le Canada et les États-Unis. J'ai plusieurs questions succinctes mais reliées entre elles.

D'abord, quel effet pensez-vous que cela aura sur notre balance commerciale avec les États-Unis dans l'année qui vient? Comme vous le savez sans doute, nos exportations ont déjà baissé, de 17,3 milliards en 2003, soit 4,5 p. 100.

Ensuite, quel effet cela aura-t-il, selon vous, sur la balance commerciale entre les deux pays à long terme? Pouvons-nous compenser adéquatement ces changements par une amélioration de notre productivité et de notre compétitivité?

Pouvez-vous nous dire, à votre avis, à quel rythme — et j'ai entendu ce que vous avez dit tout à l'heure — le dollar canadien va poursuivre sa montée face au dollar américain dans les six à 12 prochains mois?

M. Dodge : Permettez-moi d'abord de répondre à la question de la balance commerciale. Cela dépend évidemment de quantité de facteurs, à commencer par la force de la croissance de la demande intérieure finale aux États-Unis et au Canada. De toute évidence, plus la croissance de la demande finale sera forte aux États-Unis et plus elle sera faible au Canada, plus la balance commerciale du Canada s'améliore; donc dans le cas contraire, elle empire.

Notre perspective, sénateur, comme nous le disons dans le rapport — et nous n'avons guère changé d'avis — c'est que la croissance américaine s'établira sans doute à un peu moins de 4 p. 100 l'an prochain, peut-être 4 p. 100 en 2006, donc assez robuste, pour se situer aux limites ou légèrement au-dessus des limites de sa capacité de croissance. Cela est de bon augure pour les ventes aux États-Unis, quoique, évidemment, ce serait encore mieux, je n'ai pas besoin de vous le dire, si nous pouvions régler le différend sur le bois d'œuvre et l'ESB.

In terms of Canada, as you will see again from our report, we expect a rather strong domestic demand. Thus, in terms of demand factors, what one would argue is that they, in and of themselves, would not probably lead to a huge change in the real balance of trade, although the nominal balance can move around significantly, depending on the price of oil, metals and so on. The real balance, one would argue from that, probably would not change all that much.

Over the longer haul, it is very difficult to say what the effect of a higher exchange rate would be because it really depends on the factors that are keeping that exchange rate up. If that exchange rate is remaining strong, to go back to Senator Tkachuk's question, because of strong prices for energy, natural gas, lumber, metals and so on, then one could see even a stronger trade balance with the United States, despite a higher exchange rate.

If, on the other hand, the exchange rate is high for different reasons that do not relate to trade, then we could get the opposite effect. It is not possible a priori to actually answer your question because you have to know the reason behind the higher exchange rate.

Your third question is whether we can counter this with productivity improvements. I think you put your finger on perhaps the most important, if you will, microeconomic issue facing Canada, and that is how we improve our productivity over time. That is extraordinarily important if real standards of living are to rise at a time when our labour force is not growing very rapidly. That is an extraordinarily important issue for us all.

The final question is about future changes. I do not speculate on that. When we produce our report, and we are careful in this, we always assume that the Canadian exchange rate will be within its trading range going into the future. That is what we did in April and in this report.

Senator Fitzpatrick: I was wondering how fast we would have to increase our productivity in relation to how fast the exchange rate might go up, but I understand what you said.

Mr. Dodge: Regardless of what happens, you have put your finger on the right issue, and that is, whether we are in government, run a private corporation or run the Bank of Canada, we should all be focused on the productivity issue.

The Chairman: Mr. Dodge, you will be pleased to know that yesterday the committee unanimously approved, and the Senate adopted, a resolution inspired by our colleague, Senator Angus, to study productivity, and we will be doing that early in the new year. We will draw on the expertise of the bank to assist in that.

Pour ce qui est du Canada, comme le dit encore une fois notre rapport, nous prévoyons une demande intérieure plutôt forte. S'agissant donc des facteurs agissant sur la demande, on peut soutenir qu'ils ne suffiront sans doute pas à eux seuls à modifier énormément la véritable balance commerciale, même si la balance nominale, elle, pourra évoluer considérablement en fonction du cours du pétrole, des métaux et ainsi de suite. La véritable balance commerciale, peut-on en déduire, ne changera sans doute pas beaucoup.

Sur le long terme, il est très difficile de dire quel effet aura un taux de change plus élevé parce que cela dépend en fait des facteurs qui maintiennent le taux de change à un niveau élevé. Si le taux de change reste fort, pour revenir à la question du sénateur Tkachuk, à cause de la fermeté des cours de l'énergie, du gaz naturel, du bois d'œuvre, des métaux et ainsi de suite, on pourra constater une balance commerciale encore plus avantageuse avec les États-Unis, malgré un taux de change élevé.

Si, en revanche, le taux de change est élevé pour des raisons qui ne sont pas liées au commerce extérieur, l'effet pourrait être contraire. Il n'est pas possible a priori de vraiment répondre à votre question parce qu'il faut connaître la raison qui se cache derrière le taux de change élevé.

Votre troisième question est de savoir si nous pouvons faire échec à cela grâce à des gains de productivité. Vous mettez sans doute là le doigt sur le problème microéconomique le plus important du pays, à savoir comment améliorer notre productivité dans le temps. Cela a une importance extraordinaire si l'on veut que le niveau de vie réel progresse à un moment où notre population active ne grossit pas très rapidement. C'est une question d'une importance capitale pour nous tous.

La dernière question porte sur les changements à venir. Quand nous publions notre rapport — et nous faisons très attention — nous partons toujours de l'hypothèse que le taux de change canadien restera dans sa fourchette dans la période à venir. C'est ce que nous avons fait en avril et dans le présent rapport.

Le sénateur Fitzpatrick : Je me demandais à quel rythme il faudrait augmenter notre productivité en fonction de la vitesse de l'augmentation du taux de change, mais je comprends ce que vous avez dit.

M. Dodge : Peu importe ce qui se produira, vous avez mis le doigt sur le vrai problème, qui est que, que l'on soit à la tête du pays ou d'une société privée ou de la Banque du Canada, il faut tous se concentrer sur la question de la productivité.

Le président : Monsieur Dodge, vous apprendrez sans doute avec plaisir que notre comité a adopté hier à l'unanimité, tout comme le Sénat, une résolution inspirée par notre collègue, le sénateur Angus, demandant à notre comité d'étudier la question de la productivité. C'est d'ailleurs ce que nous nous emploierons à faire au début de l'an prochain, et nous aurons sans doute à faire appel à l'expérience de la Banque dans notre étude.

Senator Oliver: It is always a pleasure to have you here. I have one question with two parts. It is a broad question. It arises from what some people call the “rise of the China factor,” its effect on our economy in Canada and how China’s demand for Canadian commodities will potentially impact the long-term economic growth. Part of my question is about the effect on the dollar. The other part of my question is the effect on monetary policy.

When you testified, governor, before the House of Commons Standing Committee on Finance in October, you said that Canada’s strong economic growth since the Bank of Canada released its monetary policy report update in July was “...largely due to a surge in exports.”

As you know, Mr. Dodge, about a third of Canadian exports are commodities. The Bank of Canada commodity price index, which tracks the price of 23 Canadian commodities sold in world markets, rose to the highest rate on record the week of October 20. As you said, this is due largely to China’s huge demand for Canadian commodities such as copper and nickel. This demand has pushed commodity prices through the roof and has reawakened Canada’s resource sector.

China’s economy has continued to grow at an average annual rate of nearly 9 per cent over the last 25 years. It is already the sixth largest economy in the world, and its share of the global economic input is expected to double by the year 2020.

With all of that information in mind, a Canadian economist with BMO in Chicago said that Chinese demand for commodities, of which Canada has an abundance, will continue to support our dollar.

Has the bank taken a good look at the potential long-term impact of the growing Chinese demand for raw materials? Has the Bank of Canada taken any look at the overall implications for monetary policy, given the potential impact on both trade and investment flows?

Mr. Dodge: The short answer is yes, and for the long answer, I will turn to Mr. Jenkins.

Senator Oliver: It does have an effect on the dollar.

Mr. Jenkins: Mr. Chairman, anticipating some interest in China and that part of the world, we have actually put together a little package that, if time permits, I would not mind just spending a couple of minutes on with the committee. I leave it to you. I think it addresses this quite directly.

The Chairman: Do you have copies?

Mr. Jenkins: Yes, we do.

Le sénateur Oliver : Nous avons toujours grand plaisir à vous accueillir ici. Ma question comporte deux volets et est assez vaste puisqu’elle découle de ce que d’aucuns appellent « l’effet du facteur Chine » sur l’économie du Canada et l’incidence que pourrait avoir la demande des Chinois en marchandises canadiennes sur la croissance à long terme de notre économie. J’aimerais d’abord aborder l’effet que cette situation pourrait avoir sur le dollar, puis ensuite l’effet qu’elle pourrait avoir sur la politique monétaire.

Lorsque vous avez témoigné, monsieur Dodge, au Comité permanent des finances de la Chambre des communes en octobre dernier, vous avez affirmé que la forte croissance économique au Canada, depuis la publication par la Banque de la mise à jour de son rapport sur la politique monétaire en juillet, était due principalement à une poussée soudaine des exportations.

Comme vous le savez, monsieur Dodge, les produits de base comptent pour le tiers environ des exportations canadiennes. L’indice des prix des marchandises de la Banque du Canada, qui suit le prix de 23 marchandises canadiennes vendues sur les marchés internationaux, a grimpé à un taux record la semaine du 20 octobre. Comme vous l’avez dit vous-même, cette poussée est due principalement à l’énorme demande des Chinois de produits de base canadiens tels que le cuivre et le nickel. Cette demande a fait exploser les prix des marchandises et a affaibli à nouveau le secteur des ressources du Canada.

L’économie de la Chine a continué à croître à un taux annuel moyen de presque 9 p. 100 au cours des 25 dernières années. La Chine constitue déjà la sixième économie en importance du monde, et on s’attend à ce que sa contribution à l’économie mondiale double d’ici l’année 2020.

Se fondant sur ces informations, un économiste du Canada auprès de la BMO à Chicago a déclaré que la demande chinoise de produits qui sont abondants au Canada continuera d’agir favorablement sur notre dollar.

La Banque s’est-elle penchée sérieusement sur l’incidence potentielle à long terme de cette augmentation dans la demande de matières premières de la part de la Chine? La Banque du Canada s’est-elle demandé quelles en seraient les conséquences générales pour notre politique monétaire, étant donné l’incidence possible sur nos échanges commerciaux et sur la circulation des investissements?

M. Dodge : La réponse courte est oui, mais je demanderai à M. Jenkins de vous fournir les détails.

Le sénateur Oliver : La situation a donc un effet sur le dollar.

M. Jenkins : Monsieur le président, nous nous attendions à ce que vous manifestiez un certain intérêt pour la Chine et cette région du monde, et c’est pourquoi nous avons rassemblé quelques informations sur lesquelles nous pourrions passer quelque temps avec le comité, si le temps le permet. À vous de décider, mais je crois que nos informations répondent directement à vos interrogations.

Le président : En avez-vous des exemplaires?

M. Jenkins : Oui, nous en avons.

The Chairman: Please circulate them.

Mr. Jenkins: This is a complex set of issues. You have touched on most of them in one way or another. I would like to take a minute to touch on at least two aspects of the global economic trends that reflect very much what is going on in Asia.

First is the issue of current account imbalances, we have touched on that a little already, but the other is the emergence of China; and we would include India in terms of looking ahead to the global economy.

Senator Oliver: Are there Asian countries other than China and India that you look at?

Mr. Jenkins: We look at them all. Although a lot of what I will say will be in the context of China and India, you need to think about Asia as a group. I will touch on that particularly in terms of exchange rate regimes, because at the moment China is fixed to the U.S. dollar, but most other Southeast Asian currencies are either explicitly or implicitly tied to the yuan. You really need to think of these issues from a broad Asian perspective.

The first chart basically shows this issue of current account imbalances. We were talking a minute ago about that in a bilateral context, but it really is an issue for the global economy. We are seeing a very large U.S. current account deficit. That reflects a number of factors at play. The first chart of that package simply shows the size of the U.S. current account deficit and that a large percentage of the offset — if one country is running a large current account deficit there have to be surpluses elsewhere — is, in fact, a surplus within Asia. It is in terms of your point, senator, that we are looking at Asia collectively here.

Senator Oliver: Asia and Canada?

Mr. Jenkins: Canada is running a current account surplus, but it is very small compared to the surplus that Asia is running against the United States. Canada is plotted on that graph. It is the red line. As you can see, on this scale, it is really quite small. One of the points is that when you think about these issues, you need to think about them from a global perspective.

The second chart shows what we have already touched on, which is the large U.S. fiscal deficit. That, in part, reflects a shortage of domestic savings in the United States. Part of that shows up in the large U.S. current account deficit. That second chart shows the size of that; it is currently running in the order of 5 per cent of GDP.

The flip side of all this is chart 3, which shows the reserve accumulation. The blue and the red hatched parts of that bar, particularly, on the right-hand part of that chart show the massive accumulation of reserves in Asia. Again, you have a large U.S. current account deficit that is being financed by Asia and a very large accumulation of reserves in those countries.

Here we have a set of issues that very much reflects these global imbalances and there are clear implications for how those play out as we look ahead for the global economy.

Le président : Veuillez les distribuer.

M. Jenkins : Vous avez énuméré la plupart des enjeux directement ou indirectement. J'aimerais aborder brièvement au moins deux aspects des tendances constatées dans l'économie mondiale qui dépendent beaucoup de la situation en Asie.

D'abord, il y a la question des déséquilibres du compte courant, que vous avez déjà abordée brièvement, mais il y a également le facteur de l'émergence de la Chine; il ne faudrait pas non plus oublier l'Inde lorsqu'on étudie l'économie mondiale.

Le sénateur Oliver : Quels autres pays en Asie, autres que la Chine et l'Inde, avez-vous étudiés?

M. Jenkins : Nous les avons tous étudiés. Même si je vous parle souvent de la Chine et de l'Inde, il vous faut considérer l'Asie comme un tout. J'aborderai la question particulièrement en termes de régimes de taux de change, puisque la devise de la Chine est actuellement alignée sur le dollar américain, tandis que la plupart des autres devises de l'Asie du Sud-Est sont liées au yuan de façon explicite ou implicite. Il faut donc tenir compte de tous ces facteurs dans une vaste perspective régionale, celle de l'Asie.

Le premier graphique vous montre le déséquilibre du compte courant. Nous en parlions il y a quelques instants à peine, en faisant allusion au Canada et aux États-Unis, mais c'est une question qui se pose pour l'économie du monde entier. On constate que le déficit du compte courant aux États-Unis est assez considérable, et c'est dû à plusieurs facteurs. Le premier graphique montre l'ampleur du déficit du compte courant aux États-Unis; on sait que si le déficit du compte courant dans un pays est énorme, il doit bien y avoir des excédents ailleurs. C'est ce que l'on constate comme effet neutralisant en Asie, où se trouvent les surplus. C'est ce qui explique, sénateur, que nous considérons l'Asie dans son ensemble.

Le sénateur Oliver : Et le Canada par rapport à l'Asie?

M. Jenkins : Le Canada enregistre lui aussi un surplus du compte courant, mais il est très petit comparé à celui de l'Asie par rapport aux États-Unis. La ligne rouge du graphique représente le compte courant du Canada. Vous voyez bien que ce n'est pas grand-chose. Mais il est important, dans ce domaine-là, d'envisager la question dans une perspective mondiale.

Nous avons déjà abordé la situation qui est représentée au deuxième graphique, soit l'énorme déficit américain qui reflète, notamment, une pénurie de l'épargne intérieure aux États-Unis. Cela se traduit donc en partie dans l'énorme déficit du compte courant. C'est représenté au deuxième graphique où vous constatez que le déficit représente actuellement 5 p. 100 du PIB.

L'envers de la médaille se trouve représenté au graphique 3, qui montre l'accumulation de réserves. Les portions bleues et rouges hachurées, notamment à droite, montrent l'accumulation massive de réserves en Asie. L'énorme déficit du compte courant aux États-Unis est donc financé par l'Asie, là où on trouve une accumulation considérable de réserves.

Une série de faits explique ces déséquilibres mondiaux, qui ont des conséquences très claires pour l'économie mondiale de demain.

The second set of charts goes to the other aspect of your question, which is really what I call the new players. This chart shows that measured on a slightly different basis than what you were using, senator. This is using a concept called purchasing power parity. I do not want to get into the technical aspects of that, but it tries to equalize prices across the country for the same basket of goods. This is what most economists would use in comparing countries.

The simple point here is you can see the blue line, which is China, rising very rapidly. It is now, on this basis, accounting for 15 per cent of the world economy, making it the second largest economy, and that compares to 3 per cent in 1980. Likewise, you can see India, which is the green line, rising from less than 3 per cent in 1980 to over 5 per cent right now. You have two large economies that are growing rapidly.

Just to complete the story, the next chart shows exports as a percentage of total global exports, and the simple point I want to demonstrate here again is the blue line, which is China. Their exports have risen to the point where they are now the fourth largest exporter in the world, surpassing Canada, which is the red line.

The final couple of charts again show the same story, but in terms of imports. Here again, you can see that imports in China have risen dramatically. China is now the third largest importer in the world economy.

We can conclude that there is a lot happening in the world economy, but of course we have seen these sorts of phenomena in the past, with the Industrial Revolution, Germany and the U.S. in the latter part of the 19th century and so on. The difference here, and this is the last chart, is that when you look at India and China together, they represent 40 per cent of the world population. Therefore, there are some significant short-term issues here for Canada and for the world economy in terms of these global imbalances, but also longer term in terms of the emergence of these countries into the world economy.

Senator Oliver: What specific effect would it have on our dollar and on our monetary policy?

Mr. Jenkins: Let me try to bring it back to that question. One of the issues, certainly, is you have a global economy that is growing rapidly. Over the last couple of years we have seen strong world economic growth. Part of that has been in Asia, but not exclusively. We have seen the U.S. economy rebound. Therefore, you have a backdrop of a world economy that is expanding rapidly. Our exports have actually been growing fairly rapidly. This reference is in our report for the first half of this year.

La deuxième série de graphiques aborde l'autre aspect de votre question, et je parle ici des nouveaux acteurs. Ce graphique montre les mêmes éléments mais mesurés sur une base quelque peu différente de celle que vous utilisiez, sénateur. Nous faisons appel ici à ce que nous appelons la parité des pouvoirs d'achat. Sans aller dans les détails techniques, sachez que cette notion vise à égaliser le prix d'un même panier de biens partout au pays. C'est l'indice que la plupart des économistes utilisent lorsqu'ils comparent des pays.

Vous constatez que la ligne bleue, qui représente la Chine, augmente très rapidement. En fonction de ce calcul, la Chine représente aujourd'hui 15 p. 100 de l'économie du monde, ce qui la place au second rang, alors qu'elle ne représentait que 30 p. 100 de cette même économie en 1980. Si vous comparez à l'Inde, représentée par la ligne verte, celle-ci est partie de moins de 3 p. 100 en 1980 pour atteindre un peu plus de 5 p. 100 aujourd'hui. Ce sont là deux grandes économies en expansion rapide.

Pour compléter le tableau, vous trouvez au graphique suivant les exportations en pourcentage des exportations mondiales, et je vous demande de vous arrêter un instant à la ligne bleue, qui représente la Chine. Les exportations de la Chine ont grimpé au point où ce pays constitue aujourd'hui le quatrième exportateur en importance dans le monde, et surpasse même le Canada, représenté par la ligne rouge.

Les deux derniers graphiques brossent à peu près le même tableau mais en termes d'importations. On constate ici encore que les importations ont crû considérablement en Chine et font désormais de la Chine le troisième importateur en importance dans le monde.

En guise de conclusion, l'économie mondiale bouge beaucoup, mais ce sont des phénomènes qui ne sont pas inédits, si l'on pense à la révolution industrielle, à l'Allemagne et aux États-Unis vers la fin du XIX^e siècle, notamment. La grande différence, que vous trouverez illustrée à la dernière page, c'est que la Chine et l'Inde combinées représentent 40 p. 100 de la population du globe. Autrement dit, le Canada et l'économie mondiale sont confrontés à d'importants enjeux à court terme en termes de déséquilibres mondiaux, mais également à plus long terme à cause de l'émergence de ces pays dans l'économie mondiale.

Le sénateur Oliver : Quel effet particulier cela aurait-il sur notre dollar et sur notre politique monétaire?

M. Jenkins : Si vous le permettez, je vais revenir à la question de tout à l'heure. Un des enjeux tient au fait que l'économie mondiale croît à un rythme rapide. Au cours de ces dernières années, nous avons connu une croissance économique mondiale forte. Cette croissance a été forte en Asie, mais pas exclusivement. En effet, l'économie américaine a enregistré une reprise. Par conséquent, il y a, en arrière-plan, une économie mondiale qui affiche une expansion rapide. En réalité, nos exportations sont en train de croître rapidement. Nous en parlons dans notre rapport sur la première moitié de cette année.

We clearly have to take the strength of demand in the world economy, in terms of its implications for Canada, into our monetary policy deliberations. That would be one aspect of it.

The other aspect is this issue of exchange rate regimes. Here again, it is a longer-term issue, but with some near-term consequences. You have China and most of the rest of Asia on a fixed exchange rate, whereas the rest of the world is on the flexible exchange rate. That raises some important policy questions, not just for Canada, but for the world international monetary order. There are some important issues here going forward. We are spending a considerable amount of time on these issues and their implications for Canada.

The Chairman: These charts provoke a lot of questions. Our next questioner will be Senator Moore from the province of Nova Scotia.

Senator Moore: Welcome to both of you. I found your comments with respect to China interesting. I was looking at an article here in the *Financial Times* yesterday. Here is the People's Bank of China telling the United States to get its financial house in order. I would think that the people south of the border would have to be wondering what is going on and what happened.

One of the comments here is from Mr. Lee, the Deputy Governor of the People's Bank of China.

It says that the savings rate in China is more than 40 per cent. In the U.S. it is less than 2 per cent. They spend too much and they save too little. He said that U.S. workers enjoyed relatively high wages but remained excessively engaged in low-value-added industries such as textiles and agriculture.

In addition, he said that U.S. policies that restricted exports of military and high-tech products to China were also partly to blame for Beijing's huge trade surplus with America.

On the other side, his remarks appear designed to defuse mounting U.S. and European pressure on Beijing to allow an appreciation of its currency, which is, I think, what you were leading to, Mr. Jenkins. Apparently, their currency has been pegged to the U.S. dollar since 1997-98 and not been allowed to float. This is the global monetary situation that we are facing, which is impacting negatively on the U.S. and, therefore, I presume on us.

Mr. Dodge: There are two questions here. Let me start off.

First of all, on the issue that Deputy Governor Lee raises, the numbers are right. The issue is, however, that without growth in demand worldwide, there is no growth in production.

Il est clair que nous devons prendre en considération la robustesse de la demande de l'économie mondiale, notamment ses implications pour le Canada, en dessinant notre politique monétaire. Ce serait donc un aspect de la question.

L'autre aspect concerne les régimes de taux de change. Là encore, c'est une question à long terme, mais qui comporte des conséquences à court terme. La Chine et la plupart des autres pays asiatiques ont un taux de change fixe, tandis que le reste du monde a un taux de change flottant. Cela suscite d'importantes questions stratégiques, pas seulement pour le Canada, mais pour l'ensemble de l'ordre monétaire international. Il y a des enjeux importants qui se profilent à l'horizon. Nous consacrons beaucoup de temps à ces questions et à leurs implications pour le Canada.

Le président : Ces graphiques suscitent de nombreuses interrogations. Le prochain intervenant est le sénateur Moore, représentant la province de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Moore : Bienvenue aux deux témoins. J'ai trouvé fort intéressant vos commentaires sur la Chine. J'ai sous les yeux un article paru dans le *Financial Times* d'hier. On peut y lire que la Banque populaire de Chine recommande aux États-Unis de faire le ménage dans leurs finances. J'imagine que les Américains doivent se demander ce qui se passe.

Un des commentaires ici est de M. Lee, le gouverneur adjoint de la Banque populaire de Chine.

Il ressort de l'article que le taux d'épargne en Chine dépasse les 40 p. 100, alors qu'aux États-Unis, il est de moins de 2 p. 100. Les Américains dépensent trop et épargnent peu. M. Lee a dit que les travailleurs américains percevaient des salaires élevés et qu'ils continuaient de travailler excessivement dans des industries à faible valeur ajoutée comme le textile et l'agriculture.

En outre, il a affirmé que les politiques américaines limitant les exportations de produits militaires, de technologies de pointe vers la Chine étaient, pour partie, la cause de l'énorme excédent commercial de Beijing avec les États-Unis.

D'autre part, ses remarques semblent avoir pour but de désamorcer les pressions croissantes exercées par les États-Unis et l'Europe sur Beijing pour que celle-ci permette une appréciation de sa devise, et c'est ce à quoi vous vouliez en venir, monsieur Jenkins, si je ne m'abuse. Apparemment, la devise chinoise est à parité fixe avec le dollar américain depuis 1997-1998, et on ne lui permet pas de flotter. Voilà la conjoncture monétaire mondiale à laquelle nous faisons face, laquelle conjoncture a un effet négatif sur les États-Unis et, par voie de conséquence, sur nous, je suppose.

M. Dodge : Vous me posez deux questions. Je vais tenter d'y répondre.

Tout d'abord, s'agissant de la question soulevée par le sous-gouverneur Lee, les chiffres sont exacts. Cela dit, le problème, c'est que sans croissance de la demande à l'échelle mondiale, il n'y aura pas de croissance dans la production.

There is an imbalance in the United States, with savings too low, as I said in response to an earlier question. However, if indeed the United States is to reduce that imbalance by increasing its saving, and the world economy is to continue to grow, then the rest of the world, with higher savings rates, has to do exactly the opposite. That is an extraordinarily important point to remember.

The second issue, though, is the one that Mr. Jenkins started to raise — which I tried to address in a very cursory way in my speech to the Canada-German Chamber of Commerce when I was in Berlin — that is, this issue of the world monetary order. We discussed it also at the G20 meeting.

Here we have a very real problem, senators. We have part of the world that is operating on the basis of a fixed exchange rate, where there are certain mechanisms for adjustments, and part on a flexible exchange rate. There is a very real debate, and should be a very real debate, about that monetary order — should it persist?

It is important to recognize that even in a fixed exchange rate world, in which China, and most of Asia, more or less, operates, there is a mechanism of adjustment. That mechanism would not be to build huge reserves of foreign currency, but rather to allow that to spread out into the domestic economy, which would produce inflation, which would bring about a rebalancing of exchange rates.

Senator Moore: Inflation in Asia.

Mr. Dodge: In Asia. The very real problem is that at the moment the authorities in China, and to a certain extent, therefore, in the other Asian countries, are what we call in technical language “sterilizing” those inflows of dollars by building up reserves. Hence, there is no mechanism to allow for the rebalancing. Regardless of which set of rules you think you should be playing by, whether it is the Bretton Woods rules, which is the fixed exchange rate world, or the floating world, it is very important that you do play by the rules of those games. Our problem at the moment, as indicated by those massive build-ups of reserves, is that the fixed exchange rate part of the world is not playing by the rules.

Senator Moore: And that is 38 per cent of the game. Therefore, the 40 per cent of the global economic activity that is playing by a fixed —

Mr. Dodge: The problem is that you cannot get an adjustment between these two blocs. We do not have a mechanism to allow the adjustment to take place. That is a serious problem.

Senator Moore: As of 8:46 Greenwich Mean Time today, the U.S. debt was \$7.5 trillion, and their deficit as of September 30 was \$412 billion. Are these numbers historically high, low, beyond the pale?

Les États-Unis accusent un déséquilibre, l'épargne y étant trop faible, comme je l'ai dit dans une réponse à une question tout à l'heure. Cela étant, si les États-Unis devaient réduire ce déséquilibre en rehaussant l'épargne et que l'économie mondiale devait continuer de croître, le reste du monde, où les taux d'épargne sont plus élevés, devra faire tout à fait le contraire. C'est quelque chose d'extrêmement important à retenir.

La deuxième question est celle que M. Jenkins a commencé à soulever — question que j'ai d'ailleurs abordée brièvement dans une allocution prononcée devant la Chambre canado-allemande de commerce à l'occasion de ma visite à Berlin —, et c'est la question de l'ordre monétaire mondial. Nous en avons également discuté lors de la rencontre du G-20.

Nous faisons face ici à un véritable problème, mesdames et messieurs les sénateurs. En effet, une partie du monde utilise un taux de change fixe, régime où il existe des mécanismes pour faire des ajustements, et le reste du monde utilise un taux de change flottant. Cela fait l'objet d'un véritable débat, de même qu'il devrait y avoir un véritable débat sur l'ordre monétaire — cet état de chose devrait-il persister?

Il est important de comprendre que même dans un monde où l'on utilise un taux de change fixe, et c'est le cas de la Chine et de la plupart des pays asiatiques, plus ou moins, il y a un mécanisme d'ajustement. Un tel mécanisme ne servirait pas à dégager des réserves énormes en devises étrangères, mais plutôt à injecter celles-ci dans l'économie nationale, ce qui provoquerait une inflation, laquelle inflation entraînerait un rééquilibrage des taux de change.

Le sénateur Moore : L'inflation en Asie!

M. Dodge : Oui, en Asie. Le véritable problème, c'est qu'à l'heure actuelle, les autorités chinoises et, dans une certaine mesure, celles d'autres pays d'Asie sont en train de faire ce que nous appelons dans notre jargon de la « stérilisation » des flux de dollars en accumulant des réserves. Il s'ensuit qu'il n'existe pas de mécanisme pour rééquilibrer la devise. Peu importe l'ensemble des règles auxquelles on choisit d'adhérer, que ce soit les règles de Bretton Woods, sur lesquelles repose le monde du taux de change fixe, ou le monde du taux de change flottant, il est très important de respecter les règles du jeu. Or, le problème actuel, comme en témoignent les accumulations massives de réserves, tient au fait que la partie du monde qui utilise un taux de change fixe ne respecte pas les règles du jeu.

Le sénateur Moore : Et cela représente 38 p. 100 des joueurs. Par conséquent, les 40 p. 100 de l'activité économique mondiale qui utilisent un taux de change fixe...

M. Dodge : Le problème est qu'on ne peut pas faire d'ajustement entre ces deux blocs. Nous n'avons pas de mécanisme qui nous permette de faire un ajustement. C'est un problème grave.

Le sénateur Moore : À 8 h 46 aujourd'hui, heure de Greenwich, la dette américaine s'élevait à 7,5 trillions de dollars, et le déficit américain était, au 30 septembre, de 412 milliards de dollars. Ces chiffres sont-ils historiquement élevés, bas, invraisemblables?

I do not hear any talk about the debt. I hear about deficit and so on, but that debt is apparently increasing at the rate of \$1.7 billion per day; somebody has to get some adjustment going and take this in hand. If it is such a big player in the flexible rate bloc and this is their financial order today, how does a country like Canada impress upon them that they have to do something, or is this the way we should be going? It is not the way we normally run our own households, so how does the country continue to do that and expect to get back to productivity and a stabilized life for the citizens?

Mr. Dodge: There are really two different issues here. With respect to the debt levels in the United States, it really does depend on your historical perspective. Of course, the United States and Canada ran much larger debts in relation to our productive capacity during the war years. The size, per se, is not impossible to handle. In the world context, it would be in the middle of the pack in terms of the share of GDP.

The real issue is the imbalance on the savings side, that the Americans continue to consume a lot more than they produce. It is that, and the opposite case, which was exactly Paul's point, in Asia. You can go on for a long time, but you cannot go on forever, without those imbalances correcting themselves. The real job that the international economy faces is to bring about a smooth adjustment of those imbalances, and not through a big crash.

The second part of your question is extraordinarily interesting and I think we will come back to it. It is very much in Canada's interest to get a resolution to this world monetary order because Canada has been appreciating relative to the Chinese currency and the Asian currencies; and we compete vigorously with the Chinese and Asian economies at home, of course, but particularly in the U.S. market.

Even more than the United States, Canada, along with Australia and Europe to a certain extent, is much affected by this world monetary order that is out of whack; it is a kind of pivot around which the fixed rate world revolves and the floating rate world revolves. We will come back to that in later questions.

The Chairman: We will start supplementary questioning with Senator Plamondon from Quebec, an independent Senator — very independent.

[Translation]

Senator Plamondon: Canadians often wonder whether the economy is performing well. When I look at the debt level of Canadians, the growing number of people making use of alternative credit, and the number of soup kitchens in all the regions, I can't help but be concerned. The most recent media reports note that child poverty is increasing. That reflects badly on our performance.

Can you tell me the extent to which individual indebtedness may be a significant element in your policy?

Je ne vous ai pas entendu parler de la dette. Je vous entends parler de déficit, mais la dette est apparemment à la hausse au rythme de 1,7 milliard de dollars par jour. Quelqu'un devra intervenir pour faire un peu le ménage. Si un acteur aussi important dans le bloc qui utilise le taux de change flottant se trouve dans cette situation financière, comment un pays comme le Canada pourra-t-il le convaincre de faire quelque chose? Est-ce une façon de faire? Ce n'est certainement pas la façon dont nous gérons nos ménages. Comment est-ce qu'un pays peut continuer d'agir de la sorte et s'attendre à rehausser sa productivité et assurer une vie stable à ses citoyens?

M. Dodge : Votre question comporte deux dimensions. S'agissant des niveaux d'endettement des États-Unis, tout dépend de la perspective historique. Bien entendu, les États-Unis comme le Canada avaient contracté des dettes beaucoup plus importantes par rapport à notre capacité de production durant les années de guerre. La taille de la dette comme telle n'est pas impossible à gérer. Sur la scène mondiale, les États-Unis se situeraient en milieu de peloton pour ce qui est du ratio dette-PIB.

Le véritable problème tient au déséquilibre du côté de l'épargne. C'est que les Américains continuent de consommer beaucoup plus qu'ils ne produisent. Ceci d'une part. D'autre part, comme Paul l'a dit à juste titre, il y a l'Asie. Ces déséquilibres peuvent durer un certain temps, mais pas toujours, et ils doivent finir par s'auto-corriger. Le véritable défi pour l'économie mondiale consistera à faire un rajustement en douceur pour corriger ces déséquilibres, sans causer pour autant un crash.

Le deuxième volet de votre question est on ne peut plus intéressant, et je pense que nous allons y revenir. Il est tout à fait dans l'intérêt du Canada que l'on règle le problème de l'ordre monétaire mondial, car la valeur du dollar canadien s'apprécie par rapport à la devise chinoise et les autres devises asiatiques, ce qui signifie que nous pourrions concurrencer vivement les économies chinoises et asiatiques dans leurs plates-bandes, mais particulièrement sur le marché américain.

Plus encore que les États-Unis, le Canada — tout comme l'Australie et l'Europe dans une certaine mesure — est très touché par le déphasage de l'ordre monétaire mondial; c'est une sorte de pivot autour duquel s'articule le monde à taux de change fixe et le monde à taux de change flottant. Nous y reviendrons plus tard dans les autres questions.

Le président : Les questions supplémentaires commenceront par celles du sénateur Plamondon du Québec, un sénateur indépendant — très indépendant.

[Français]

Le sénateur Plamondon : Les Canadiens se demandent souvent si l'économie va bien. Je regarde l'endettement des Canadiens, le nombre croissant de gens qui prêtent avec du crédit alternatif, les « soupes populaires » dans toutes les régions. Tout cela me préoccupe beaucoup. De plus, le dernier rapport qu'on a pu lire aujourd'hui dans les journaux dit que la pauvreté chez les enfants va en augmentant. Cela ternit notre rendement.

Puis-je savoir à quel point l'endettement des gens peut devenir un élément important dans votre politique?

Mr. Dodge: In our report on the financial system to be published next December 9 you will find an in-depth analysis of this question. I can provide you with a brief overview of this analysis today. It is a fact that the ratio of household debt to disposable income is high, more than 100 per cent of annual available income. But the interest paid yearly on this debt is lower than the average for the last 20 years. The payment of interest on the debt is not a problem. That is the first point.

In simulations of what will happen in the event of a significant rise in interest rates, it is only in the extreme situations that a problem would occur if interest rates return to a more normal level, such as in the past decades. The service of the debt would be within the average observed over the past 20 years.

So from that point of view it is not really a problem. There are always individual households that are too deeply in debt. That is always the case and it is so at the present time. But there is no reason to believe that the situation is any worse than normal. In fact, we believe that it is not as bad as it normally is.

Household assets are also very high and the debt-to-equity ratio, particularly houses and so forth, is somewhat smaller than normal. So it can be said that there is no problem even if interest rates increase and we return to a more normal situation.

Senator Plamondon: Can you tell me how high household indebtedness would have to rise before you would become concerned?

Mr. Dodge: I don't understand.

Senator Plamondon: You say that household indebtedness is at 110 per cent. In your view, how high can this go without being a cause for concern, how much debt can households carry?

Mr. Dodge: There is no problem. The issue of household debt service is less severe than it normally is. Even if interest rates return to a more normal level, there will not be a problem, but there are always households that do have problems.

Senator Plamondon: That does not answer my question. When will it become a cause for concern? Does that mean that people should still buy on credit since there is no reason to be worried?

Mr. Dodge: No doubt, there is a certain amount of leeway.

[English]

The Chairman: It is time to turn to another senator. I have asked if honourable senators would restrain themselves in terms of the length of their questions. I have been a little too liberal, but I think we should turn conservative now. Governor, perhaps you could be a little more precise, because time is running out and we want to give everybody an equal opportunity.

M. Dodge : Il y aura dans notre rapport sur le système financier du 9 décembre prochain une analyse en profondeur de cette question. Je peux vous donner aujourd'hui une petite esquisse de cette analyse. Il est vrai que l'endettement des ménages vis-à-vis le revenu disponible est élevé, plus de 100 p. 100 du revenu annuel disponible. Mais le montant que l'on doit payer chaque année en intérêt sur cette dette est inférieur à la moyenne des 20 dernières années. Ce n'est pas un problème dans le sens qu'ils ont des difficultés à payer l'intérêt sur la dette. C'est le premier point.

Si l'on fait des simulations de ce qui se passera si les taux d'intérêt augmentent beaucoup, c'est seulement dans les situations extrêmes qu'on peut envisager un problème si les taux d'intérêt retournent à un niveau plus normal, comme celui des décennies passées. Le service de la dette sera à peu près dans la moyenne qu'on a observée durant les 20 dernières années.

De ce point de vue, ce n'est pas vraiment un problème. Mais il y a toujours des ménages particuliers qui sont surendettés. C'est toujours le cas et c'est le cas en ce moment. Mais il n'y a pas de raison de croire que cette situation est pire qu'en temps normal. En fait, on croit que c'est moins pire qu'en temps normal.

Les actifs des ménages sont aussi très élevés et le ratio dette/actifs, surtout les maisons et cetera, est un petit peu plus bas que la normale. Donc on peut affirmer qu'il n'y a pas de problème même si les taux d'intérêt augmentent, on retourne à une situation plus normale.

Le sénateur Plamondon : D'abord est-ce que vous pourriez me dire jusqu'à quel point les ménages peuvent s'endetter avant que vous soyez inquiets?

M. Dodge : Je ne comprends pas.

Le sénateur Plamondon : Vous avez dit que les ménages sont endettés à 110 p. 100. Jusqu'à quel point diriez-vous que ce n'est pas inquiétant et que les ménages peuvent s'endetter?

M. Dodge : Il n'y a pas de problème. Le problème de service de la dette des ménages est moins sévère qu'en temps normal. Même si les taux d'intérêt retournent à un niveau plus normal, il n'y aura pas de problème mais il y a toujours des ménages qui ont des problèmes.

Le sénateur Plamondon : Cela ne répond pas à ma question. Quand cela devient-il inquiétant? Est-ce que cela veut dire que les gens devraient acheter encore à crédit puisque ce n'est pas inquiétant?

M. Dodge : Il y a une certaine marche de manœuvre, certainement.

[Traduction]

Le président : Il est temps de passer à un autre sénateur. J'ai demandé aux sénateurs de bien vouloir être succincts dans leurs questions. J'ai été un peu trop généreux; je vais maintenant changer de camp. Monsieur le gouverneur, peut-être pourriez-vous être un peu plus précis parce que le temps passe et que nous aimerions donner à chacun la même chance.

Our next very distinguished questioner is Senator Angus, the deputy chairman, and long-serving member of this committee. We will be very interested in what he has to say.

[*Translation*]

Senator Angus: I would like to add a word of welcome. As a senator from Quebec, I would like to display a little bit of my Westmount French. The subject I would like to raise today is rather delicate. I hope that you can reassure Canadians. My question is the following.

[*English*]

The buzzwords we hear so often these days have to do with national security, anti-terrorism and the war on terrorism. Of course, we have heard over and over again in that context, of the consequences of any attack on our financial systems or on our financial institutions themselves. We recognize the vulnerability, naturally, of these things, particularly of the systems, perhaps through a cyber attack, or the institutions themselves through physical terrorist attacks.

Does the bank have a crisis management plan in place to deal with any such unfortunate occurrence here in Canada?

Mr. Dodge: The answer is yes. If you would like elaboration, I will ask Mr. Jenkins to do that because he is in charge of ensuring that that is in place.

Mr. Jenkins: Yes indeed, we have a robust business continuity plan at the bank, and it was not too long ago that we had to activate that, around the blackout of August of two summers ago. We think about this from the perspective of the bank as an institution and the safety of our staff. That security is critical to us, but we are also working with our partners, nationally as well as internationally, on these issues to take the measures that would be required under a particular event or scenario to ensure that the Canadian and the global financial systems continue to operate. I can assure you that we have had examples of that over the last several years.

Senator Angus: To follow up on that — I am very pleased to hear that you do have something — in terms of the systems that are so vital to the integrity of our financial system at large, we know that these al-Qaeda people and so on have targeted financial security in the past. What kinds of backup systems do you have? Without going into classified information, can you enlighten us a little on that?

Mr. Jenkins: I will stay at the general level. You are absolutely right. We have a number of them, and you used the correct words, “critical operating systems,” for example, linked to the payment and settlement systems that represent what I call the plumbing of the financial system, the systems that are in place that you see the results of day in and day out but are there and are complex. We have legislative oversight to ensure that those systems are risk-proof.

Yes, we have identified those systems that are critical from that perspective. Those are not the only ones. There are others in our capacity as agent for the government, but it is those critical operating systems that we have spent considerable time and energy on to ensure that they are properly backed up.

Le prochain intervenant sera le sénateur Angus, vice-président et membre de longue date du comité. Nous écouterons tous avec intérêt ce qu'il a à dire.

[*Français*]

Le sénateur Angus : J'aimerais ajouter un mot de bienvenue. Étant un sénateur du Québec, je veux vous montrer un peu mon français de Westmount. Le sujet que j'aimerais soulever aujourd'hui est un peu délicat. J'espère que vous pourrez rassurer les Canadiens. Ma question est la suivante.

[*Traduction*]

Les mots à la mode aujourd'hui sont la sécurité nationale et la lutte antiterrorisme. On ne cesse de nous rappeler les conséquences qu'aurait une attaque pour nos systèmes financiers et les institutions financières elles-mêmes. Nous savons que les systèmes en particulier sont vulnérables, peut-être à une cyberattaque, et que les établissements eux-mêmes peuvent être la cible d'attentats.

La Banque a-t-elle un plan de gestion de crise pour lutter contre ces éventualités au Canada?

M. Dodge : Oui. Si vous voulez plus de précisions, je demanderai à M. Jenkins de vous les donner parce que c'est lui qui est chargé de sa mise en place.

M. Jenkins : Oui, la Banque a en place un robuste plan de poursuite des activités, que nous avons d'ailleurs dû activer il y a deux ans pendant la panne d'électricité du mois d'août. Nous considérons la Banque comme une institution et comme responsable de la sécurité de son personnel. Cette sécurité est essentielle pour nous, mais nous travaillons également avec nos partenaires au pays et à l'étranger sur ces questions pour prendre les mesures qui devraient être prises dans telle ou telle éventualité pour assurer la poursuite du fonctionnement des systèmes financiers canadiens et mondiaux. Je peux vous assurer que des exemples se sont produits ces dernières années.

Le sénateur Angus : Dans la même veine — je suis heureux d'entendre que vous avez bien un dispositif — s'agissant des systèmes essentiels à l'intégrité du système financier en général, nous savons que des membres d'al-Qaïda ont déjà par le passé pris pour cible le secteur financier. Quels systèmes de relève avez-vous? Sans divulguer de renseignements confidentiels, pouvez-vous nous en dire un peu plus?

M. Jenkins : Je me contenterai de généralités. Vous avez tout à fait raison. Nous en avons plusieurs, et il s'agit effectivement de systèmes de fonctionnement essentiels liés par exemple aux systèmes de paiement et de règlement qui sont ce que j'appelle la plomberie du système financier, ceux dont on voit les résultats quotidiennement et qui sont très complexes. La loi nous donne le pouvoir de veiller à ce que ces systèmes soient infaillibles.

Nous avons en effet recensé les systèmes essentiels. Ce ne sont pas les seuls. D'autres relèvent aussi de nous comme mandataire du gouvernement, mais ce sont ces systèmes essentiels auxquels on a consacré beaucoup de temps et d'énergie pour nous assurer qu'il y a des systèmes de secours.

Senator Angus: One of the things that we have also learned since that sad day in 2001 is that the government reacted here by establishing what I believe is called the Ad Hoc Cabinet Committee on Public Security and Anti-Terrorism, similar, I suppose, to Homeland Security south of the border. Are you gentlemen, one or both of you or other colleagues of yours, integrally involved with that security body?

Mr. Jenkins: Yes, we are.

Senator Angus: Are there modes of precaution in place other than the ones you have already mentioned?

Mr. Jenkins: As I mentioned in the context of these critical systems, this is from a national perspective, but there is also considerable work done at the international level to ensure that central banks are working together. You mentioned the events of September 11. The international central bank community very quickly got together to ensure that the facilities necessary to keep the global financial system operating were put in place right away.

On an ongoing basis, through organizations like the Bank of International Settlements, central banks do work closely together on all these sorts of issues. I can say with a fair degree of confidence that there is a concerted effort nationally as well as internationally.

The Chairman: Our next questioner will be our most distinguished ex officio member of this committee, Senator Kinsella. We are pleased and privileged to have him here. He is Leader of the Opposition in the Senate. He is not often a member or attendee of this committee, but his questions are always interesting. We have asked him to intervene, and I ask the indulgence of other committee members.

Senator Kinsella: Mr. Dodge, I may be wrong, and therefore I ask the question for your correction if I am, but it seems this government has failed to produce the guidelines to deal with bank mergers and ground rules for consolidation. If I am not wrong, they were supposed to produce these guidelines by last June 30. To your knowledge, has anything been done there?

Mr. Dodge: I am sure they are working on it, senator.

The Chairman: As we all are.

Senator Kinsella: Let me ask you this question, Mr. Dodge. What is the state of play, domestically, and internationally in the global economy, on bank mergers today? Has that environment changed? Could you share with us some of your thoughts?

Mr. Dodge: I could talk more about the international situation. We have observed internationally over the last decade a breaking down of the barriers that prevented institutions across national boundaries and across pillars from consolidating. As those barriers have fallen, we have seen worldwide a consolidation of financial institutions. We have seen this regardless, almost, of country. We have also seen the globalization of institutions. That is actually what has been going on in the world.

Le sénateur Angus : Une des choses que nous avons aussi apprises depuis ce triste jour de 2001, c'est que le gouvernement a réagi ici en créant ce qui s'appelle, je crois, le Comité spécial du Cabinet chargé de la sécurité publique et de la lutte contre le terrorisme, semblable, j'imagine, à la Homeland Security chez nos voisins. L'un ou l'autre d'entre vous, ou les deux, ou des collègues à vous, font-ils partie de ce comité?

M. Jenkins : Oui, nous en faisons partie.

Le sénateur Angus : Y a-t-il d'autres dispositifs en place que ceux que vous avez déjà mentionnés?

M. Jenkins : Je l'ai dit à propos des systèmes essentiels, il s'agit ici d'éléments à l'échelle nationale, mais il se fait aussi beaucoup de travail sur la scène internationale pour permettre aux banques centrales de collaborer. Vous avez parlé des événements du 11 septembre. La communauté internationale des banques centrales s'est rapidement concertée pour veiller à ce que les installations nécessaires au maintien en activité du système financier mondial soient mises en place immédiatement.

En permanence, grâce à des organisations comme la Banque des règlements internationaux, les banques centrales collaborent étroitement entre elles sur ce genre de questions. Je peux dire avec un bon degré de confiance qu'il y a concertation à l'échelle nationale et internationale.

Le président : Le prochain intervenant sera le membre d'office le plus distingué du comité, le sénateur Kinsella. Nous sommes heureux et choyés de le compter parmi nous. Il est leader de l'opposition au Sénat. Il n'est pas souvent membre du comité ou présent à ses délibérations, mais ses questions sont toujours intéressantes. Nous lui avons demandé d'intervenir et je demande l'indulgence des autres membres du comité.

Le sénateur Kinsella : Monsieur Dodge, je me trompe peut-être, et corrigez-moi si c'est le cas, mais il me semble que le gouvernement a été incapable de produire des lignes directrices au sujet des fusionnements bancaires ou de fixer des règles en matière de regroupement. Sauf erreur, les lignes directrices devaient paraître le 30 juin dernier. À votre connaissance, y a-t-il eu du travail de fait?

M. Dodge : Je suis certain qu'ils y travaillent, monsieur le sénateur.

Le président : Comme nous le sommes tous.

Le sénateur Kinsella : Je vais vous poser cette question-ci, monsieur Dodge. Où en est-on ici et à l'étranger dans le dossier des fusionnements bancaires? L'environnement de l'économie mondiale a-t-il changé? Pourriez-vous nous livrer vos pensées?

M. Dodge : Je pourrais parler davantage de la situation internationale. Nous avons constaté au cours des dix dernières années la disparition des entraves à l'intégration des établissements bancaires entre les frontières nationales et entre les piliers. Au fur et à mesure que ces obstacles seront tombés, on a assisté à une intégration mondiale des institutions financières. Nous l'avons vu dans la quasi-totalité des pays. On a aussi assisté à la mondialisation des institutions. C'est ce qui s'est passé dans le monde.

That means that these institutions have a larger base over which to spread their overhead costs and they are able to package services for their customers in a way that smaller institutions could not. A major change in the world has occurred over the last decade or so.

Senator Kinsella: It seems to me that the chairman and members of this committee have been seized with the sole issue of bank mergers in the past. I wish to know, in light of the testimony of the governor just now, whether or not we are handicapping our Canadian banks or fettering them somewhat in being active players in this global environment. Mr. Dodge, if we do not deal with that, will it have an adverse impact on banking in Canada?

Mr. Dodge: I am not sure I am the best qualified to answer that question, senator. Whether it is in respect of financial institutions or financial markets, achieving efficiency is really, in the long run, to the benefit of all Canadians. We should keep efficiency as a goal in front of us as we look at any modifications to legislation, regulation or whatever.

The Chairman: I should remind Senator Kinsella, and all members of the committee know this, that this is one aspect of the studies of bank mergers that this committee has not looked at. The last part of it is the cross-pillar analysis. That is something that is left for this committee to explore. I thank the honourable senator for bringing that to our attention, and we thank the governor as well. This is an important issue, and we will no doubt take a final look at that in the near future. This committee has dealt with all of the other issues but not that final issue.

Our next questioner is Senator Hervieux-Payette, a long-time member of this committee and a member of the steering committee.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: You were with the Department of Finance when we adopted Bill C-8. I was wondering whether the Bank of Canada conducted a study on the changing behavior of the large Canadian banks with respect to business loans.

Recently, I received a study indicating that Canadian banks are no longer interested and that they are inclined to prefer more lucrative transactions in securities, an area where there is a significant void. The report also notes that businesses are having a lot of trouble obtaining credit. I am talking about small- and medium-sized businesses that are unable to pay large costs with foreign financial institutions, such as American ones, when large amounts are not involved. It almost has to be a \$100 million loan if you want to do business with an American bank. Is the Bank of Canada keeping a watch over this change in behaviour?

Cela signifie que ces institutions peuvent répartir sur une base plus étendue leurs frais généraux et peuvent assembler des services à l'intention de leurs clients d'une manière qui n'aurait pas été possible pour les petites institutions. Il y a donc un gros changement dans le monde depuis une dizaine d'années.

Le sénateur Kinsella : Je crois savoir que le président et des membres du comité ont déjà été saisis du dossier des fusions bancaires. Vu ce que vient de nous dire le gouverneur, j'aimerais savoir si nous pénalisons ou entravons les banques canadiennes et les empêchons d'être des acteurs dynamiques sur la scène mondiale. Monsieur Dodge, si nous ne nous en occupons pas, cela aura-t-il des effets négatifs sur le secteur bancaire canadien?

M. Dodge : Je ne suis pas certain d'être le plus qualifié pour répondre à cette question, sénateur. Qu'il s'agisse des institutions financières ou des marchés financiers, l'efficacité est, à long terme, avantageuse pour tous les citoyens. L'efficacité devrait être l'objectif qui nous guide chaque fois que l'on songe à modifier une loi ou un règlement.

Le président : Je rappelle au sénateur Kinsella — tous les membres du comité le savent — que c'est un des aspects des études sur les fusions bancaires que le comité n'a pas examinés. La dernière partie est l'analyse des fusions intersectorielles. C'est un point qui reste à être examiné par le comité. Je remercie l'honorable sénateur de l'avoir signalé à notre attention et je remercie également le gouverneur. C'est une question importante et il est certain que nous finirons par l'examiner prochainement. Le comité a examiné toutes les autres facettes de la question, mais pas celle-là; ce sera la dernière.

Le prochain intervenant est le sénateur Hervieux-Payette, qui est membre de longue date de ce comité et qui est également membre du comité de direction.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Vous étiez au ministère des Finances lorsqu'on a adopté le projet de loi C-8. Je me demandais si la Banque du Canada avait fait une étude sur le changement de comportement des grandes banques canadiennes à l'égard des prêts aux entreprises?

Récemment, j'ai reçu un rapport selon lequel les banques canadiennes ne sont plus intéressées et qu'elles se tourneront plutôt vers les transactions plus payantes dans le secteur des valeurs mobilières, où il y a un vide important. Le rapport indique également que les entreprises ont beaucoup de difficultés à obtenir du crédit. Je parle des petites et moyennes entreprises qui ne peuvent pas payer des frais importants auprès des institutions financières étrangères, comme aux États-Unis, lorsque les sommes d'argent ne sont pas considérables. Il faut quasiment emprunter 100 millions de dollars lorsqu'on veut obtenir un prêt d'une banque américaine. Est-ce que la Banque du Canada surveille ce changement de comportement?

It is very important since we will be studying productivity. If our companies are unable to finance their expansion, then there won't be productivity. Have you done any studies on changes that occurred following the removal of the barriers between the securities sector and the banking sector in Canada?

Mr. Dodge: We do a quarterly survey of businesses and ask them their opinions about credit conditions.

We observed that at the present time, most businesses, including small- and medium-sized businesses, have good access to credit. It is not a problem. The Canadian Federation of Independent Business came to the same conclusion. It is true that the large banks allocated a greater part of their loans portfolio to small- and medium-sized businesses than to large corporations.

[English]

The Chairman: Our next questioner is Senator Meighen. Senator Meighen is from Quebec, but has the unique experience of being actively involved in business, as well as in the social, cultural and economic life, in the provinces of Quebec and Ontario. He can bring us a unique perspective on both regions of the country.

Senator Meighen: That applies to the governor as well.

The Chairman: Of course.

Senator Meighen: Welcome, governor, and Mr. Jenkins. It is nice to see you here today.

I thought that perhaps I would change topics to give you some relief. You will be happy to know that even though Senator Tkachuk indicated that, sometimes, the same old questions come back year after year, and we have the pleasure of hearing from the governor of the bank, I will not be asking about monetary union and common currencies. Those topics seem to have faded from the screen dramatically, which perhaps has something to do with the 20 per cent increase in the value of the loonie.

I want to ask you about the intentions of the bank as far as transparency is concerned. It seems to be a double-edged sword. On the one hand, you state in your October monetary report that further reduction in monetary stimulus will be required to keep inflation on target. I think everybody quite rightly interprets that as bankese for interest rates are going up. If interest rates are going up, does that not artificially stimulate everybody to rush out and buy a house, an appliance, a new car, or whatever, which will create a bubble in demand?

On the other hand, I note that the bank has been criticized in a report by the monetary policy committee of the Bank of England, which says that the Bank of Canada "does not communicate to the public the diversity of internal views about current and future economic prospects in general and the inflation outlook in

C'est très important car on va étudier la productivité. Si nos compagnies ne peuvent pas financer leur expansion, il n'y aura pas de productivité. Est-ce que vous avez fait des études sur les modifications qui sont survenues après avoir enlevé les barrières entre les valeurs mobilières et le secteur bancaire au Canada?

M. Dodge : Quatre fois par année, nous faisons une enquête auprès des entreprises et nous leur demandons leur opinion sur les conditions de crédit.

Nous trouvons que présentement, la plupart des entreprises, incluant les petites et moyennes entreprises, ont un bon accès au crédit. Ce n'est pas un problème. Le Canadian Federation of Independent Business est arrivé au même résultat. Il est vrai que les grandes banques ont alloué une plus grande partie de leur portefeuille de prêts aux petites et moyennes entreprises qu'aux grandes corporations.

[Traduction]

Le président : La parole est au sénateur Meighen. Le sénateur Meighen représente le Québec, mais il possède une expérience unique en son genre en ceci qu'il a évolué dans le monde des affaires ainsi que dans le milieu social, culturel et économique des provinces de Québec et de l'Ontario. Il peut donc exprimer le point de vue des deux régions du pays.

Le sénateur Meighen : On pourrait dire la même chose du gouverneur aussi.

Le président : Bien sûr.

Le sénateur Meighen : Bienvenue, monsieur le gouverneur et bienvenue à M. Jenkins. C'est un plaisir de vous voir ici aujourd'hui.

Je peux peut-être changer de sujet, histoire de vous donner un peu de répit. Vous serez heureux d'apprendre que même si le sénateur Tkachuk a indiqué que, parfois, les mêmes vieilles questions reviennent année après année, et que c'est toujours un plaisir d'entendre le gouverneur de la Banque, je ne vais pas vous poser de questions sur l'union monétaire ni sur la monnaie unique. Ces questions semblent avoir été reléguées aux oubliettes, et peut-être cela a-t-il quelque chose à voir avec l'appréciation de 20 p. 100 du dollar canadien.

Je voudrais vous poser une question sur les intentions de la Banque au chapitre de la transparence. C'est une arme à double tranchant. D'une part, vous dites dans votre rapport monétaire d'octobre que de nouvelles réductions du degré de détente monétaire seraient nécessaires pour maintenir l'inflation au taux visé. Je pense que tout le monde comprend que c'est une expression bancaire pour dire que les taux d'intérêt vont être haussés. Si les taux d'intérêt augmentent, cela n'encourage-t-il pas de manière artificielle les gens à se ruier vers l'achat d'une maison, d'un appareil électroménager, d'une voiture ou, que sais-je, ce qui créera une bulle au chapitre de la demande?

D'autre part, j'ai appris que la Banque a été critiquée dans un rapport du Comité de la politique monétaire de la Bank of England, dans lequel on peut lire que la Banque du Canada « ne divulgue pas au public la diversité des points de vue internes sur des perspectives économiques courantes et futures, d'une manière

particular.” It goes on to say that the bank was rated third from the bottom for its commitment to explaining policy in a clear and transparent fashion.

I do not think you could be much clearer than you were in your report. However, it does seem to set up a problem of artificial demand. You are being criticized for not explaining all the factors that are being debated within your shop. Where do you come down?

Mr. Dodge: The Bank of England should be a little careful in their criticism. They are kind of johnny-come-latelies to being a transparent institution.

The Chairman: Governor, do you know that you are on air?

Mr. Dodge: That is why I chose my words carefully, senator.

The Chairman: I am glad you are not being very candid with us.

Senator Meighen: If you had stopped at “johnny-come-lately” it would have raised some eyebrows.

Mr. Dodge: First, you raise an extremely important question, senator. It is one with which every central bank wrestles.

I will deal with the specific issue raised, that we do not have a diversity of views. We operate under a statute that says the governor is responsible for monetary policy. What my predecessor did and what I have continued is to say, “No, that is a little on the dangerous side, to have it all reside in one person.” In fact, we make decisions collectively in the governing council, which includes Mr. Jenkins and the four deputy governors. Thus, we speak as a bank.

As a result of that, we try to put out, as best we can, the risks associated, at any point in time, with a statement and thereby get the diversity of views. However, we do speak, clearly, with one voice.

We have a monetary policy report, which honourable senators can read. I defy you to look at the inflation reports of most other countries and get much out of them.

We publish, semi-annually, a very readable financial system review.

We try to give, at least once between each fixed action date, a rather clear indication of developments, if any, over that period of time.

We come before this committee and your counterpart committee in the House twice a year.

We have made all efforts to communicate clearly. However, we do communicate with one voice. I think that is appropriate.

générale, et sur l’inflation, en particulier ». On peut y lire également que la Banque occupe l’antépénultième place pour ce qui est de son engagement à expliquer sa politique de manière claire et transparente.

Je ne pense pas que vous puissiez être plus clair que vous l’avez été dans votre rapport. Cela étant, vous semblez créer le problème d’une demande artificielle. On vous accuse de ne pas expliquer tous les arguments débattus au sein de la Banque. Où en êtes-vous exactement?

M. Dodge : La Bank of England devrait faire un peu plus attention avant de lancer des accusations. Après tout, c’est un nouveau venu dans le monde des institutions transparentes.

Le président : Monsieur le gouverneur, savez-vous que la séance est télédiffusée?

M. Dodge : C’est pourquoi j’ai bien pesé mes mots, monsieur le sénateur.

Le président : Heureux d’apprendre que vous n’êtes pas très franc avec nous!

Le sénateur Meighen : Si vous vous étiez contenté de dire que la Banque était un nouveau venu, tout le monde aurait sursauté.

M. Dodge : Premièrement, vous soulevez une question extrêmement importante, monsieur le sénateur. C’est une question avec laquelle toutes les banques centrales sont aux prises.

Je vais aborder l’élément précis que vous avez soulevé, à savoir que nous n’avons pas une diversité de points de vue. Nous sommes régis par une loi qui dispose que le gouverneur est responsable de la politique monétaire. Mon prédécesseur disait ceci, et j’ai continué à dire la même chose : « Non, c’est un peu dangereux de tout confier à une seule personne. » En fait, les décisions sont prises collectivement au sein du conseil de direction, lequel conseil comprend M. Jenkins et les quatre sous-gouverneurs. Nous parlons donc tous au nom de la Banque.

Il s’ensuit que lorsque nous faisons une déclaration, nous tentons, autant que faire se peut, de limiter les risques qui y sont associés, et nous exprimons un éventail de points de vue. Cela étant dit, nous parlons tous, il va sans dire, d’une seule et même voix.

Nous publions un rapport sur la politique monétaire, que les honorables sénateurs peuvent consulter. Je vous mets au défi de lire les rapports sur l’inflation de la plupart des autres pays et d’y trouver autant d’informations.

Deux fois par année, nous publions un examen du système financier très convivial.

De plus, nous tentons de donner par intervalles une indication plutôt claire des développements, le cas échéant.

En outre, nous comparaissons devant votre comité et le pendant de ce comité à la Chambre des communes deux fois par an.

Nous ne lésinons pas sur les moyens pour communiquer clairement. Encore une fois, nous parlons d’une seule et même voix. Je pense que c’est approprié.

Senator Meighen: Is there a danger in so doing? Would you disagree that by pretty clearly signalling — and perhaps you are even locked into it — a further rate increase you bring about an artificial bubble in demand?

Mr. Dodge: Let us go back one step, senator, because this is a very important question. We have a clear paradigm against which we are working. That is to say, to try to keep inflation at or close to 2 per cent, and when we are off, to get there over the next 18 to 24 months.

That means that we will try to be moving when we have what we call an “output gap.” When output has fallen below potential, we will try to adjust policy to increase growth, and vice versa when we are above potential. That is extraordinarily clear.

As we said in our report, the implication is that, by our conventional measure, we are fairly close to capacity at the moment. The implication of that is that we should be removing monetary accommodation. That is what we have said. That is the clear implication.

We would be unhelpful to Canadians if we did not spell out the implications of our analysis.

The Chairman: Our next questioner is Senator Harb, a new addition to the Senate and to this committee, but a long-time and distinguished member of Parliament, from the Ottawa region.

Senator Harb: How much reserve do we have and in what currency is it held, euros or U.S. dollars?

Mr. Dodge: We have roughly \$30 billion of reserves in the exchange fund account. That account is owned by the Government of Canada and we manage it on their behalf. We have a little over half of that in U.S. dollars, a little less than half in other currencies.

Senator Harb: My second question deals with the depreciation of the U.S. dollar and the appreciation of the Canadian dollar. The trend over the past few months has been the U.S. dollar going down and the Canadian dollar going up. I believe there will come a time when we will also start to see a decline of the Canadian dollar because of the dependency of the Canadian economy on that of the U.S., and foreign investors will look at Canada as a risky country for investment because of that dependency.

At what point would the Bank of Canada, using the interest rate factor, decide it is time to get involved and take action? What, in your opinion, is the best approach to dealing with a decline that might occur at some point?

Mr. Dodge: It is very hard to answer a hypothetical question, senator, without knowing everything behind it. I really cannot answer that independently of the circumstances that surround it, as I said in response to an earlier question. It is not that I am unwilling; it is just that I cannot do it.

Le sénateur Meighen : Y a-t-il un danger à le faire? N'est-il pas vrai qu'en indiquant très clairement — et peut-être n'avez-vous pas d'autre choix — une augmentation future de taux d'intérêt, vous créez une bulle artificielle au chapitre de la demande?

M. Dodge : Revenons à un propos antérieur, monsieur le sénateur, parce que je crois que c'est une question très importante. Nous suivons un modèle opérationnel très clair. Nous tentons de maintenir l'inflation autour de 2 p. 100, et quand nous nous éloignons de notre cible, nous tâchons de rajuster le tir dans les 18 à 24 mois qui suivent.

Cela signifie que nous tenterons d'intervenir quand nous constatons ce que nous appelons un « écart de production ». Lorsque la production tombe en deçà du potentiel, nous tentons d'ajuster la politique monétaire pour stimuler la croissance, et vice versa lorsque nous dépassons le potentiel. C'est quelque chose qui est on ne peut plus clair.

Comme nous l'avons dit dans notre rapport, l'implication est que, selon notre mesure classique, nous nous rapprochons de notre capacité à l'heure actuelle. Il s'ensuit que nous devrions supprimer les mesures de stimulation monétaire. C'est ce que nous avons dit. L'implication est claire.

Nous ne rendrions pas service aux Canadiens si nous ne leur expliquions pas les implications de notre analyse.

Le président : Le prochain intervenant est le sénateur Harb, une nouvelle recrue au Sénat et au sein de ce comité, mais qui s'est distingué à titre de député de longue date pour la région d'Ottawa.

Le sénateur Harb : Quelle est la taille de notre réserve? En quelle devise? En euros ou en dollars américains?

M. Dodge : Nous avons quelque 30 milliards de dollars en réserve dans le Compte du fonds des changes. Le compte est au nom du gouvernement du Canada, et c'est en son nom que nous le gérons. Un peu plus de la moitié de notre réserve est en dollars américains, et un peu moins de la moitié en d'autres devises.

Le sénateur Harb : Ma deuxième question se rapporte à la dépréciation du dollar américain et à l'appréciation du dollar canadien. Au cours des derniers mois, le dollar américain a commencé à accuser un recul, alors que le dollar canadien affiche une remontée. Je crois qu'il arrivera un moment où le dollar canadien se dépréciera à cause de la dépendance de l'économie canadienne par rapport à l'économie américaine, et les investisseurs étrangers considéreront alors le Canada comme un pays à risque pour des investissements en raison de cette dépendance.

À quel moment la Banque du Canada, en utilisant le facteur taux d'intérêt, déciderait-elle d'intervenir? À votre avis, quelle est la meilleure façon de contrer la dépréciation du dollar qui risque de se produire à un moment donné?

M. Dodge : Il est très difficile de répondre à une question hypothétique, monsieur le sénateur, sans connaître tous les tenants et aboutissants. Je ne peux vraiment pas répondre à cette question sans connaître les circonstances qui l'entourent, comme je l'ai dit en réponse à une question qu'on m'a posée plus tôt. Ce n'est pas que je n'ai pas envie d'y répondre; c'est que je ne peux tout simplement pas le faire.

Senator Harb: That is fine.

My final question deals with the international monetary situation. We are seeing a blocking of currencies. We have seen a number of countries depending on the U.S. dollar. Others are now gravitating toward the euro, and there seems to be a movement in the Asia-Pacific to gravitate to the RMB or the Japanese yen. The common denominator in this is that there does not seem to be a meaningful discussion on the establishment of a proper international currency that everyone can subscribe to, thereby reducing risk and setting rules so that everyone understands what we are trading against.

You were talking earlier about the distortion that already exists. One can say that distortion will continue to be a factor for years, unless someone steps in to say that the party is over and we have to have meaningful discussions about establishing an international system so that everyone can play by the same rules.

Mr. Jenkins: I will try to respond to that by talking about two paradigms. First, I will talk about what I will call the gold standard, that is, a world of rigidly fixed exchange rates such as we had during the inter-war period. In that world, a number of issues arise for individual countries as to how they will adapt to changing circumstances in their own economies.

I would argue that if we were to have a world of fixed exchange rates, or to go back to the gold standard, every country would have to have a high degree of flexibility, so that if they experienced a shock specific to their own economy they could perform the necessary adjustments. If you do not have that, what happens in another part of the world is transmitted to your country, even if the shock is affecting you in an adverse way. That paradigm can be quite rigid for individual countries.

The other model would be one of flexible exchange rates with a rigorous policy framework, as, I would argue, we have here in Canada, a monetary policy anchored to low and stable inflation with a flexible exchange rate that plays its appropriate role as a shock absorber, so that if something happens in the world, either positive or negative, that flexible exchange rate can help us to adjust. It gives us a tool to manage our own affairs.

The other advantage of a flexible exchange rate in that world is that you can participate in globalization — trade, financial flows — to your benefit. We argue that at the moment, there is somewhat of a disconnect in two parts of the world, and that has to be addressed. That needs to be debated and discussed. However, if you believe that the world benefits from free trade, open markets and capital as well as goods and services, then that participation in a global economy is much more conducive to growth if you are in a world that has a lot of flexibility, that is, under a flexible exchange rate regime.

Le sénateur Harb : Très bien.

Ma dernière question concerne la conjoncture monétaire internationale. Nous sommes témoins de la constitution de blocs de devises. En effet, un certain nombre de pays dépendent du dollar, tandis que d'autres sont en train de graviter vers le haut, et il semble y avoir un mouvement dans la région de l'Asie-Pacifique en faveur du yuan chinois ou du yen japonais. Le dénominateur commun est qu'il ne semble pas y avoir de discussion constructive sur l'établissement d'une devise internationale en bonne et due forme que tout le monde adopterait. On réduirait ainsi les risques et on établirait des règles de sorte que tout le monde comprenne les règles du commerce.

Vous parliez plus tôt de la distorsion qui existe déjà. Cette distorsion continuera d'être un facteur pendant des années à moins que quelqu'un intervienne pour dire que la fête est finie et que nous devons tenir des discussions sérieuses sur l'établissement d'un système international afin que tout le monde joue selon les mêmes règles.

M. Jenkins : Je tâcherai de répondre à cette question en vous présentant deux modèles. Tout d'abord, je vous parlerai de ce que j'appelle la règle d'or, à savoir un monde où les taux de change sont fixes comme cela s'est produit au cours de la période de l'entre-deux-guerres. Ce genre de monde présente un certain nombre de problèmes pour chaque pays quant à la façon dont ils adapteront l'évolution des circonstances à leur propre économie.

J'avancerais que si nous avions un monde de taux de change fixes, ou si nous revenions à la règle d'or, chaque pays devrait faire preuve d'une extrême souplesse pour pouvoir apporter les rajustements nécessaires en cas de perturbation particulière de sa propre économie. Autrement, la situation qui se produit dans une autre région du monde aura des répercussions sur votre pays, même s'il s'agit d'une perturbation qui vous touche de façon défavorable. Ce modèle n'offre pas beaucoup de souplesse à chaque pays.

L'autre modèle serait un modèle de taux de change flottants accompagné d'un cadre stratégique rigoureux tel que celui qui existe ici au Canada, une politique monétaire qui se rattache à un taux d'inflation faible et stable et un taux de change flottant qui joue comme il se doit son rôle d'amortisseur, afin que s'il se produit quelque chose dans le monde, qu'il s'agisse d'un événement positif ou négatif, ce taux de change flottant nous permettra de nous y adapter. Nous disposons ainsi d'un outil qui nous permet d'administrer nos propres affaires.

L'autre avantage qu'offre un taux de change flottant dans un tel monde c'est qu'il vous permet de participer à la mondialisation — au commerce, aux flux financiers — à votre avantage. Nous considérons qu'à l'heure actuelle il existe un certain décalage dans deux parties du monde, et il faut s'en occuper. Il faut en débattre et en discuter. Cependant, si vous croyez que le monde profite du libre-échange des capitaux, ainsi que des biens et des services et du marché libre, alors cette participation à l'économie mondiale est beaucoup plus propice à la croissance si vous évoluez dans un monde qui offre une grande souplesse, c'est-à-dire dans le cadre d'un régime de taux de change flottants.

The Chairman: Our next questioner is Senator Banks from Alberta.

Senator Banks: It is good to see you, gentlemen. I am glad you brought the comic book version of the numbers, what we used to call the “classics illustrated” version.

Everyone knows that if you just continue the lines on the same gradient on a graph, you get a wrong answer, because shifts happen. However, these lines are leading to not only a sea change, but to a perfect storm of realignment of fiscal, demographic, financial and trade factors in the world. You do modeling, I presume. Based on these models and the projections that you have done from them, where will we be in that alignment in the next 5, 10, 15 years? Will we still have the same friends? Will we still be able to rely on the same relative certainties on which we have relied since the war, in general terms?

Mr. Dodge: Obviously, the weightings in world trade are changing rapidly, as Mr. Jenkins indicated. The real issue is the nature of the trading order going forward. We have done a lot of work since the Havana Convention in 1947 that established GATT, and we have kept the world moving forward in terms of opening up to trade, to the huge benefit of citizens. China is now opening up to trade, to the huge benefit of Chinese citizens. The real issue is that there have to be ground rules in both the trade order and the monetary order to facilitate adjustments, because imbalances will occur from time to time and we want those to be worked out in a relatively smooth manner, not in the way they were worked out after 1929 and the Great Depression.

That is why we at the bank stress so much the importance of working on a world monetary order that will allow for the facilitation of those adjustments without risk. To be quite candid, there is a real risk that if those things do not work out smoothly, protectionism will rear its ugly head again. That is why we are working as hard as we are on that issue, but it is not easy.

Senator Banks: It is not easy, and protectionism on the part of one of the major players is a significant factor that affects all of us each day. Based on the way these things are going and the enormous debt that exists in the U.S., do you see that as a prospect to which we must look forward and prepare?

Mr. Dodge: I truly hope not, senator. We have been arguing vigorously at the bank that if we get a monetary order that allows for these adjustments without an appearance of unfairness — part of the problem at the moment — then indeed we will benefit tremendously. Canada, one of the most open trading economies in the world, has a special responsibility to play a role in ensuring that that international monetary order facilitates trade and reduces — you can never eliminate — the possibility of protectionism.

Le président : Notre prochain intervenant est le sénateur Banks de l'Alberta.

Le sénateur Banks : Bienvenue, messieurs. Je suis heureux de constater que vous avez apporté la version illustrée des chiffres.

Tout le monde sait que si vous prolongez simplement les lignes du même gradient sur un graphique, vous obtiendrez une réponse fautive à cause des changements qui se produisent. Cependant, ces lignes aboutissent non seulement à un renversement de situation mais à un réalignement parfait des facteurs fiscaux, démographiques, financiers et commerciaux dans le monde. Je suppose que vous faites de la modélisation. En fonction de ces modèles et de l'extrapolation qu'elle vous a permise de faire, où nous situerons-nous dans le cadre de cet alignement au cours des cinq, 10 et 15 prochaines années? Aurons-nous toujours les mêmes amis? Pourrions-nous continuer à tabler sur les mêmes certitudes relatives sur lesquelles nous tablons depuis la guerre, de façon générale?

M. Dodge : De toute évidence, la situation du commerce mondial évolue rapidement, comme l'a indiqué M. Jenkins. La réelle question consiste à déterminer comment évoluera le système commercial. Nous avons fait beaucoup de travail depuis la Convention à La Havane en 1947 qui a établi le GATT, et nous avons fait en sorte que le monde continue d'évoluer en s'ouvrant au commerce, ce dont les citoyens ont énormément profité. La Chine est maintenant en train de s'ouvrir au commerce, ce dont vont énormément profiter les citoyens chinois. L'important, c'est de prévoir des règles de base pour l'ordre commercial et monétaire afin de faciliter les rajustements, puisque des déséquilibres se produiront à l'occasion et que nous voulons les redresser de façon relativement souple, et non comme cela s'est fait après 1929 et la Grande Dépression.

C'est la raison pour laquelle la Banque accorde autant d'importance à l'établissement d'un ordre monétaire mondial qui facilitera ces rajustements sans risque. Il faut avouer que si ce genre de situation ne se règle pas sans heurts, le protectionnisme risque de refaire surface. C'est la raison pour laquelle nous travaillons d'arrache-pied sur cette question, mais ce n'est pas facile.

Le sénateur Banks : Cela n'est pas facile, et le protectionnisme de la part de l'un des principaux intervenants est un facteur important qui touche chacun d'entre nous chaque jour. Compte tenu de la façon dont les choses se déroulent et l'énorme dette qui existe aux États-Unis, est-ce à votre avis une possibilité à laquelle nous devons nous préparer?

M. Dodge : J'espère vraiment que non, monsieur le sénateur. Nous avons fait valoir énergiquement à la Banque que si nous établissons un ordre monétaire qui permet d'apporter ce genre de rajustements sans qu'il y ait apparence d'injustice — ce qui est d'ailleurs un aspect du problème pour l'instant — alors effectivement nous en tirerons d'énormes avantages. Le Canada, l'une des économies fondées sur les échanges commerciaux la plus ouverte au monde, a une responsabilité et un rôle particuliers à jouer pour s'assurer que l'ordre monétaire international facilite le commerce et réduise — sans parvenir à l'éliminer complètement — le risque de protectionnisme.

The Chairman: Senator Angus raised an important question on the external risk to our financial system, which is, as we all agree, the plumbing or the mechanics or the engine of growth in our economy. I would like to talk to you about an internal risk and the question of derivatives. In a rising interest rate environment, derivatives become a sensitive issue. What is the size of the derivatives held by our major financial institutions, to the best of your knowledge?

Mr. Dodge: Senator, I cannot give you an answer to that. Derivatives cover a huge multitude of different instruments, from straight currency hedges carried out by Canadian corporations that trade around the world, to highly complex and high tech, if you will, instruments to parcel out risk, to just a wide variety of other things. I cannot give you a single number on that.

The Chairman: Could you give us an indication of the order of magnitude of derivatives held by the major financial institutions compared to the book capitalization of these institutions?

Mr. Dodge: I cannot give you that off the top of my head. However, you are driving at the issue of counter-party risk. Clearly, the Superintendent of Financial Institutions watches closely to ensure that the boards of our major financial institutions have appropriate procedures in place to manage that counter-party risk. That is the real issue.

The Chairman: I understand. Again, in terms of a rising interest market, you will recall what happened in the United States in 1998, when rising risk derivatives, severely out of control, caused a major financial crisis. It is an issue of concern that I wanted to raise.

Mr. Dodge: Absolutely, it is an issue of concern, and internationally, we make many notes of comparison on it when we meet at the Bank for International Settlements, BIS. We do much of that bilaterally with the Federal Reserve, for example. This issue commands a tremendous amount of attention, and certainly at the time of LTCM, there was not an appropriate management of those risks by financial institutions in place. There has been considerable improvement since then. At some point, you may want to have Mr. Le Pan before the committee to review how the superintendent deals with the management of those risks.

The Chairman: Indeed, we will do that.

Senator Tkachuk: Governor Dodge, someone handed me a note saying that at 3:40 p.m., our dollar was U.S. 84.67 cents; at 5:27 p.m., it was at U.S. 84.8 cents. It has gone up 18 basis points since you have been here. If you are here until midnight, we might hit U.S. 90 cents. Your answers are helpful to our dollar.

Le président : Le sénateur Angus a soulevé une question importante sur le risque externe qui se pose pour notre système financier, lequel représente, et nous en convenons tous, le moteur de croissance de notre économie. J'aimerais vous parler d'un risque interne et de la question des instruments dérivés. Dans un climat où les taux d'intérêt sont à la hausse, les instruments dérivés deviennent un problème délicat. Quelle est la taille des instruments dérivés que détiennent nos principales institutions financières, à votre connaissance?

M. Dodge : Sénateur, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Les instruments dérivés sont extrêmement divers, depuis les couvertures de risque de change assumées par les grandes sociétés canadiennes qui font du commerce partout dans le monde, jusqu'à des instruments extrêmement complexes et technologiques destinés à répartir le risque, sans compter une vaste gamme d'autres instruments. Je ne peux pas vous donner un chiffre précis.

Le président : Pouvez-vous nous donner une indication de l'ampleur des instruments dérivés détenus par les principales institutions financières comparativement au capital investi par ces institutions?

M. Dodge : Je ne peux pas vous répondre de mémoire. Cependant, vous êtes en train de soulever la question du risque de contrepartie. De toute évidence, le surintendant des institutions financières surveille de près la situation pour s'assurer que les conseils d'administration de nos grandes institutions financières prévoient des procédures appropriées pour gérer le risque de contrepartie. C'est là le réel problème.

Le président : Je comprends. Ici encore, sur un marché où les taux d'intérêt sont à la hausse, vous vous rappellerez la situation qui s'est produite aux États-Unis en 1998, lorsque les instruments dérivés destinés à assurer une protection contre le risque, ont connu un grave dérapage qui a entraîné une importante crise financière. C'est une question qui me préoccupe et que je voulais soulever.

M. Dodge : Tout à fait, c'est une question préoccupante, et à l'échelle internationale, nous avons comparé les situations lorsque nous nous sommes réunis à la Banque des règlements internationaux, la BRI. Nous avons tenu de nombreuses réunions bilatérales de ce genre avec la Réserve fédérale américaine, par exemple. C'est une question qui suscite énormément d'attention, et il ne fait aucun doute qu'à l'époque où existait LTCM, les institutions financières en place n'ont pas géré de façon appropriée ces risques. La situation s'est nettement améliorée depuis. Vous voudrez peut-être inviter M. Le Pan à comparaître devant le comité pour examiner comment le surintendant s'occupe de la gestion de ces risques.

Le président : Nous ne manquerons pas de le faire.

Le sénateur Tkachuk : Gouverneur Dodge, quelqu'un m'a remis une note indiquant qu'à 15 h 40, notre dollar atteignait 84,67 cents américains; à 17 h 27, il valait 84,8 cents américains. Il a augmenté de 18 points de base depuis que vous êtes ici. Si vous étiez ici jusqu'à minuit, nous pourrions peut-être atteindre les 90 cents américains. Vos réponses aident notre dollar.

At the same time, I have a writer's press release giving your answer to my first question that arrived at 4:30 p.m. The world is changing awfully fast.

I want to follow up on our discussion in the first round of questioning on the dollar and how it fares against the U.S. dollar. Although our dollar has increased substantially against the U.S. dollar, it has remained remarkably unchanged against the pound and the euro. Perhaps you could enlighten a non-economist on how the Canadian dollar has fared against the British pound and the euro and why there has been no change at all compared to what is happening with the Canadian and U.S. dollars.

Mr. Dodge: Certainly, recent experience has been a depreciation of the U.S. dollar against a basket of currencies. The recent experience is such that against the major currencies, the U.S. dollar is down roughly 5 per cent, although there is some variation. It is down more against some currencies and less against others. This is a matter of depreciation of the U.S. dollar in this recent period.

Senator Fitzpatrick: Governor Dodge, I appreciate your comments on productivity, and as the chairman indicated, the committee will examine that issue later this year. It is not likely that we will have you appear before the committee for that purpose. If I may, I would like to take advantage of your presence today and ask if you would care to state your opinion on what effect the elimination of barriers to interprovincial trade would have on our economy and productivity.

Mr. Dodge: Senator, that is beyond my capacity to answer. We do work on productivity at the bank and we publish it. This distinguishes our work from that of the Ministry of Finance or the Ministry of Industry. We have to be concerned about the aggregate issues and so we are not working on some of the micro issues. Appropriately, other people work on that to a much greater degree than we do.

Senator Fitzpatrick: I am not surprised by your answer but I thought I would try.

Senator Oliver: I have a specific, short question on counterfeit currency. In your annual report of 2003, you said, and I quote:

The Bank of Canada is responsible for providing Canadians with secure bank notes that can be used with confidence. In recent years, this confidence has been threatened by the rise of counterfeiting made possible by the proliferation of technically advanced equipment, available at affordable prices.

Parallèlement, j'ai un communiqué de presse qui renferme votre réponse à ma première question et qui est arrivé à 16 h 30. Le monde change extrêmement vite.

Je veux enchaîner sur ce dont nous avons discuté lors de la première série de questions à propos du dollar et de sa valeur par rapport au dollar américain. Bien que la valeur de notre dollar ait augmenté de façon considérable par rapport au dollar américain, elle est restée remarquablement stable par rapport à la livre et à l'euro. Vous pourriez peut-être expliquer à un profane en économie comment le dollar canadien s'est débrouillé par rapport à la livre britannique et à l'euro et pourquoi il n'y a eu aucun changement comparativement à la situation entre le dollar canadien et le dollar américain.

M. Dodge : Il ne fait aucun doute que récemment la valeur du dollar américain a diminué par rapport à celle d'un ensemble de devises. Selon l'expérience récente, la valeur du dollar américain comparativement aux principales devises a diminué d'environ 5 p. 100, malgré certaines variantes. Sa valeur est plus faible par rapport à certaines devises et moins faible par rapport à d'autres. Il s'agit d'une dépréciation de la monnaie américaine survenue récemment.

Le sénateur Fitzpatrick : Gouverneur Dodge, je vous remercie de vos commentaires sur la productivité, et comme le président l'a indiqué, le comité examinera cette question plus tard cette année. Il est peu probable que nous vous demandions de comparaître devant le comité à cette fin. Si vous me le permettez, j'aimerais profiter de votre présence parmi nous aujourd'hui et vous demander si vous voulez bien nous indiquer votre opinion quant aux conséquences que l'élimination des obstacles au commerce interprovincial aura sur notre économie et notre productivité.

M. Dodge : Monsieur le sénateur, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Nous faisons du travail sur la productivité à la banque et nous publions des données à ce sujet. C'est ce qui distingue notre travail de celui du ministère des Finances ou du ministère de l'Industrie. Nous nous intéressons aux aspects généraux et, par conséquent, nous ne travaillons pas à certains des aspects micro-économiques. Comme il se doit, ce sont d'autres personnes qui s'y intéressent de beaucoup plus près que nous.

Le sénateur Fitzpatrick : Votre réponse ne m'étonne pas mais je me suis dit que j'allais essayer.

Le sénateur Oliver : J'ai une brève question précise à propos de la fausse monnaie. Dans votre rapport annuel de 2003, vous dites, et je cite :

La Banque du Canada est chargée de fournir aux Canadiens des billets de banque sûrs, qui peuvent être utilisés en toute confiance. Au cours des dernières années, cette confiance a été menacée par l'accroissement de la contrefaçon imputable à la prolifération d'appareils faisant appel à une technologie très avancée et dont le coût est abordable.

In 2003 there were more than 400,000 counterfeit notes in circulation. That is double the number of such notes in 2002. Why is it that the Bank of Canada, in spite of your best efforts and ever-expanding lists of new security features, is unable to keep ahead of counterfeiters?

Mr. Dodge: Senator, 2002 and 2003 witnessed the advent of technology that allowed extremely high-quality, professional counterfeiting of our old series bills and allowed the kids to make not-so-good-but-passable \$10 notes for use on Saturday night.

That is the reason for introducing the new bills, starting with the \$100 bill last spring, the \$20 bill in September and the \$50 just on the seventeenth. We will proceed to use the same features on an upgraded \$10 bill to be introduced next spring.

Those features make it much easier for cash handlers to tell a genuine note from a fake. They make it very hard for the counterfeiter to produce high-quality fake notes.

Mr. Jenkins has just offered to give you a \$20 bill.

Mr. Jenkins: Just for effect.

Senator Oliver: This time next year, you will have a much —

Mr. Dodge: It may take a little longer. We are withdrawing the old notes reasonably rapidly, but they are still legal tender. The old series notes are still in circulation. We will have to address that issue at some point in the future, of how to deal with the fact that those old series notes are out there. However, we think that these features will have a significant impact.

Senator Moore: On November 16, the Minister of Finance, whilst appearing before the House of Commons Standing Committee on Finance, indicated that the surplus as of March 31, 2005, for the Government of Canada would be \$8.9 billion. Does the Bank of Canada calculate and track the surplus or deficit?

Mr. Dodge: We are very interested in the position of all governments collectively on a national accounts basis because that impacts on the economy. Therefore, we make estimates of that, senator.

We do not compile public accounts. We do not deal with that because it does not directly impact on our business, other than as the manager of the government's bank balance, but that is more on a week-to-week basis.

Senator Moore: Do you share that type of calculation with Finance?

En 2003, il y avait plus de 400 000 faux billets en circulation. C'est le double du nombre de faux billets enregistrés en 2002. Pourquoi la Banque du Canada, malgré tous les efforts qu'elle déploie et les listes qui ne cessent de s'allonger de nouveaux dispositifs de sécurité n'arrive-t-elle pas à contrer les faussaires?

M. Dodge : Monsieur le sénateur, les progrès technologiques survenus en 2002 et 2003 ont permis la contrefaçon professionnelle et d'une très grande qualité des billets de notre ancienne série et ont permis à des jeunes de contrefaire des billets de 10 \$ d'une qualité passable dont ils se servent le samedi soir.

C'est la raison pour laquelle nous avons produit les nouveaux billets, en commençant par le billet de 100 \$ au printemps dernier, le billet de 20 \$ en septembre et le billet de 50 \$ le 17 du mois. Nous utiliserons les mêmes caractéristiques sur le nouveau billet de 10 \$ qui sera produit le printemps prochain.

Grâce à ces caractéristiques, il est beaucoup plus facile pour ceux qui manipulent de l'argent comptant de faire la distinction entre un billet véritable et un faux billet. Il devient par conséquent très difficile pour le faussaire de produire de faux billets de grande qualité.

M. Jenkins vient d'offrir de vous donner un billet de 20 \$.

M. Jenkins : Simplement pour impressionner.

Le sénateur Oliver : À la même époque l'année prochaine, vous aurez...

M. Dodge : Cela risque de prendre un peu plus de temps. Nous sommes en train de retirer les anciens billets assez rapidement, mais ils ont toujours cours légal. Les billets de l'ancienne série sont toujours en circulation. Nous devons nous pencher sur cette question à un certain moment, afin de déterminer quoi faire avec les billets de l'ancienne série qui sont toujours en circulation. Cependant, nous croyons que ces nouvelles caractéristiques seront d'une grande efficacité.

Le sénateur Moore : Le 16 novembre, le ministre des Finances, lorsqu'il a comparu devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, a indiqué que l'excédent au 31 mars 2005 du gouvernement du Canada s'élèverait à 8,9 milliards de dollars. La Banque du Canada calcule-t-elle et suit-elle l'excédent ou le déficit?

M. Dodge : Nous nous intéressons beaucoup à la situation de l'ensemble des gouvernements au niveau des comptes nationaux en raison des incidences qu'elle a sur l'économie. Par conséquent, nous en faisons des évaluations, sénateur.

Nous n'établissons pas de comptes publics. Nous ne nous occupons pas de cet aspect parce que cela n'influe pas directement sur nos activités, autrement qu'en tant qu'administrateur du solde bancaire du gouvernement, mais cela se fait davantage sur une base hebdomadaire.

Le sénateur Moore : Communiquez-vous le résultat de vos calculs au ministère des Finances?

Mr. Dodge: Yes. We discuss the issue of the national accounts projections. They can differ quite substantially from the public accounts. The purpose of the national accounts is different from that of the public accounts.

Senator Moore: Is that something you do monthly or quarterly?

Mr. Dodge: We try to do our review quarterly because the national accounts numbers come out quarterly.

Senator Moore: Is it better for the economy of Canada for the government to continue to pay down its debt, or to spend the money on programs?

Mr. Dodge: I will answer that in two ways. The government has a policy to reduce the debt-to-GDP ratio to 25 per cent, roughly speaking, in the time period before the first baby boomers retire. It seems to me that that is a well-articulated policy and makes a lot of sense, because it means the debt servicing costs at that point will be considerably lower, and so, for the same level of taxation, the Government of Canada will be able to provide the additional services required by an aging population. It seems to me to be an extraordinarily sensible objective to continue to pursue.

Senator St. Germain: My question is very basic. It relates to the industries in British Columbia, the region that I represent. My concern is, logically, the increase in value of the Canadian dollar. Is the productivity of the nation adjusting as quickly as the dollar is rising? If not, what can be done to alleviate the pressure on a lot of these businesses that export most of their products to the U.S.?

Mr. Dodge: I will take the first part of that question, senator, because it has general application to a number of sectors in a number of parts of the country. It is an important question because, as I said at the start, over the last four weeks, the Canadian dollar has risen about 6.5 per cent against the U.S. dollar. That rapid rise in our currency is clearly having negative effects for certain sectors, certain industries and certain firms in our economy.

For many companies, as you know, it is been the speed of the appreciation that has been particularly difficult to adjust to. We at the bank are aware of the difficulties that that causes. Indeed, for well over a year it is been one of our central themes to focus our analysis on the adjustment that the economy needs to go through, adjustment to the global economic and financial developments, including that high dollar. The challenge for us has been to look at the overall or the macroeconomic consequences. That is what we are really about, which is why I will duck the second part of your question.

M. Dodge : Oui. Nous discutons de la question des prévisions des comptes nationaux. Ils peuvent différer assez considérablement des comptes publics. L'objectif des comptes nationaux diffère de l'objectif des comptes publics.

Le sénateur Moore : S'agit-il d'une activité mensuelle ou trimestrielle?

M. Dodge : Nous tâchons de faire notre examen tous les trimestres parce que les chiffres concernant les comptes nationaux sont publiés tous les trimestres.

Le sénateur Moore : Est-il préférable pour l'économie du Canada que le gouvernement continue de rembourser sa dette, ou de consacrer des fonds aux programmes?

M. Dodge : Je répondrai de deux façons. Le gouvernement a une politique qui vise à réduire le rapport dette-PIB de 25 p. 100, approximativement, au cours de la période avant que les premiers membres de la génération du baby-boom prennent leur retraite. Il me semble qu'il s'agit d'une politique qui est formulée clairement et qui est très logique, parce qu'elle signifie que les coûts de service de la dette à ce moment-là seront nettement plus faibles et que, par conséquent, pour le même niveau d'imposition, le gouvernement du Canada sera en mesure d'assurer les services supplémentaires dont aura besoin une population vieillissante. Il me semble qu'il s'agit d'un objectif extrêmement sensé qu'il faut continuer à viser.

Le sénateur St. Germain : Ma question est très simple. Elle concerne les industries de la Colombie-Britannique, la région que je représente. Ce qui me préoccupe comme il se doit c'est l'accroissement de la valeur du dollar canadien. La productivité du pays s'adapte-t-elle aussi rapidement que la hausse du dollar? Si ce n'est pas le cas, que peut-on faire pour atténuer les pressions que connaissent un grand nombre d'entreprises qui exportent la plupart de leurs produits vers les États-Unis?

M. Dodge : Je répondrai à la première partie de la question, sénateur, parce qu'elle s'applique de façon générale à un certain nombre de secteurs dans certaines régions du pays. Il s'agit d'une question importante parce que, comme je l'ai dit au début, au cours des quatre dernières semaines, la valeur du dollar canadien a augmenté d'environ 6,5 p. 100 par rapport à la valeur du dollar américain. Cette augmentation rapide de notre devise a de toute évidence des répercussions négatives sur certains secteurs, certaines industries et certaines entreprises de notre économie.

Comme vous le savez, bien des entreprises ont eu particulièrement de la difficulté à s'adapter à la rapidité de l'appréciation. À la banque, nous sommes conscients des difficultés que cela cause. En fait, depuis plus d'un an il s'agit de l'un des thèmes centraux de notre analyse, à savoir les rajustements que doit subir l'économie, l'adaptation à l'évolution de la situation économique et financière mondiale, y compris la valeur élevée du dollar. Le défi pour nous a consisté à examiner les conséquences générales ou macroéconomiques. C'est là vraiment que réside notre rôle et c'est la raison pour laquelle j'esquiverai la deuxième partie de votre question.

Even getting into macro issues requires an assessment of the reasons behind the exchange rate movements. I am sorry, Mr. Chairman, to take a little longer, but this is important. In broad terms, there have been two forces at play. One is the strength of our economy, in B.C. in particular, because of the strength and the size of our primary product sectors. They have been very strong, reflecting strong world demand.

The second factor has been the one we talked about earlier, the rather broad-based decline of the U.S. dollar against the whole basket of currencies, which is why, when you look at the Canada-euro rate or the Canada-Australian dollar rate, they look like they have been relatively stable.

In any event, we clearly cannot insulate ourselves from the world forces. It is very nice to have the price of minerals and so on go up, but it is not so easy to adjust to a declining U.S. dollar.

As I stated in my opening remarks, in terms of monetary policy, our job is to assess the implications of movement in the dollar for aggregate demand, adding up all those pluses and minuses, and in setting policy we have to keep aggregate demand and supply in balance.

That is a problem, and we recognize that some industries and some firms are in fact caught in the adjustment process.

Since mid-October, the U.S. dollar has depreciated further against major floating currencies. This has occurred over the last four weeks, at a time when commodity prices have not been rising. Indeed, oil and natural gas prices are down a little. Between now and the time we make our decision in December, we have to work hard on looking at the implications of what has been happening here in the currency markets, but of course, lots of other things are happening.

In the weeks before our fixed announcement date of December 7, we will be taking all the information that has come in, the full set of information we have, and as we do before each fixed announcement date, we will have to assess that.

Senator Angus: Governor, I would like to complete the circle on this subject, which I agree seems to be the kernel of the basic message you are bringing today. I wrote down and underlined a two-letter word that you used in your opening statement. You said "if" current exchange rates were to be sustained, and "if," and you emphasized it, all these other factors you just discussed remain the same, then it could have a dampening effect. Yet last week, as I understood it, and perhaps referring only to the level of the Canadian dollar and not all those other factors, you said that you did not consider these levels to be inappropriate. That is how you were quoted in the local media.

Même lorsqu'on se penche sur les questions macroéconomiques, il faut évaluer les raisons qui expliquent ces mouvements du taux de change. Je suis désolé, monsieur le président, de prendre un peu plus de temps, mais c'est un aspect important. De façon générale, il y a deux facteurs qui interviennent. L'un, c'est la vigueur de notre économie, en Colombie-Britannique en particulier, à cause de la vigueur et de la taille de nos secteurs de produits primaires. Ils ont fait preuve d'une grande vigueur et traduisent la vigueur de la demande mondiale.

Le deuxième facteur est celui dont nous avons parlé plus tôt, la baisse plutôt généralisée du dollar américain par rapport à l'ensemble des monnaies, ce qui explique pourquoi, lorsque l'on compare le taux de l'euro par rapport au taux du dollar canadien ou le taux du dollar australien par rapport au dollar canadien, ils paraissent relativement stables.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons pas de toute évidence nous soustraire des influences qui s'exercent à l'échelle mondiale. C'est une très bonne chose que le prix des minéraux entre autres augmente, mais il n'est pas si facile de s'adapter à un dollar américain dont la valeur diminue.

Comme je l'ai déclaré dans mon exposé, en ce qui concerne la politique monétaire, notre travail consiste à évaluer les incidences du mouvement du dollar sur la demande générale, en ajoutant tous les plus et les moins, et en établissant une politique nous devons assurer l'équilibre du total de l'offre et de la demande.

C'est effectivement un problème, et nous reconnaissons que certaines industries et certaines entreprises se trouvent effectivement prises dans le processus de rajustement.

Depuis la mi-octobre, la valeur du dollar américain a diminué encore plus par rapport à la valeur des principales monnaies flottantes. Cela s'est produit au cours des quatre dernières semaines, à un moment où les prix des produits de base n'ont pas augmenté. En fait, les prix du pétrole et du gaz naturel ont légèrement baissé. D'ici à ce que nous prenions notre décision en décembre, nous devons travailler d'arrache-pied et examiner les incidences de la situation ici sur le marché des changes, mais bien entendu, il y a beaucoup d'autres choses qui sont en train de se produire.

Au cours des semaines qui précéderont notre annonce à la date préétablie du 7 décembre, nous réunirons toute l'information que nous avons reçue, toute la série de renseignements dont nous disposons, et comme nous le faisons avant chaque annonce à date préétablie, nous devons évaluer cette information.

Le sénateur Angus : Monsieur le gouverneur, j'aimerais que l'on boucle la boucle sur cette question, et je conviens avec vous que cela semble être le message central que vous nous transmettez aujourd'hui. J'ai écrit et j'ai souligné un mot de deux lettres que vous avez utilisé dans votre exposé. Vous avez dit « si » les taux de change actuels devaient persister, et « si », et vous avez insisté sur cet aspect, tous les autres facteurs économiques et financiers restaient inchangés, cela aurait alors un effet modérateur. Pourtant, d'après ce que je crois comprendre, la semaine dernière, et vous faisiez peut-être simplement allusion au niveau du dollar canadien et non à tous les autres facteurs en question, vous avez indiqué que vous ne considériez pas que ces niveaux étaient inappropriés. C'est ainsi que vous ont cité les médias locaux.

What are you predicting at this point; will it remain at these levels or not?

Mr. Dodge: Senator, I am really pleased you asked that question because it gives me a chance to correct the record as reported in the newspapers.

I said that at the time we wrote the monetary policy report four weeks ago, and as stated in the report, the general movement of the Canadian dollar upwards against the U.S. dollar over that period was not inappropriate, given the strength of commodity prices and of world demand. That is what I said, and that was referring to what we had said here, not to anything that has happened since we released that report.

“Not inappropriate” means, very much in economic terms, that a price moves up or down to try to balance supply or demand. As demand for Canadian products was moving up, it was not inappropriate that a price, namely, the price of the Canadian dollar, moved up. We had improvement in terms of trade, and it is not very surprising, therefore, that we would have an appreciation of the Canadian dollar.

Our job, when we meet before our fixed action date of December 7, is to assess what has been happening since then, which is a little different, because we have had a depreciation of the U.S. dollar and terms of trade not having changed much over that period.

Senator Meighen: I returned two days ago from London. There was a great deal of consternation there about the level of the American dollar. In fact, there was talk in the press about propping it up. I think there was an article in the *National Post* this past Friday, speculating in a similar vein.

Is there any statutory prohibition that would prevent the Bank of Canada from participating if it became necessary to prop up the American dollar, and how would you go about it?

Mr. Dodge: First of all, we manage the exchange fund account on behalf of the Government of Canada. We have a clear policy, articulated with the government, as to when we would intervene. That policy is on our website. I invite everybody to read it. It does say that only in the most unusual circumstances of a market disruption would we consider intervention. Otherwise, quite frankly, we are a lot better off letting market players bet against each other than betting against Her Majesty.

Senator Meighen: “Intervention” means both domestically and, for example, a worldwide effort to prop up the American dollar?

Mr. Dodge: Senator, thank you for coming back to that. It means intervention in foreign exchange markets.

Senator Meighen: Can you intervene in the Canadian market, for example, on your own initiative?

Quelles sont vos prévisions à ce stade-ci; le dollar se maintiendra-t-il à ces niveaux ou non?

M. Dodge : Monsieur le sénateur, je suis très heureux que vous m’ayez posé cette question parce qu’elle me donne l’occasion de rectifier ce qui a été rapporté dans les journaux.

J’ai indiqué qu’à l’époque où nous avons rédigé le rapport sur la politique monétaire il y a quatre semaines, et comme je l’ai déclaré dans le rapport, le mouvement général du dollar canadien à la hausse par rapport au dollar américain au cours de cette période n’était pas inapproprié, compte tenu de la vigueur des prix des produits de base et de la demande mondiale. C’est ce que j’ai dit, et je faisais allusion à ce que nous avons dit ici, et non pas à ce qui s’est passé depuis la publication de ce rapport.

Le terme « inapproprié » signifie, en langage économique, qu’un prix augmente ou diminue pour tâcher d’équilibrer l’offre ou la demande. Lorsque la demande pour les produits canadiens était à la hausse, il n’était pas inapproprié que la valeur entre autres du dollar canadien augmente. Nous avons connu des améliorations au niveau du commerce, et il n’est donc pas étonnant que la valeur du dollar canadien ait augmenté.

Notre travail, lorsque nous nous réunissons avant notre date préétablie du 7 décembre, consiste à évaluer ce qui s’est passé depuis, ce qui est légèrement différent, parce que nous avons assisté à une dépréciation du dollar américain et les termes de l’échange n’ont pas beaucoup changé au cours de cette période.

Le sénateur Meighen : Je suis revenu de Londres il y a deux jours. Là-bas, on est très consterné par la valeur du dollar américain. En fait, on parlait dans la presse de soutenir la monnaie. Je crois qu’il y avait un article dans le *National Post* vendredi dernier qui émettait des hypothèses dans le même sens.

Existe-t-il une disposition prévue par la loi qui empêcherait la Banque du Canada de participer au mouvement s’il devenait nécessaire de soutenir le dollar américain, et comment procéderiez-vous?

M. Dodge : Tout d’abord, nous administrons le compte du fonds d’échange au nom du gouvernement du Canada. Nous avons une politique claire, élaborée avec l’aide du gouvernement, quant aux circonstances dans lesquelles nous interviendrions. Cette politique se trouve sur notre site Web. J’invite chacun d’entre vous à en prendre connaissance. Elle indique que nous n’envisagerions d’intervenir qu’uniquement dans les circonstances extrêmement inhabituelles d’une désorganisation du marché. Autrement, je vous dirais franchement qu’il est nettement préférable de laisser les acteurs du marché parier les uns contre les autres plutôt que contre Sa Majesté.

Le sénateur Meighen : Par « intervention » voulez-vous dire une intervention à l’échelle nationale et aussi, par exemple, à l’échelle mondiale pour soutenir le dollar américain?

M. Dodge : Monsieur le sénateur, je vous remercie de revenir à cette question. Cela signifie une intervention sur le marché des changes.

Le sénateur Meighen : Pouvez-vous intervenir sur le marché canadien, par exemple, de votre propre initiative?

Mr. Dodge: I do not know what you mean by “intervene.”

Senator Meighen: I am old enough to remember when we were concerned that the Canadian dollar was dropping too far. If memory serves, the Bank of Canada did buy Canadian dollars, or sold American dollars.

Mr. Dodge: That is what I thought you were asking. We do that on behalf of the Government of Canada. The Government of Canada owns the exchange fund account. We operate on its behalf, as agent as opposed to principal.

Senator Meighen: Therefore, it is under their instructions?

Mr. Dodge: That is correct.

The Chairman: Governor, and deputy governor, I thank you for your attendance here. I found this exchange interesting, candid and informative.

I must say to you, governor, that in my travels across Europe, wherever I go to talk with members of any financial institution, they tell me how your bank’s reputation precedes you. We see ourselves more clearly abroad than we do here. I want to tell you and all your staff how highly the bank is regarded in any quarter of the world. That is one of the reasons we have a sound economy and a sound set of books. I want to thank you for your evidence today.

Mr. Dodge: Thank you, senators. It was pleasure to be with you.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, November 25, 2004

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill S-17, to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Gabon, Ireland, Armenia, Oman and Azerbaijan for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion, met this day at 11:06 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Jerahmiel S. Grafstein (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, at the outset, I would welcome our witnesses and our audience.

Today, we are here to deal with Bill S-17, to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Gabon, Ireland, Armenia, Oman and Azerbaijan. I have been to a number of these places. This bill is important to all of us. Its

M. Dodge : Je ne comprends pas ce que vous voulez dire par « intervenir ».

Le sénateur Meighen : Je ne suis pas suffisamment vieux pour me rappeler de l’époque où nous craignons que la valeur du dollar canadien diminue de façon inquiétante. Si je me souviens bien, la Banque du Canada avait effectivement acheté des dollars canadiens, ou vendu des dollars américains.

M. Dodge : C’est ce que j’avais cru comprendre que vous me demandiez. Lorsque nous agissons ainsi, nous le faisons au nom du gouvernement du Canada. Le compte du fonds des changes appartient au gouvernement du Canada. Nous l’administrons en son nom, à titre de mandataire plutôt que de responsable.

Le sénateur Meighen : Par conséquent, cela se fait selon les instructions du gouvernement?

M. Dodge : C’est exact.

Le président : Monsieur le gouverneur, et monsieur le sous-gouverneur, je tiens à vous remercier d’avoir assisté à notre réunion. Cet échange a été intéressant, franc et instructif.

Je dois vous dire, monsieur le gouverneur, qu’à l’occasion de mes voyages en Europe, chaque fois que je parle à des membres d’une institution financière, ils me disent à quel point la réputation de votre banque vous précède. Nous avons une image plus claire de nous-mêmes à l’étranger qu’ici. Je tiens à vous dire ainsi qu’à l’ensemble de vos collaborateurs à quel point la banque est tenue en haute estime par le monde entier. C’est l’une des raisons pour lesquelles nous avons une économie saine et une comptabilité saine. Je tiens à vous remercier des témoignages que vous nous avez présentés aujourd’hui.

M. Dodge : Je vous remercie, sénateurs. J’ai été très heureux de pouvoir me joindre à vous.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 25 novembre 2004

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi S-17, Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Gabon, l’Irlande, l’Arménie, Oman et l’Azerbaïdjan en vue d’éviter les doubles impositions et de prévenir l’évasion fiscale, se réunit aujourd’hui à 11 h 6 pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Jerahmiel S. Grafstein (*coprésident*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorable sénateurs, je voudrais d’entrée de jeu souhaiter la bienvenue à nos témoins et à notre auditoire.

Aujourd’hui, nous étudions le projet de loi S-17, Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Gabon, l’Irlande, l’Arménie, Oman et l’Azerbaïdjan. Je connais bon nombre de ces endroits. C’est un

purpose is to eliminate tax barriers to trade, investment, productivity and competition in the Canadian marketplace, all of which is of interest to this committee.

We welcome Mr. McKay, our colleague from the other place. Perhaps you would introduce your colleagues, Mr. McKay.

Hon. John McKay, P.C., M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance: Honourable senators, I am joined today by my colleagues Mr. David Sénécal and Mr. Brian Ernewein from the Department of Finance, as well as by Ms. Deborah Chatsis from the Department of Foreign Affairs.

I do not intend to make a long opening statement because I do not think it is necessary. This is a simple bill. Its outline is fairly straightforward. As you rightly point out, Mr. Chairman, it concerns the countries of Gabon, Armenia, Oman, Azerbaijan, and a new treaty with Ireland replacing the one that is in effect. It is modeled on the OECD tax convention, although there are themes and variations thereon.

Canada is trading nation and, as such, we require these treaties — probably as much as any country in the world — to stabilize relationships among companies and people in various countries.

In entering into a treaty, the goal is to accomplish three major objectives. They are, first, to avoid double taxation. Most of our citizens take a dim view of double taxation. The second is to prevent tax evasion, and the third to prevent tax avoidance.

Since this is the Senate Banking Committee, I need not go into the palaver about what constitutes double taxation. I will work on the assumption that all honourable senators know what that means.

The second and third objectives are tax evasion and tax avoidance. The ultimate concern here is that those who take advantage of situations are, in effect, passing an unfair burden on to other Canadian taxpayers. That is one of the major reasons for entering into such treaties. Since these matters cannot be put into legislation, we hope that the mere existence of these treaties creates an atmosphere of stability and certainty for investors and traders.

My next point has to do with the treaty. The rate of taxation cannot be increased without substantial advance notice. We all have examples of countries that ratchet up the rates of taxation without notice and effectively expropriate foreign assets. Hopefully, a treaty will at least have some mitigating effect against that.

We hope that the complexity of the administration of the tax system will be reduced by the entering into of these treaties.

Mr. Chairman, that is the shortened version of my remarks.

projet de loi important, dont l'objectif est d'éliminer les obstacles fiscaux aux échanges commerciaux, aux investissements, à la productivité et à la concurrence sur le marché canadien, et ce sont tous là des sujets d'intérêt pour notre comité.

Nous souhaitons la bienvenue à M. McKay, notre collègue de la chambre basse. Voudriez-vous nous présenter ceux qui vous accompagnent, monsieur McKay?

L'honorable John McKay, C.P., député et secrétaire parlementaire du ministre des Finances : Honorables sénateurs, je suis accompagné ce matin par MM. David Sénécal et Brian Ernewein du ministère des Finances, ainsi que par Mme Deborah Chatsis, du ministère des Affaires étrangères.

Je n'ai pas l'intention de prendre trop de votre temps avec une longue déclaration liminaire. Le projet de loi est simple et facile à comprendre. Comme vous l'avez signalé, monsieur le président, ce projet de loi concerne le Gabon, l'Arménie, le sultanat d'Oman et l'Azerbaïdjan; il propose également une nouvelle convention fiscale avec l'Irlande qui remplacera une convention encore en vigueur. Les conventions visées par le projet de loi suivent le modèle de convention fiscale de l'OCDE, à quelques variations près.

Le Canada est un pays commerçant et, partant, il a besoin de ce genre de conventions — autant que n'importe quel autre pays — en vue de stabiliser les relations qui existent entre les entreprises et entre nos citoyens et ceux des autres pays.

La signature de toute convention vise trois grands objectifs : d'abord, éviter la double imposition, qui n'est pas considérée favorablement par nos citoyens; ensuite, c'est de nous défendre contre l'évasion fiscale, et enfin, nous défendre aussi contre l'évitement de l'impôt.

Puisque j'ai affaire à des sénateurs qui siègent au Comité des banques, il est donc inutile pour moi d'expliquer ce qu'est la double imposition. J'imagine que vous le savez déjà.

Les autres objectifs du projet de loi, ce sont de prévenir l'évasion fiscale et l'évitement de l'impôt. Pourquoi? Parce que ceux qui tirent profit de certaines situations peuvent dans les faits faire reporter une part déraisonnable du fardeau fiscal sur les contribuables canadiens. C'est là une des principales raisons pour lesquelles nous adhérons à des conventions de ce genre. Comme ces choses ne peuvent pas toujours être légiférées, nous espérons que la simple existence des conventions créera une atmosphère de stabilité et de certitude favorable aux investisseurs et aux commerçants.

Passons maintenant à la convention. Le taux d'imposition prévu ne peut être haussé sans un préavis suffisamment long. Nous avons déjà vu des pays pousser à la hausse sans préavis les taux d'imposition, ce qui avait pour effet d'exproprier les dépôts étrangers. Nous espérons qu'une convention aura pour effet de ralentir les pays qui y songeraient.

Nous espérons également que la complexité de l'administration du régime fiscal s'en trouvera réduite.

Monsieur le président, voilà en bref ce que j'avais à dire.

We have tax treaties with 83 countries. With the four countries dealt with in this bill, that number will increase to 87. In the past three years, we have signed treaties and amended protocols with 14 other countries.

I hope you will see this as a reasonable bill and that you will be able to support the government in this matter.

Senator Angus: Let me get right to the issue of human rights, which I think you know is of concern to the leadership of my party. I notice that you have with you your experts on the human rights element.

In at least one or two of these countries there are such issues. First, how do you choose the type of countries with which Canada would have a tax treaty? Over and above the fact that we might have regular and ongoing trading relations with them, what kind of an analysis do you do? What are the key criteria that might drive the government not to agree to a treaty?

Mr. McKay: One of the critical questions with which we all wrestle is whether it is appropriate to engage these countries with less than sterling human rights records or do we maintain our distance. In some respects, as we speak, we have just such an issue unfolding before us in Kiev.

In 1991, under the previous administration, Canada underwent a robust engagement process with Ukraine. As a result, I believe we now have some credibility with the authorities there. That allows us to question the outcome of this particular election. You ask a profound philosophical question. I will pass the practical analysis part of the question over to my colleague Ms. Chatsis who can respond more directly.

Ms. Deborah Chatsis, Human Rights, Humanitarian Affairs and International Women's Equality Division, Foreign Affairs Canada: Honourable senators, this is my first appearance before a Senate committee. I am pleased to be here.

Senator Angus: You are most welcome.

Mr. McKay: They are all outstanding minds.

The Chairman: We should say that Ms. Chatsis is not only in charge of human rights and humanitarian affairs but also the international women's equality division. She will speak with a great deal of experience exactly on your point, Senator Angus.

Ms. Chatsis: The issue of engagement raised by Mr. McKay is a long-standing one. It is a multi-faceted issue as well that we consider at length in Foreign Affairs Canada. We look at the human rights records of most of the countries in the world. As part of our foreign policy, we ask our missions abroad to report on the human rights situation in their countries of accreditation

Nous avons conclu des conventions fiscales avec 83 pays. Une fois le présent projet de loi adopté, ce chiffre grimpera à 87. Au cours des trois dernières années, nous avons signé des conventions et modifié des protocoles avec 14 autres pays.

J'espère que ce projet de loi vous semblera raisonnable et que vous accepterez d'appuyer le gouvernement.

Le sénateur Angus : J'aborderai immédiatement la question des droits humains, qui, vous le savez, est d'un grand intérêt pour les dirigeants de mon parti. J'ai remarqué que vous êtes accompagné ce matin de vos experts sur les droits de la personne.

Or, le dossier des droits de la personne dans un ou deux des pays visés laisse perplexe. J'aimerais d'abord savoir comment le Canada choisit le type de pays avec lequel il veut conclure une convention fiscale? Outre le fait que le Canada a peut-être déjà des relations commerciales avec ces pays de façon courante et permanente, quel est le genre d'analyse que vous faites? Quels sont les grands critères qui pourraient inciter le gouvernement à refuser d'adhérer à une convention?

M. McKay : Chaque fois que l'on a affaire à un pays dont le dossier en matière de droits de la personne laisse à désirer, on se demande toujours s'il convient de s'engager vis-à-vis de ces pays ou s'il vaut mieux garder ses distances. Il n'y a qu'à regarder les événements qui se déroulent en ce moment à Kiev.

En effet, en 1991, le gouvernement canadien précédent a entrepris une démarche d'engagement vigoureuse auprès de l'Ukraine. À mon avis, c'est d'ailleurs ce qui nous confère une certaine crédibilité auprès des autorités ukrainiennes et nous permet de remettre en question l'issue de l'élection qui vient d'avoir lieu. Mais vous posez une question véritablement philosophique. Je vais demander à ma collègue, Mme Chatsis, de vous répondre directement sur la question d'une analyse pratique de notre part.

Mme Deborah Chatsis, Division des droits de la personne, des affaires humanitaires et de la promotion internationale de la femme, Affaires étrangères Canada : Honorables sénateurs, c'est la première fois que je compare à un comité du Sénat, et je me réjouis d'être ici.

Le sénateur Angus : Vous êtes la bienvenue.

M. McKay : Ce sont tous de grands esprits.

Le président : Il faut savoir que Mme Chatsis s'occupe non seulement des droits de la personne et des affaires humanitaires, mais aussi de la promotion internationale de la femme. Elle a donc une grande expérience des affaires qui vous intéressent, sénateur Angus.

Mme Chatsis : La question de l'engagement qu'a soulevée M. McKay est une question qui nous préoccupe de longue date. Elle comporte plusieurs aspects dont nous nous occupons longuement aux Affaires étrangères. Nous examinons le dossier de la plupart des pays du monde en matière de droits de la personne. Dans le cadre de notre politique étrangère, nous

on an annual basis, and we use this for our own purposes and for information that is provided to other departments, Crown agencies, et cetera.

This information about the human rights situation is taken into account when we consider the extent to which we have bilateral relations with a country, but it is only one of the factors taken into consideration. We also look at the links with that other country, including economic links, links with Canadians or expatriate communities in Canada, cultural and geographic links, et cetera.

It is not just a yes-no question on human rights and our engagement with a country. We may take a particular approach. For example, if a country has serious human rights issues, that may affect our engagement with that country, but it may not. It may mean that we decide that we must raise the issue to an international level. For example, on the state of human rights in Iran, we recently ran a resolution successfully at the UN General Assembly to highlight our continuing concerns about the human rights situation in that country. The same week or the following week we also sent a new ambassador to Iran, so it is clearly not just one or the other.

We also look at how we can work with that country to improve its capacity and willingness to improve its human rights situation. We do that through bilateral dialogues at an official level, but we also do that through the CIDA Development Assistance Program. CIDA has strong capabilities in building capacity. For example, it has been working for decades in China to help improve the capacity in the judicial and legal sectors. This is part of our multi-faceted approach.

With respect to the specific question on double taxation treaties, I must say that I would have to throw the ball back into the other court. That is not a decision that we take. That is something, from what I understand, that is decided between the geographic divisions in Foreign Affairs alongside Finance, based on a number of other criteria. We feed into that discussion, but we do not have the final say on whether we enter into double taxation treaties with countries that may have human rights concerns.

Senator Angus: In the specific case here, we all know the countries involved: Gabon, Ireland, Armenia, Oman, and Azerbaijan. Does Canada have a concern about human right violations in any of those countries?

Ms. Chatsis: With respect to Ireland, we probably do not.

demandons à nos missions de nous faire annuellement un rapport de la situation des droits de la personne dans leurs pays d'accréditation, rapports dont nous nous servons à nos propres fins et pour fournir des renseignements à d'autres ministères, à des sociétés d'État, et cetera

Ces données sur les droits de la personne sont prises en considération lorsque nous nous interrogeons sur nos relations bilatérales avec un pays donné, mais ce n'est qu'un facteur parmi d'autres. Nous nous demandons également quels sont nos autres liens avec ce pays, notamment nos liens économiques, les liens avec des Canadiens ou des groupes d'expatriés au Canada, les liens culturels et géographiques, et cetera.

La décision de nous engager à l'égard d'un pays ne repose uniquement sur le contenu d'un rapport sur les droits de la personne. Ce n'est jamais tout blanc et tout noir et nous pouvons voir les choses sous un angle particulier. Ainsi, si un pays a de graves problèmes en matière de droits de la personne, ce fait peut influencer ou pas sur notre décision de nous engager à l'égard de ce pays. Nous pouvons, par exemple, décider de soulever la question sur une tribune internationale. Prenons le cas des droits de la personne en Iran : nous avons récemment déposé une résolution à l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a été reçue avec succès, en vue de signaler nos préoccupations incessantes au sujet de la situation des droits de la personne dans ce pays. La même semaine, ou la semaine suivante, nous avons envoyé un nouvel ambassadeur en Iran, ce qui illustre clairement que les deux questions ne s'excluent pas mutuellement.

Nous nous demandons également comment faire pour aider le pays en question à se sensibiliser aux droits de la personne et à devenir de plus en plus apte à les protéger. Nous y parvenons en ouvrant le dialogue à l'échelle bilatérale au niveau des hauts fonctionnaires, mais nous agissons aussi par le truchement du programme d'aide au développement de l'ACDI, puisque l'ACDI est bien outillée pour renforcer les capacités. À titre d'exemple, cela fait maintenant des décennies que l'ACDI œuvre en Chine pour aider ce pays à développer ses capacités dans les secteurs judiciaires et juridiques. Cela s'inscrit donc dans notre vision à volets multiples.

Pour ce qui est de votre question sur les conventions en vue d'éviter la double imposition, je me dois de renvoyer la question à quelqu'un d'autre. Ce n'est pas une décision que nous prenons de notre côté. À ce que je sache, c'est une question qui est décidée à la fois par le ministère des Finances et par la direction de la région du monde en question aux Affaires étrangères, et qui se fonde sur plusieurs autres critères. Nous pouvons prendre part à la discussion, mais ce n'est pas nous qui avons le mot de la fin et qui décidons si le Canada adhérera à une convention pour éviter la double imposition avec des pays qui peuvent poser problème en ce qui concerne les droits de la personne.

Le sénateur Angus : En l'occurrence, nous connaissons tous les pays en question : le Gabon, l'Irlande, l'Arménie, Oman et l'Azerbaïdjan. Le Canada est-il au courant de violations de droits de la personne dans ces pays?

Mme Chatsis : Dans le cas de l'Irlande, probablement pas.

Senator Angus: It may be worse than the others.

Ms. Chatsis: With respect to the other countries, there are issues of concern. There are common themes regarding the protection of the rights of minorities, and of the rights of women and children. As part of our annual human rights reporting and as part of our discussion with the geographics divisions and the Department of Finance on this issue, we have highlighted the fact that there are areas of concern.

As I say, we are not in a position to object to entering into a double taxation treaty. In fact, there are arguments that a greater engagement at all levels will help to improve the human rights situation in a particular country.

Senator Angus: I know how you prepare for these presentations. Mr. Ernewein would likely have read the speech of Senator Lynch-Staunton in the Senate at second reading.

Mr. Brian Ernewein, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance: Yes, I read it.

Senator Angus: He drew to the attention of his colleagues in the Senate that there was no human rights report with this particular bill, and he expressed concern. Do you share those concerns or do you have any comments that you might wish to offer us in respect of his concern?

Mr. Ernewein: I would at least offer a few additional observations to round out the picture of how we arrive at providing our advice as to whether to pursue a tax treaty with another jurisdiction.

Following the presentation that my colleague from Foreign Affairs has made, we treat as a threshold question whether there exist diplomatic relations with another country that would allow or support the existence of a tax treaty in the first place. If there is not — and I do not mean to diminish its importance — it is just a trade agreement that is subordinate to the general question of whether to have diplomatic relations.

As far as our analysis is concerned, I have recounted to the committee before, and I will not do it at great length here, the considerations that inform us in providing our advice to our minister as to whether to pursue a treaty, which is the level of actual or potential investment in the other country or that other country in Canada, and the prospect for double taxation, real or prospective, current or prospective, between ourselves and the other country that implicitly raises the question of the existence and extent of the tax regime in the other country. If no taxes are imposed by that other country, I would not rule out necessarily having a treaty, but it certainly diminishes the likelihood that there will be double taxation problems in that context.

Le sénateur Angus : La situation en Irlande est peut-être pire que dans les autres pays.

Mme Chatsis : Dans le cas des autres pays, il y a des motifs de préoccupation. Il y a les thèmes communs concernant la protection des droits des minorités, des femmes et des enfants. Nous avons souligné certains sujets de préoccupation dans nos rapports annuels sur les droits de la personne et dans le cadre de nos échanges avec les directions chargées de zones géographiques et le ministère des Finances.

Comme je dis, nous ne pouvons nous opposer à la conclusion d'une convention fiscale visant à prévenir la double imposition. Au contraire, certains estiment qu'en renforçant cet engagement à tous les niveaux dans un pays, on y améliorera la situation des droits de la personne.

Le sénateur Angus : Je sais que vous vous préparez bien à ces séances de comité. M. Ernewein a probablement lu le discours que le sénateur Lynch-Staunton a prononcé lors de la deuxième lecture de ce projet de loi.

M. Brian Ernewein, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances : Effectivement.

Le sénateur Angus : Le sénateur a signalé à ses collègues du Sénat que ce projet de loi ne prévoyait pas la présentation d'un rapport sur les droits de la personne, ce qui le préoccupait. Partagez-vous les réserves du sénateur Lynch-Staunton ou avez-vous des commentaires à faire à ce sujet?

M. Ernewein : J'aimerais ajouter quelques éléments d'information pour vous donner une meilleure idée de la façon dont nous procédons avant de formuler des conseils sur l'opportunité de conclure une convention fiscale avec un autre pays.

Après avoir entendu l'exposé de ma collègue des Affaires étrangères, je dirais que nous considérons comme un facteur déterminant l'existence de relations diplomatiques avec un autre pays, relations qui permettraient a priori la conclusion ou l'application d'une convention fiscale. S'il n'y a pas de telles relations — et je ne veux pas en minimiser l'importance — il s'agit simplement d'un accord commercial; tout dépend de l'existence des relations diplomatiques.

Quant à notre analyse, je l'ai déjà exposée à votre comité, et je ne la reprendrai pas en détail. Les facteurs que nous prenons en considération avant de conseiller notre ministre quant à l'opportunité de conclure une convention sont l'importance des investissements réels ou potentiels dans l'autre pays ou de cet autre pays au Canada et les risques de double imposition, actuels ou futurs, au Canada et dans l'autre pays, ce qui soulève implicitement la question de l'existence et de l'ampleur du régime fiscal dans l'autre pays. Si ce pays ne prélève pas d'impôts, cela diminue les risques de double imposition, sans toutefois exclure nécessairement la signature d'une convention.

It is really that economic analysis — that base sort of consideration that you would expect the Department of Finance to do — that we in fact do. That, informed by the Foreign Affairs Department on the questions that have been addressed and the larger geopolitical questions, leads us to our decision.

With regard to your specific question about the inclusion of human rights materials, it is true that the material we prepare for the Department of Finance is about the topics for which we are responsible and to which we can speak.

[Translation]

Senator Plamondon: My question relates to article 26 on the exchange of information. In Canada we have the Privacy Act. Is there an equivalent act in the countries mentioned in the bill? If not, what legislation will apply to the exchange of personal information?

Mr. David Sénécal, Tax Policy Officer, Tax Treaties, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch: Whenever we negotiate a tax treaty, we make sure that the other country does have a law similar to ours relating to the exchange of information and that such information is properly protected. In each case our first concern is to examine the appropriate provisions to ensure that they are similar to the ones contained in our Income Tax Act.

Senator Plamondon: Have you any comparison between our act and the legislation in these countries? Could we obtain this information?

Mr. Sénécal: This was done during the negotiations. We asked them to explain their legislation to us. We also read the texts. I do not know what I have in our files.

Senator Plamondon: I would like to have it because in Canada it took us quite a while before we had good legislation. I am interested in knowing whether these countries have the same protection. Article 25 talks about a mutual agreement procedure. Does this procedure, agreed upon by the signatory countries, take place with the cooperation or the involvement of the person concerned or is it carried out between the two countries without the involvement of this person?

Mr. Sénécal: It takes place between the two tax authorities. But I can assure you that the Revenue Agency is very much interested in this question. In a number of cases, they will refuse to exchange the information if they have the slightest doubt about this information being used solely for tax purposes.

Senator Plamondon: Can we have a comparative analysis of legislation as it compares to ours with respect to this article?

C'est ce genre d'analyse économique que nous effectuons : la prise en considération de facteurs généraux à laquelle on peut s'attendre du ministère des Finances. Nous prenons nos décisions sur la foi de cette analyse et de l'information que le ministère des Affaires étrangères nous transmet sur les questions abordées et les grands enjeux géopolitiques.

Vous avez demandé précisément si on incluait de l'information sur les droits de la personne. Les documents que nous préparons à l'intention du ministère des Finances portent sur le sujet dont nous sommes responsables et sur lequel nous pouvons nous prononcer.

[Français]

Le sénateur Plamondon : Ma question concerne l'article 26 sur l'échange de renseignements. Au Canada, nous avons la Loi sur la protection des renseignements personnels. Dans les pays mentionnés dans ce projet de loi, est-ce qu'il y a une loi équivalente? Si non, quelle loi s'appliquera dans l'échange de renseignements personnels?

M. David Sénécal, agent principal de la politique de l'impôt, Conventions fiscales, Division de la législation de l'impôt, Direction générale de la politique de l'impôt : Chaque fois qu'on négocie une convention fiscale, on s'assure toujours que dans l'autre pays, il y a une loi semblable à la nôtre concernant l'échange de renseignements et que ceux-ci sont bien protégés. Chaque fois nous demandons, en premier lieu, d'étudier les dispositions en question et nous nous assurons qu'elles sont semblables à celles de notre Loi de l'impôt sur le revenu.

Le sénateur Plamondon : Est-ce que vous avez fait une comparaison de notre loi à celles existantes dans ces pays? Est-ce qu'on pourrait avoir cette information?

M. Sénécal : On l'a fait lors des négociations. On leur demande de nous expliquer leurs lois. On les lit. Je ne sais pas ce que j'ai dans nos dossiers.

Le sénateur Plamondon : J'aimerais l'avoir, parce qu'au Canada, cela a pris un bon bout de temps avant d'avoir une bonne loi. Je suis intéressée de savoir si ces pays ont la même protection. L'article 25 parle d'une procédure à l'amiable. Est-ce que cette procédure, convenue entre les pays signataires, se fait avec la collaboration ou l'implication de la personne concernée où se fait-elle entre les deux pays sans l'implication de celle-ci?

M. Sénécal : Elle se fait entre les deux administrations fiscales. Mais je peux vous assurer que l'Agence de revenu s'intéresse de près à cette question. Dans plusieurs cas, ils vont refuser d'échanger les renseignements s'ils ont le moindre doute que les renseignements pourraient être utilisés à d'autres fins que des fins de fiscalité.

Le sénateur Plamondon : Peut-on avoir une analyse comparée des lois par rapport à la nôtre en ce qui regarde cet article?

[English]

Mr. Ernewein: I would add an observation and emphasize a point that my colleague Mr. Sénécal has just made: This is not a static analysis. This is not a question that occurs only once when you are negotiating a treaty to determine the state of legislation or the rules in the other jurisdiction. It is something that Revenue Canada, in considering whether to exchange information with another jurisdiction, would consider each time. The exchanges of information provisions in our treaties authorize the exchange of information; they do not dictate it. It is authorized only where the revenue authorities can satisfy themselves that the information will be used for tax purposes and only for tax purposes.

If, next year or 10 years from now, the privacy legislation in another jurisdiction were to change unfavourably, so that the information could not be guaranteed to be used only for tax purposes, Revenue Canada would not at that stage authorize the disclosure. If, on the other hand, today, Revenue Canada is not comfortable with the guarantee of limited use but, 10 years from now, the rules in that other country change favourably, then the rules of our treaty would authorize the exchange of information in those circumstances.

While the question asks about a current analysis — and it is possible to put that together — it is a question that Revenue Canada considers on an ongoing basis with respect to each jurisdiction with which we have a tax treaty containing an information exchange article.

Senator Meighen: To satisfy my own curiosity more than anything else, I want to understand what the process is, leaving aside the human rights question for the moment, in countries with which we enter into tax treaties. Do we generally take the initiative, does the initiative come from the other country, or can it be both?

Mr. Ernewein: It is probably mixed.

Mr. McKay: It is fair to say that it is a mix.

Senator Meighen: Approximately how many additional treaties would we be working on now with other countries with whom we do not have a treaty?

Mr. McKay: We did 14 in the last year. What is in the hopper?

Mr. Ernewein: We publish a list of our current tax treaties on the Finance website.

Senator Meighen: It was not asking about the list of current treaties, I was asking about the number with whom we are in negotiation to sign a tax treaty.

Mr. Ernewein: I am sorry. The list contains both existing, current tax treaties in force as well as current negotiations. Almost always, when we begin a negotiation, an announcement is made that negotiations are being launched and that comments are being sought from people to inform us. That is compiled and put on our list.

[Traduction]

M. Ernewein : J'aimerais ajouter un commentaire et souligner ce que mon collègue M. Sénécal a déjà fait remarquer : il ne s'agit pas d'une analyse statique. La question ne se pose pas seulement une fois lorsqu'on négocie un traité pour évaluer la législation ou les règlements en vigueur dans l'autre pays. Revenu Canada examine cette question chaque fois que l'on songe à échanger de l'information avec un autre pays. La disposition de nos conventions qui porte sur l'échange d'information autorise cet échange mais ne l'exige pas. L'échange d'information n'est autorisé que si les agents du fisc ont l'assurance que l'information servira uniquement à des fins fiscales.

Si l'an prochain ou dans 10 ans, l'autre pays modifiait de façon défavorable ses lois garantissant la protection des renseignements personnels, de manière que nous n'aurions pas plus d'assurance que ces renseignements ne seront utilisés qu'à des fins fiscales, Revenu Canada n'autoriserait pas l'échange d'information. En revanche, si Revenu Canada n'est pas satisfait en ce moment des garanties quant à l'utilisation limitée des renseignements mais que dans 10 ans, les règles sont modifiées favorablement dans ce pays, les dispositions de notre convention nous permettraient à ce moment-là de commencer à échanger de l'information avec ce pays.

Bien que la question porte sur l'analyse actuelle — et nous pouvons l'effectuer — Revenu Canada estime qu'il faut suivre constamment l'évolution de cette question dans chaque pays avec lequel nous avons signé une convention fiscale prévoyant l'échange d'information.

Le sénateur Meighen : Pour satisfaire ma curiosité personnelle, pourriez-vous me décrire le processus que nous suivons avant de conclure des conventions fiscales avec d'autres pays, en oubliant pour l'instant les questions des droits de la personne. En règle générale, qui prend l'initiative de conclure de tels traités? Est-ce le Canada, l'autre pays, ou les deux?

M. Ernewein : Il y a probablement un peu de tout.

M. McKay : Effectivement, cela varie.

Le sénateur Meighen : En ce moment, environ combien d'autres conventions le Canada est-il en train de négocier avec d'autres pays?

M. McKay : Nous en avons signées 14 l'année dernière. Combien sont en cours de préparation?

M. Ernewein : Nous affichons la liste des conventions fiscales en vigueur sur le site Internet des Finances.

Le sénateur Meighen : La question ne portait pas sur les conventions en vigueur mais bien sur le nombre de pays avec lesquels nous avons entamé des négociations, en vue de la signature d'une convention fiscale.

M. Ernewein : Je vous demande pardon. La liste contient à la fois les conventions fiscales en vigueur et celles qui sont en cours de négociation. Quand nous amorçons des négociations, nous annonçons presque toujours en demandant aux gens de nous communiquer les renseignements pertinents. Cette information vient s'ajouter à notre liste.

The Chairman: The question is: How many have you completed? We understand that there are 87, include these, but is there another 14?

Mr. Ernewein: I would draw your attention to tab 10 of the briefing materials. This is, largely, a replication of the material on our website.

Senator Meighen: It is material we received and I apologize because I did not have time to read it. There is the answer. Thank you.

What is the process for reviewing, on a regular or irregular basis, the existing treaties?

Mr. Ernewein: Again, the process is somewhat demand-driven. It may arise because of our own concerns or because of the concerns of the other country. An issue may be raised by taxpayers which suggests that more attention should be paid to one treaty rather than another. Not surprisingly, the treaties that are of greatest importance to us economically and otherwise receive the most attention. With the U.S., since 1980, we have had the 1980 convention signed with the U.S. — obviously, there was one before that — but as an example, the 1980 convention is up to five protocols and we are negotiating the sixth.

Other countries are updated less frequently. I think Ireland is probably exceptional in that respect. The treaty we have in this bill updates the 1966 treaty which is probably longer than the average for countries of that significance to us economically and otherwise.

It really does depend on the occurrence of a particular issue and the state of the pace of the evolution of the treaty policy in each country. I cannot give you a specific example of this but, abstractly, if we had a treaty with another country that negotiated withholding rates of 20 per cent or a high percentage several years ago, when we are now considering 5, 10 or 15 per cent, and that country were to suddenly change its policy, we would observe that by saying that they should consider another treaty with rates closer to our own, and we would obviously upgrade that in terms of priority and try to renegotiate ours as well.

Senator Meighen: Going back to the subject that my colleague Senator Angus raised, human rights, would the human rights situation in a country with which we are negotiating a tax treaty generally be assessed in the light of international rather than our own national laws or practices? In other words, the United Nations conventions?

Ms. Chatsis: We usually use international standards when we assess the human rights situation in a particular country. Most notably, there are six main human rights conventions and there are a number of declarations that are of some relevance to human rights standards.

Le président : Combien de négociations avez-vous menées à terme? Nous croyons comprendre qu'il y en a 87, y compris celles-ci, mais y a-t-il 14 autres conventions?

M. Ernewein : Je vous signale que l'information figurant à l'onglet 10 de votre cahier d'information correspond assez fidèlement à l'information affichée sur notre site Internet.

Le sénateur Meighen : J'avais bien reçu ce document et je m'excuse parce que je n'ai pas eu le temps de le lire. La réponse s'y trouve. Merci.

Comment procédez-vous pour revoir, de façon régulière ou aléatoire, les traités en vigueur?

M. Ernewein : Encore une fois, nous nous contentons essentiellement de répondre aux demandes. Cette demande peut faire suite à nos propres préoccupations ou à celles de l'autre pays. Dans d'autres cas, des contribuables peuvent nous signaler certains problèmes qui nous incitent à examiner de plus près une convention donnée. Naturellement, les conventions qui ont les plus importantes conséquences économiques et autres sont scrutées de plus près. Nous avons signé la convention de 1980 avec les États-Unis, bien qu'évidemment il y en avait une auparavant. À titre d'exemple, la convention de 1980 prévoit un maximum de cinq protocoles et nous sommes en train de négocier le sixième.

Les conventions fiscales avec d'autres pays sont mises à jour moins souvent, mais l'Irlande fait probablement exception à la règle à cet égard. Les conventions prévues par ce projet de loi actualisent le traité de 1966, qui a été en vigueur probablement plus longtemps que la moyenne dans le cas des pays qui ont une importance économique comparable pour le Canada.

Tout dépend des circonstances et de l'évolution des politiques sur les traités dans chaque pays. Je ne peux pas vous donner d'exemple précis mais, en théorie, si nous avions conclu avec un autre pays il y a plusieurs années une convention prévoyant des taux de retenue de 20 p. 100 ou plus, alors que maintenant nous envisageons des taux de 5, 10 ou 15 p. 100, et que ce pays change subitement sa politique, nous demanderions à ce pays d'envisager la signature d'une autre convention dont les taux de retenue seraient plus voisins des nôtres. Ce dossier deviendrait évidemment prioritaire pour nous et nous essayerions de renégocier également nos propres dispositions.

Le sénateur Meighen : Je reviens au sujet abordé par mon collègue, le sénateur Angus, les droits de la personne. La situation des droits de la personne dans un pays avec lequel nous négocions un traité fiscal est-elle d'une façon générale évaluée à la lumière des lois ou pratiques internationales ou plutôt à la lumière de nos propres lois ou pratiques canadiennes? Autrement dit, le sont-elles à la lumière des conventions des Nations Unies?

Mme Chatsis : Lorsque nous évaluons la situation dans un pays en matière de protection des droits de la personne, nous utilisons des normes internationales. Il faut noter qu'il existe six grandes conventions régissant les droits de la personne ainsi qu'un certain nombre de déclarations qui sont pertinentes dans l'établissement des normes en cette matière.

Senator Moore: My main question was the one asked by Senator Meighen. I want to know how we happen to enter into discussions with these various countries, whether Canada initiated it or if they did. You indicated that it is a mixture.

At tab 10 it states that treaties have been signed but are not yet in force with Armenia, Azerbaijan, Gabon, Ireland and Oman, the five countries that are the subject of Bill S-17. Three other countries are listed there: Italy, Lebanon and Romania. Will they be the subject of a new bill? How will that process work? If those are at the same status in the negotiations, they are not in this bill. Can you tell me about that?

Mr. Sénécal: Those treaties in the case of Lebanon and Italy have been ratified in Canada. Unfortunately, in the case of Italy, the treaty is still sitting in the Italian Parliament and has not yet been approved. Therefore, we are unable to exchange notes which would allow the treaty to come into force. Our Department of Foreign Affairs has been pushing the Italian authorities for several years to try to speed up the process on the Italian side and have not been successful, but we are constantly monitoring the situation and attempting to get the approval from the Italians which would allow the new treaty to come into force.

Senator Moore: How long has that been under review in Italy? You said “years.”

Mr. Sénécal: It is probably close to four years.

Senator Moore: Is that a normal process?

Mr. Sénécal: I would say, in the case of Italy, it is somewhat normal.

Senator Moore: Can you review Lebanon and Romania for us?

The Chairman: Senator Harb has read the appendix and brings to my attention that it has been two years, which is not abnormal. It is fair to say that we have had treaties that have been outstanding for over a decade and we have not moved on them. It is important to say that two years is not an abnormal time frame. Frankly, if the department wants help, many of us have colleagues in the Italian Parliament who could write to us and we could write to them.

Senator Moore: The witness said four years.

Mr. Sénécal: I may have made a mistake.

The Chairman: Can you tell us exactly what we are talking about here? It is not a big issue, but you mentioned two years, Senator Harb.

Senator Harb: The treaty was signed June 3, 2002. I presume by the time it went to them and they considered it, considering the period that their Parliament sits, I think it is fair.

Mr. Sénécal: That is true. It was a mistake on my part. I thought it was in the previous treaty bill.

The Chairman: Thank you for that.

Le sénateur Moore : La question que je voulais poser a déjà été posée par le sénateur Meighen, mais j'aimerais savoir comment il se trouve que nous ayons entamé des discussions avec ces divers pays. Est-ce à la demande du Canada ou à la demande de ces pays? Vous avez dit que ce pouvait être l'un ou l'autre.

À l'onglet 10, je lis que des traités ont été signés avec les cinq pays qui font l'objet du projet de loi S-17, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Gabon, l'Irlande et Oman, mais que ces traités ne sont pas encore en vigueur. Trois autres pays se trouvent aussi sur la liste, soit l'Italie, le Liban et la Roumanie. Ces trois pays font-ils l'objet d'un projet de loi distinct? Comment cela se passe-t-il? Si vous en êtes au même point dans les négociations avec ces trois derniers pays, comment se fait-il qu'ils ne soient pas inclus dans le projet de loi?

M. Sénécal : Les traités conclus avec le Liban et l'Italie ont été ratifiés par le Canada. Malheureusement, dans le cas de l'Italie, le traité est encore entre les mains du Parlement italien et n'a pas encore été approuvé. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure d'échanger des notes devant permettre l'entrée en vigueur du traité. Au ministère des Affaires étrangères, cela fait déjà plusieurs années que l'on presse les autorités italiennes pour faire accélérer l'adoption du côté italien, mais en vain; nous suivons sans répit la situation et tentons d'obtenir des Italiens l'approbation qui permettrait l'entrée en vigueur du nouveau traité.

Le sénateur Moore : Depuis quand la question est-elle à l'étude en Italie? Vous avez dit que cela fait des années.

Le sénateur Sénécal : Sans doute près de quatre ans.

Le sénateur Moore : Est-ce normal?

M. Sénécal : Dans le cas de l'Italie, c'est à peu près normal.

Le sénateur Moore : Et dans le cas du Liban et de la Roumanie?

Le président : Le sénateur Harb, qui a lu les annexes, me signale que cela fait deux ans, pour l'Italie, ce qui n'est pas inusité. Après tout, certains traités sont en suspens depuis plus de 10 ans, et rien n'a bougé de leur côté. Deux ans, ce n'est donc pas complètement inusité. Si le ministère veut de l'aide, sachez que plusieurs d'entre nous ont des collègues qui siègent au Parlement de l'Italie à qui ils pourraient écrire pour faire bouger les choses.

Le sénateur Moore : Le témoin a dit quatre ans.

Le sénateur Sénécal : Je me suis peut-être trompé.

Le président : Pourriez-vous être un peu plus précis, sénateur Harb? Ce n'est pas très grave, mais vous avez dit deux ans.

Le sénateur Harb : Le traité a été signé le 3 juin 2002. Mais puisqu'il a fallu un certain temps avant qu'il soit envoyé au Parlement et mis à l'étude, cela me semble assez normal, si l'on tient compte de la durée des sessions parlementaires.

M. Sénécal : C'est vrai. Je me suis trompé. Je pense qu'il s'agissait plutôt de l'ancien projet de loi.

Le président : Merci de la précision.

Senator Moore: I would like the witness to give us similar information with regard to Lebanon and Romania.

Mr. Sénécal: With respect to Lebanon, once again, it has been approved in Canada. It has stalled on the Lebanese side. From my understanding, there was some lobbying by Canadian residents of Lebanese origin who have some concerns with the treaty and expressed those concerns to the Government of Lebanon, and that has held up the approval process there. Once again, our Department of Foreign Affairs is trying to encourage the Lebanese government to approve the treaty.

Senator Moore: It indicates at tab 11 that Royal Assent was June 29, 2000. They have had it for four years.

Mr. Sénécal: Yes, that is why I was confused.

Senator Moore: What about Romania?

Mr. Sénécal: With Romania, I expect the treaty to enter into force next week.

Senator Christensen: My question has been partially answered. Do we have any treaties with any of the countries in this bill? We have an existing treaty with Ireland but none of the others. Is that the case?

Mr. Ernewein: Yes.

Senator Christensen: What is the purpose for updating the treaty in Ireland? What problems were identified that required the treaty to be upgraded?

Mr. Ernewein: There is some discussion of this in the briefing materials relating to Ireland. There have been a number of changes relating to withholding tax rates. Across the board in the 1966 treaty, the maximum withholding tax rate that applied to dividends, interest or royalties was 15 per cent. That has been reduced in each case under this proposed agreement. The direct dividend rate, the rate between corporations holding a significant interest in the dividend paying company, was reduced from 15 to 5 per cent as a maximum. That is consistent with the treaties put in place during the last 10 years or more.

The maximum rate of withholding tax on interest would fall from 15 to 10 per cent, and on royalties it would fall from 15 to 10 per cent. In addition, with respect to royalties, a number of exemptions have been introduced, again consistent with our Canadian tax treaty policy that has been in place for the last decade or more.

Senator Christensen: What is the policy on reviewing these treaties when changes are required? Are they implemented through requests from the countries or on our own initiative?

Mr. Ernewein: Again, it is largely demand driven. In this instance, I believe there was interest expressed on both sides to update what had become a fairly dated treaty. If we were to identify that Ireland, for instance, had negotiated lower rates of

Le sénateur Moore : Le témoin pourra-t-il nous renseigner sur le Liban et la Roumanie?

M. Sénécal : La convention avec le Liban a été approuvée au Canada, mais elle a été retardée du côté libanais. À ce que je sache, ce sont des résidents au Canada d'origine libanaise qui se sont inquiétés de certains aspects du traité et qui ont exprimé des doléances au gouvernement du Liban, ce qui a retardé là-bas l'approbation. Dans ce cas-ci aussi, le ministère des Affaires étrangères tente d'encourager le gouvernement libanais à approuver le traité.

Le sénateur Moore : À l'onglet 11, je lis que la sanction royale a été accordée le 29 juin 2000, c'est-à-dire il y a maintenant quatre ans.

M. Sénécal : Oui, et c'est ce qui explique ma confusion.

Le sénateur Moore : Et la Roumanie?

M. Sénécal : On s'attend à ce que le traité entre en vigueur la semaine prochaine.

Le sénateur Christensen : On a déjà répondu en partie à ma question : le Canada a-t-il conclu des traités avec l'un ou l'autre des pays auxquels s'applique le projet de loi? Je sais que nous avons déjà conclu un traité avec l'Irlande, mais pas avec les autres, sauf erreur.

M. Ernewein : En effet.

Le sénateur Christensen : Pourquoi veut-on mettre à jour le traité conclu avec l'Irlande? A-t-on cerné des problèmes qui en exigeaient la mise à jour?

M. Ernewein : Dans les documents que nous vous avons fournis, vous trouverez certains renseignements sur l'Irlande. C'est qu'il y a eu plusieurs changements relatifs aux taux des retenues d'impôt. Dans le traité de 1966, le taux de retenue à la source maximal sur les dividendes, sur l'intérêt et sur les redevances était de 15 p. 100. Or le taux a été réduit dans chacun des trois cas dans le projet de loi. Le taux direct de retenue à la source sur les dividendes, entre sociétés ayant des intérêts dans la compagnie versant les dividendes, est passé de 15 à 5 p. 100, ce qui correspond aux traités entrés en vigueur depuis 10 ans.

Le taux maximal de retenue à la source sur l'intérêt baisserait de 15 à 10 p. 100, tout comme sur les redevances. De plus, en ce qui concerne ces dernières, plusieurs exceptions ont été introduites et correspondent, ici encore, à la politique canadienne sur les conventions fiscales en vigueur depuis 10 ans ou plus.

Le sénateur Christensen : Quelle est la politique qui s'applique en vue de rouvrir ces conventions lorsque des changements sont requis? Les demandes de rouverture des conventions proviennent-elles des pays ou du Canada?

M. Ernewein : Nous les rouvrons si on nous le demande. Dans le cas qui nous occupe, je pense que les deux parties étaient intéressées de part et d'autre à mettre à jour la convention qui était devenue un document relativement désuet. Ainsi, si nous

tax with a number of other countries, that would be a catalyst for us to approach them to try to get the same arrangement in place for ourselves.

Senator Christensen: Do we have in place a process within the department to do a review so there is constant reviewing and updating so that when it is necessary it happens?

Mr. Ernewein: I do not want to suggest it is more formal than it is. It is an ongoing process of awareness of what new treaties are being signed and the terms of those treaties. David Sénécal is a member of the working party on tax treaties at the OECD. Others are also involved with the OECD or otherwise engaged with our colleagues in other countries. We try to maintain an awareness of what is going on in those other jurisdictions. When we fail to do that, taxpayers will identify the problems that arise or inform us of better deals that other countries are getting and suggest that we should pursue them as well.

Senator Tkachuk: I would like to follow up the questions of Senator Angus on human rights issues because I was not satisfied by the answers you gave Senator Angus. According to the Amnesty International report of 2004, Azerbaijan had a number of human rights violations to do with election campaigns, ballot stuffing, multiple voting, intimidation of voters and electors, and flawed election protocols. International observers are barred from monitoring the activities of the commission. Many opposition supporters and relatives were intimidated, and state run printing houses refused to print opposition newspapers.

In Gabon, the human rights record, according to the U.S. Department of State, remains poor. They continue to limit citizens' ability to change their government's security forces, repeatedly beat and torture prisoners and detainees, there are arbitrary arrests and detentions, authorities routinely infringe on privacy rights, the government continues to restrict freedom of the press to report violence and forced labour, child labour and trafficking.

When we decide to negotiate these treaties, do we ask for a report on the human rights record to go to the department in our government that is responsible for monitoring human rights? Do we have any discussions about these issues before we initiate the treaty?

Mr. McKay: Your question is a good one and strikes to the philosophy of how Canada engages with the rest of the world. It is a philosophical dilemma. Your analysis is perfectly correct. What you have described is not an outstanding human rights record, by any means, but does Canada remain aloof from a country such as that based upon human rights records? I might argue that, in fact, a happy by-product of entering into economic treaties is that you are building democratic and economic capacity in these countries. That is obviously not the principal objective of a treaty that is

nous rendons compte que l'Irlande, par exemple, a négocié des taux de retenue moindres avec un certain nombre de pays, cela nous pousserait à pressentir les autorités irlandaises pour obtenir le même genre d'entente pour le Canada.

Le sénateur Christensen : Le ministère est-il en mesure de faire des examens de façon régulière ainsi que des mises à jour lorsque cela s'avère nécessaire?

M. Ernewein : Cela ne se fait pas nécessairement très officiellement. Nous restons constamment à l'affût des nouvelles conventions qui pourraient être signées et de leurs conditions. D'ailleurs, David Sénécal fait partie d'un groupe de travail sur les conventions fiscales à l'OCDE. D'autres gens dans notre équipe suivent aussi ce qui se passe à l'OCDE ou ailleurs et communiquent avec nos collègues à l'étranger. Nous essayons de rester à l'affût de ce qui se passe dans d'autres pays. Lorsque quelque chose nous échappe, les contribuables nous signalent les problèmes qui surviennent ou nous informent des avantages qui sont accordés dans d'autres pays, en nous suggérant de les obtenir pour le Canada aussi.

Le sénateur Tkachuk : J'aimerais revenir sur la question des droits de la personne qu'a soulevée le sénateur Angus, car vos réponses ne m'ont pas satisfait. D'après le rapport de 2004 d'Amnistie internationale, l'Azerbaïdjan a violé à plusieurs reprises les droits humains lors des campagnes électorales, en truquant les élections, en permettant les votes multiples, en intimidant les votants et les électeurs, et en fermant les yeux sur des vices de protocoles électoraux. Les observateurs internationaux n'ont pas eu le droit de suivre les activités de la commission. De nombreux supporters et parents des candidats de l'opposition ont été intimidés, et les imprimeurs de l'État ont refusé d'imprimer les journaux de l'opposition.

Au Gabon, d'après le Département d'État américain, le dossier en matière de droits de la personne n'est pas plus reluisant. On continue à limiter les moyens que les citoyens ont à leur disposition pour changer les forces de sécurité du gouvernement, on ne cesse de battre et de torturer prisonniers et détenus, on arrête et détient arbitrairement, les autorités violent couramment les droits à la vie privée, le gouvernement ne cesse de limiter la liberté d'expression de la presse qui ne peut faire état de la violence ni du travail forcé, du travail des enfants et même du trafic de personnes.

Lorsque nous décidons de négocier des traités avec ces pays, demandons-nous qu'un rapport sur la situation des droits de la personne soit fourni au ministère fédéral chargé de faire le suivi de la situation en matière de droits humains? Est-ce que l'on discute de ces grandes questions avant d'ouvrir les négociations?

M. McKay : Votre question est excellente et interpelle le Canada dans sa philosophie et la façon dont il s'investit dans les affaires internationales. Il s'agit d'un dilemme d'ordre philosophique. Mais votre analyse est très juste : ce que vous venez de décrire, ce ne sont certainement pas des dossiers exemplaires en matière de droits de la personne, peu s'en faut, mais le Canada doit-il se tenir à l'écart de pays comme ceux que vous avez mentionnés à cause de leur violation des droits de la personne? Je pourrais signaler que l'un des effets secondaires et

essentially economic, but it effectively forces a government to recognize contractual obligations and effectively forces a country to recognize treaty obligations.

When you do have recognition of contractual rights, then there may be — and I emphasize “may” — some possibility that recognition of human rights might well follow. I appreciate that that is not a perfect symmetry, by any means, but nevertheless, the analysis is done. It is not as if the department or the government is not aware of the difficulties in some of these countries. However, having said that, you make a judgment call as to whether you engage or not, and in this case the judgment call was to engage.

Ms. Chatsis: Mr. McKay has covered most of what I wanted to say in response to that question. It is a question that goes to the basis of the relationship between Canada and these other countries and whether or not you engage with a country where there are challenges in the human rights situation, as one might say. Certainly, in the case of Gabon and Azerbaijan, we recognize that there are problems in the way they treat their citizens and in the way their citizens are treated by certain segments of the population, but we have made the decision, as a government, to have established diplomatic relations with those countries.

As part of our ongoing processes, we do monitor the human rights situation in those countries, and that does influence how we manage those relationships. We have decided to have diplomatic relations, and we use the information about the human rights situation in managing those relations and approaching them bilaterally about our concerns, and in assisting them with their capacity building in key areas of their government.

Senator Tkachuk: In the Human Rights, Humanitarian Affairs and International Women’s Equality Division, do you keep track of what happens after the treaty is signed? Judging by what Mr. McKay said, that the treaty itself, hopefully, would have a positive effect, do we then keep track of past treaties we have signed where there were concerns? We have signed many treaties with bad abusers of human rights. Do we then have a report card at the end of each year or every two years saying, “Here is how we are doing. Human rights are getting better in that country because of our economic relationship?” Do we publish that report? Do we forward it to the Department of Finance? What process do we follow to justify what we are saying at these meetings every year?

Ms. Chatsis: We do not have any formal process in place to analyze the results or outcome of an agreement that Canada has established with these countries on double taxation, but this would form part of the larger analysis of our relationship with that country. Our representatives in those countries constantly

heureux de la signature de traités économiques avec ces pays, c’est que cela permet d’encourager la démocratie et la croissance économique là-bas. Ce n’est évidemment pas là l’objectif premier d’une convention qui est avant tout économique, mais elle force dans les faits le gouvernement à reconnaître l’existence d’obligations contractuelles et à reconnaître ses obligations qui découlent desdites conventions.

Dès lors que le pays reconnaît qu’il a des obligations contractuelles, il se peut — et je dis bien « peut » — qu’il finisse éventuellement par reconnaître les droits de la personne. Bien sûr, l’adéquation n’est parfois pas parfaite, peu s’en faut, mais c’est néanmoins l’analyse que fait le gouvernement. Ce n’est pas comme si le gouvernement n’était pas au courant des difficultés qui se posent dans certains de ces pays. Toutefois, cela dit, le Canada doit décider s’il entre en contact ou pas avec ce pays, et dans ce cas-ci, le Canada a jugé qu’il lui fallait devenir partie prenante.

Mme Chatsis : M. McKay a tout dit ce que je vous aurais dit dans ma réponse, ou presque. Au fond, il faut se demander quel genre de relation veut avoir le Canada avec ces autres pays et s’il veut vraiment y être associé, lorsque ces pays seront coupables de violation aux droits de la personne, par exemple. Dans le cas du Gabon et de l’Azerbaïdjan, nous reconnaissons qu’il existe des problèmes dans la façon dont ces deux pays traitent leurs citoyens et dans la façon dont les citoyens sont traités par certains segments de la population; mais le gouvernement a néanmoins décidé d’établir des liens diplomatiques avec ces pays.

De façon permanente, nous assurons un suivi des droits de la personne dans ces pays, et cela peut influencer sur la façon dont nous gérons nos relations avec eux. Une fois que le Canada a décidé d’avoir des relations diplomatiques, nous utilisons l’information recueillie au sujet de la situation des droits de la personne dans la gestion de ces relations et dans nos contacts bilatéraux pour leur exposer nos préoccupations et pour les aider à acquérir des compétences dans des secteurs clés de gouvernance.

Le sénateur Tkachuk : À la Division des droits de la personne, des affaires humanitaires et de la promotion internationale de la femme, assurez-vous un suivi après la signature de la convention? Sur la foi de ce qu’a dit M. McKay, à savoir que la convention en elle-même peut parfois avoir des effets encourageants, fait-on un suivi des conventions déjà signées avec des pays qui posent problème pour le Canada? Après tout, nous avons signé de nombreux traités avec des pays qui violaient constamment les droits humains. Établit-on un bulletin à la fin de chaque année ou tous les deux ans pour exposer ce que nous faisons et expliquer que les droits de la personne sont de moins en moins violés dans tel ou tel pays grâce aux relations économiques que nous avons formées? Publions-nous un rapport de ce genre? L’envoyons-nous au ministère des Finances? Quelle démarche suit votre ministère pour justifier sa position d’une année à l’autre?

Mme Chatsis : Nous n’avons instauré aucune procédure officielle en vue d’analyser les résultats d’un accord que le Canada aurait conclu avec ces pays pour éviter la double imposition, mais ce que vous suggérez s’inscrit dans une analyse d’envergure de nos relations avec chacun de ces pays. Les

report on various aspects of the relationship, including human rights, and the existence or lack of a double taxation treaty is one of the issues that is taken into consideration. Yes, it is an ongoing evaluation of our relationship, but not one that is specifically tied to those double taxation treaties.

Mr. McKay: To add to that, it is fair to say that, if you enter into a tax treaty, you form an economic relationship of some kind. If, subsequently, the human rights record deteriorates substantially, and you and I can both point to places where the human rights record has deteriorated, it does give one another a basis for engaging that country in questioning their abuse of their citizens. Again, if they are abusing their human rights, then certainly abuse of contractual rights is nothing. Those would be interactive trigger points, I would say.

Senator Tkachuk: How bad does the record have to be?

Mr. McKay: I do not think there is an objective test on that.

The Chairman: There is another monitoring mechanism to which Canada belongs, and that is the OSCE.

Senator Tkachuk: I am asking the witnesses. If you wish to make a point, you can ask questions and make your point known.

The Chairman: It is a fact that other monitoring mechanisms are available.

Senator Tkachuk: I am sure there are, so why do the witnesses not answer that. What other mechanisms are available? How else do we keep track?

Mr. McKay: I will leave Ms. Chatsis to respond to the specifics of other mechanisms. I can say that Canada belongs to Amnesty International and we receive those regular reports. Those go into reviews. Our own citizens are very good at bringing to our attention abuses of human rights records. None of this happens in a vacuum, including commercial relations.

I appreciate the expression of your concern. The real question is, are there objective tests? I do not think there are objective tests on anything. Ms. Chatsis might be more specific on any other monitoring devices we might use.

Ms. Chatsis: As the chair mentioned, there is the Organization for Security and Cooperation in Europe. That includes all of the countries except for Gabon and Oman. Azerbaijan, Armenia and Ireland are all members of the OSCE where a lot of work is done

représentants du Canada dans ces pays nous envoient constamment des rapports sur les divers aspects de nos relations avec le pays en question, notamment sur les droits de la personne, et c'est là que l'existence ou l'absence d'une convention sur la double imposition est prise en considération, entre autres choses. On peut parler d'une évaluation continue de nos relations, mais aussi d'une relation qui n'est pas liée de façon stricte aux conventions visant à éviter la double imposition.

M. McKay : D'ailleurs, à ce propos, il est juste de dire que si vous adhérez à une convention fiscale, vous formez d'une manière quelconque une relation économique. Si, par la suite, le bilan au chapitre des droits de la personne se détériore considérablement, et nous connaissons les endroits où la situation s'est dégradée, cela nous donne une raison de plus d'encourager le pays concerné à réfléchir aux violations des droits de ses citoyens. Je le répète, si les autorités violent les droits de la personne, alors la violation des droits contractuels ne représente rien à leurs yeux. Selon moi, il s'agit là d'éléments déclencheurs interactifs.

Le sénateur Tkachuk : À quel point le bilan doit-il être négatif?

M. McKay : Je ne crois pas qu'il existe des critères objectifs à cet égard.

Le président : Le Canada a adhéré à un autre mécanisme de surveillance, soit l'OSCE.

Le sénateur Tkachuk : Je pose la question aux témoins. Si vous voulez faire valoir un argument, vous pouvez poser des questions et exprimer votre opinion.

Le président : Le fait est qu'il existe d'autres mécanismes de surveillance.

Le sénateur Tkachuk : J'en suis certain, alors pourquoi ne pas laisser aux témoins le soin de répondre. Quels autres mécanismes sont disponibles? Par quel autre moyen pouvons-nous exercer une surveillance?

M. McKay : Je vais demander à Mme Chatsis de vous donner des précisions sur les autres mécanismes. Je peux vous dire que le Canada fait partie d'Amnistie internationale et que nous recevons leurs rapports périodiques. Ceux-ci sont examinés. Nos citoyens savent très bien porter à notre attention les cas de violation systématique des droits de la personne. Aucune de ces démarches ne se fait dans le vide. Cela vaut aussi pour les relations commerciales.

Je comprends bien la préoccupation que vous exprimez. En réalité, il s'agit de déterminer s'il y a des critères objectifs. Je ne crois pas qu'il existe des critères objectifs applicables à quelque question que ce soit. Mme Chatsis vous apportera des précisions sur tous les autres mécanismes de surveillance dont nous disposons.

Mme Chatsis : Comme l'a mentionné le président, il y a l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui inclut tous les pays concernés sauf le Gabon et Oman. L'Azerbaïdjan, l'Arménie et l'Irlande font tous partie de

on human rights at both the political and technical level. There are various reporting mechanisms within the OSCE that cover issues that are relevant to those countries.

There is also the Council of Europe for those countries as well. They may be members of it and have requirements to report on human rights to that body.

There is, of course, the UN General Assembly, the Commission on Human Rights, and most of these countries are parties to the major human rights treaties. As a state party to those treaties, they would have an obligation to report periodically to the treaty bodies on areas under the jurisdiction of the treaty body.

Senator Tkachuk: If you are keeping track of these things and you have records, perhaps you might want to forward them to the committee. We would be interested to see the human rights record comparisons before and after the treaties over the last number of years. We would appreciate it, if there are reporting mechanisms, if they could be forwarded to us with those comparisons.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: I have two or three small questions for you. The first is whether the trend at the present time is to have an increasing number of reductions and treaties or whether the protectionist approach tends to dominate? Secondly, who began this process of review? Were we the initiators or did these countries make a request to us? And generally speaking, in view of the legal context in each country, are the obligations more or less the same in each country?

[English]

Mr. Ernewein: Working backwards, in every case, the treaties are bilateral — that is to say, there are equivalent rates of tax or maximum rates of tax imposed on the other obligations, with possibly one or two exceptions. I do not recall any offhand, but either entirely or almost entirely they are reciprocal in obligating each side to provide the same measure of treaty relief or treaty benefit. As to who is demandeur in each case, I mentioned before that my recollection is that, in the case of Ireland, there is a mutual interest in doing this.

In the case of Gabon, Armenia and Oman, it may be the case that there were expressions of interest on the other side to enter into treaty negotiations. Whether or not that was the case, I also believe there were Canadian taxpayers who had investments or prospective investments there. They were interested in getting in place the regularization of tax rules that treaties bring through the pursuit of a tax treaty.

l'OSCE, qui est très active en matière de droits de la personne au plan politique et au plan technique. L'OSCE s'est dotée de nombreuses règles concernant la production de rapports qui couvrent les questions importantes pour ces pays.

Il y a également le Conseil de l'Europe. Les pays concernés en sont peut-être membres, et donc ils peuvent avoir l'obligation de fournir au Conseil de l'Europe des rapports sur la situation au chapitre des droits de la personne.

Évidemment, il y a aussi l'Assemblée générale des Nations Unies de même que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. En outre, la plupart des pays ont adhéré aux principaux traités sur les droits de la personne. Ces pays étant parties à ces traités, ils ont l'obligation de fournir aux organismes qui administrent le traité des rapports périodiques sur les domaines de compétence qui relèvent du traité.

Le sénateur Tkachuk : Si vous suivez ces questions et que vous avez des dossiers, voulez-vous faire parvenir ces renseignements au comité? Nous nous intéressons beaucoup à la question de savoir s'il y a, au cours des dernières années, des changements en matière de droits de la personne entre l'époque d'avant et d'après la conclusion des traités. S'il existe des mécanismes de déclaration, nous apprécierions beaucoup que vous nous les fournissiez à des fins de comparaison.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : J'ai deux ou trois petites questions à vous poser. La première est la suivante : est-ce que la tendance, à l'heure actuelle est d'avoir de plus en plus de réductions et de traités ou si l'on met davantage de l'avant le côté protectionniste? Deuxièmement, qui a commencé le processus de révision? Est-ce que nous étions en demande ou si ce sont ces pays qui nous ont demandé? Et, est-ce que, en général, compte tenu du contexte juridique de chaque pays, les obligations sont à peu près les mêmes dans chaque pays?

[Traduction]

M. Ernewein : On constate rétrospectivement que dans tous les cas, les traités sont bilatéraux, c'est-à-dire qu'il y a des taux équivalents d'imposition ou des taux maximaux d'imposition en contrepartie, à une ou deux exceptions près. Je ne peux en citer de mémoire, mais je crois que les dispositions du traité sont entièrement ou presque entièrement réciproques en ce qu'elles obligent chaque partie à fournir le même allègement ou le même bénéfice en vertu du traité. S'agissant de votre question sur le pays demandeur dans chaque cas, j'ai mentionné que, d'après ce dont je me souviens, dans le cas de l'Irlande, il existait un intérêt mutuel à conclure ces conventions.

Dans le cas du Gabon, de l'Arménie et d'Oman, il est possible que ce soit l'autre partie qui ait exprimé son intérêt à entamer des négociations en vue d'une convention. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il y avait également des contribuables canadiens qui avaient investi ou qui songeaient à investir dans ces pays. Ces contribuables souhaitaient que le régime fiscal soit clairement établi grâce à un traité et prônaient donc la négociation d'une convention fiscale.

That may also be the case with Azerbaijan.

Mr. Sénécal: In the case of Azerbaijan, it was at their initiative. They heard that we were negotiating with Armenia, which is a neighbouring country. That caused them to contact Foreign Affairs. They said that, since we are in the neighbourhood, so to speak, would we consider having negotiations with them as well.

Mr. Ernewein: As to whether we have observed a trend toward protectionism or not, although I earlier called these agreements economic or trade agreements, they also have the aspect of promoting trade and investment. However, they are not in and of themselves trade agreements.

The only thing one might infer from them is whether, by virtue of higher rates or lower rates, one is observing a tariff wall going up or coming down. As a very general observation, if I were forced to classify in that way, I would say that the walls are coming down. I say that because we are reducing rates, as are other countries. Of course, we, along with other countries, are expanding our treaty network, with the net effect being that there is lower source country taxes in most cases, and thus lower tariffs to the extent you regard these as tariffs.

Senator Angus: We have been furnished with a list of all the countries we have had dealings with in these treaties. Some of you may recall that, for about 10 years, I have been asking, in light of these issues, about Colombia. I have a file in my office which contains your answers. I am told that you are working on it. It is now the end of November 2004 and there is still no treaty with Colombia. Yet, on the bottom of the list with respect to about eight countries, including the U.S., it states either "In negotiation with..." and/or "We do not have a treaty." What is the status with regard to Colombia? Why do we not have a treaty with Colombia?

Mr. Sénécal: We do not have a treaty with Colombia because it has not made the decision as yet to have tax treaties with anyone. They have not negotiated any tax treaties.

On several occasions, we have discussed the merits of tax treaties with them. They are still of the view that, being the source country, or the country which would receive the investment, lowering their withholding tax would significantly decrease revenues. They are unsure as to whether they would make that up through increased investment. Thus, they are reluctant to enter into agreements.

I can assure you that, if they do make the decision to begin a tax treaty program, we are probably number one on their list because we have been in negotiations and discussions with them for years now.

C'est peut-être aussi le cas de l'Azerbaïdjan.

M. Sénécal : Dans le cas de l'Azerbaïdjan, c'est ce pays qui a lancé les négociations. Le gouvernement savait que nous négocions avec l'Arménie, un pays voisin. Les responsables sont donc entrés en contact avec le ministère des Affaires étrangères. Ils nous ont demandé d'envisager la possibilité de négocier avec leur pays, vu que nous avons entamé des pourparlers avec un pays voisin.

M. Ernewein : Vous nous avez demandé si nous avons constaté qu'il existait une tendance plus protectionniste. Je vous répondrai en disant que, bien que j'aie qualifié auparavant ces accords d'ententes économiques ou commerciales, ils ont aussi pour effet de promouvoir le commerce et l'investissement. Néanmoins, il ne s'agit pas en tant que tels d'accords commerciaux.

La seule constatation qu'on puisse en dégager, selon que les taux sont plus élevés ou plus faibles, c'est que les barrières douanières connaissent une augmentation ou une réduction. De façon très générale, si je devais envisager les choses sous cet angle, je dirais que les barrières diminuent, parce que nous réduisons les taux, comme le font d'autres pays. Évidemment, à l'instar d'autres pays, nous élargissons notre réseau de conventions, ce qui a pour effet réel de réduire les taux d'imposition dans le pays source dans la plupart des cas et donc de réduire les tarifs douaniers, dans la mesure où l'on considère qu'il s'agit de tarifs.

Le sénateur Angus : On nous a fourni la liste des pays avec lesquels nous avons négocié de tels traités. Certains d'entre vous se souviendront peut-être que je demande depuis 10 ans ce qu'il en est de la Colombie à ce chapitre. J'ai dans mon bureau un dossier qui contient vos réponses. On me dit que vous travaillez sur cette question. Nous en sommes maintenant à la fin de novembre 2004 et aucun traité n'a été signé avec la Colombie. Néanmoins, au bas de la liste où figurent environ huit pays, dont les États-Unis, il est indiqué soit « En négociation avec... » ou « Nous n'avons pas de traité ». Où en sommes-nous par rapport à la Colombie? Pourquoi n'avons-nous pas conclu de traité avec la Colombie?

M. Sénécal : Nous n'avons pas conclu de convention avec la Colombie parce que ce pays n'a pas encore pris la décision de conclure des traités fiscaux avec qui que ce soit. La Colombie n'a négocié aucune convention fiscale.

Nous avons discuté à plusieurs reprises des avantages des traités fiscaux avec le gouvernement colombien. Ils estiment toujours qu'en tant que pays source, ou en tant que pays recevant des investissements, une réduction du taux de retenue entraînerait une diminution importante des recettes. Ils n'ont pas encore déterminé si cette perte de recettes pourrait être compensée par un accroissement des investissements. Et ils sont donc réticents à conclure des traités.

Soyez-en assurés, si la Colombie décide de lancer des négociations fiscales, nous serons probablement le premier pays sur leur liste de partenaires car nous négocions et nous discutons avec la Colombie depuis des années.

Senator Angus: Are we still in discussions with them?

Mr. Sénécal: I am in contact almost on a weekly basis with our embassy in Bogota to learn about any developments. They keep informing me that everything is taking place and there is new Canadian investment, et cetera.

The Chairman: Obviously, senator, it is a slow tango, but the partner does not want to tango at this moment.

Senator Angus: That is fine.

For your information, I had a number of representations made to my office from people in the shipping industry. There is trade between Canada and Colombia. The shipping industry, which is international like the airline industry, is very susceptible to double taxation. It is one of the key areas for originally getting into international treaties, along with the avoidance of double taxation.

I take it your answer is that we are still talking to Colombia but that it takes two to tango.

That leads me into my next question. Is it not desirable that in these treaties the language be uniform? For example, shouldn't treaties between Canada and A, B, C or D country on the same subject be uniform? If not, you will get weird interpretations from the courts. Is that a fair question?

Mr. Sénécal: It is certainly desirable. It is one of the roles of the OECD model. To the extent possible, we try to encourage, at an international level, all countries to use that as a starting point. Thus, to the largest extent possible, we have provisions which are the same across the whole network of treaties.

However, we are in a situation of negotiation. If a country we are dealing with prefers different wording and they say, "We have negotiated 15 treaties with other countries, including Germany and France, and they have accepted our wording," then we have to make a call as to whether that wording is acceptable to us. We have to ask if we can still get to the same point using that wording. If we cannot, then, reluctantly, we will accept it, as long as we have not given up something. That is, of course, based on the fact that that is their model wording and other OECD countries have accepted it.

If all treaties looked alike, I guess I would be out of a job, and we could just mail these agreements to each other.

Senator Angus: The bill before us has attached to it as appendices the treaties with each of these countries. Since I am interested and have some knowledge of the international transportation of goods and people by water and/or air, I

Le sénateur Angus : Des pourparlers sont-ils toujours en cours avec la Colombie?

M. Sénécal : Je communique presque chaque semaine avec notre ambassade à Bogota pour connaître les plus récents développements. On me dit que tout se prépare et qu'il y a de nouveaux investissements canadiens et ainsi de suite.

Le président : De toute évidence, sénateur, il s'agit d'un lent tango mais le partenaire ne veut pas entrer dans la danse pour le moment.

Le sénateur Angus : Très bien.

Pour votre information, plusieurs représentants de l'industrie du transport maritime se sont adressés à mon personnel. Il y a des échanges commerciaux entre le Canada et la Colombie. L'industrie du transport maritime, qui est tout aussi internationale que l'industrie aérienne, risque souvent d'être assujettie à la double imposition. C'est l'une des raisons clés qui est à l'origine de la signature des traités internationaux, au même titre que la volonté d'empêcher la double imposition.

Je comprends de votre réponse que nous sommes toujours en pourparlers avec la Colombie mais qu'il faut deux partenaires pour danser.

Cela m'amène à mon autre question. N'est-il pas souhaitable que le libellé de ces traités soit uniforme? Par exemple, les traités entre le Canada et un pays A, B, C ou D portant sur le même sujet ne devraient-ils pas être identiques? Sinon, nous courons le risque que ces conventions soient interprétées de façon surprenante par les tribunaux. Ma question est-elle valable?

M. Sénécal : C'est certainement souhaitable. C'est d'ailleurs là l'un des rôles des modèles de convention de l'OCDE. Dans la mesure du possible, sur le plan international, nous essayons d'encourager tous les pays à se servir de ce modèle de convention comme point de départ. Ainsi, autant que faire se peut, nous retrouvons des dispositions identiques dans tout le réseau de traités.

Toutefois, nous sommes dans un contexte de négociation. Si un pays avec lequel nous discutons préfère un autre libellé et nous dit qu'il a négocié 15 traités avec d'autres pays dont la France et l'Allemagne qui ont accepté le texte proposé, alors nous devons décider si ce libellé est acceptable à nos yeux. Nous devons vérifier si notre objectif peut être atteint grâce au texte qui nous est proposé. Si la réponse est non, alors nous allons l'accepter avec réticence, pourvu que nous n'ayons pas à renoncer à quoi que ce soit. Dans un tel cas, nous concluons un accord seulement s'il s'agit de la convention modèle du pays avec lequel nous négocions et si d'autres pays de l'OCDE l'ont acceptée.

Si tous les traités étaient identiques, j'imagine que je me retrouverais sans emploi, et nous pourrions simplement nous envoyer ces conventions par la poste.

Le sénateur Angus : Le projet de loi dont nous sommes saisis contient en annexe les traités que nous avons conclus avec chacun de ces pays. Comme cette question m'intéresse, et comme je connais bien le transport international de biens et de personnes

immediately looked at its provisions. I found that in every one of the agreements, as far as the shipping and airline industries are concerned, the language is substantially different.

Profits derived from “the operation of a ship” are buzz words. Since I have some personal knowledge of the field, the question that always arises in tax law is: What does “the operation of a ship mean?” You go on to define in each of these treaties what the operation of a ship or air transportation means, and it is different in four of the cases. Seeing that blew me away.

Does your previous answer that we could not negotiate common language apply to this question as well?

Mr. Sénécal: Yes, to a large extent. For a number of reasons, including our geographic situation and, for example, the St. Lawrence Seaway, international shipping is important for us. Therefore, we like to use wording that is somewhat tighter than the OECD wording. We like to look at the concept on a voyage-by-voyage basis rather than referring just to overall transportation. It is our position that cabotage should be taxable in Canada, whether or not the shipping company has a permanent establishment in Canada.

Sometimes, to achieve those objectives, we have to play around with the wording. Sometimes the other country will say, “We agree to allow you to achieve that result,” but we have to find a way to use wording which is acceptable on our side. Sometimes we have to give up on the wording, as long as we get the result we want, through a convoluted way sometimes. However, I can assure you that we end up getting what Canada wants with respect to international traffic because we are very sensitive to that article.

Senator Angus: I put it to you that this is a tax lawyer’s dream. It is an invitation to litigation on the different meanings of the words in question.

The Chairman: Perhaps we can address that with the minister. It is an important issue.

Mr. McKay: I take Mr. Sénécal’s point that these are negotiations. My recollection of the geography of Armenia would not cause one to be concerned about shipping implications, and certainly not with Oman and others. That would lead to a different set of negotiations.

As to whether it is a tax lawyer’s dream, I thought that tax lawyers have all kinds of dreams and it seems that, no matter what the phrasing, tax lawyers seem to find expansionary notions.

The Chairman: I think what the senator is getting at is that this committee will be looking at the issue of productivity and competitiveness. As much as possible, we are trying to reduce barriers to trade and competitiveness in this country. One of

par voie maritime et/ou aérienne, j’ai immédiatement étudié les dispositions. J’ai constaté que dans chacun de ces accords, le libellé des dispositions diffère considérablement selon qu’il s’agit du secteur du transport maritime ou du secteur du transport aérien.

Les profits tirés de l’exploitation des navires sont les mots clés. Comme je connais personnellement ce secteur, je sais que la question de fiscalité qui se pose toujours est la suivante : que signifie l’exploitation d’un navire? Chaque traité précise ce que les parties entendent par « exploitation d’un navire » ou « transport aérien », et l’on obtient quatre définitions différentes. J’ai été absolument stupéfait de le constater.

Votre dernière réponse voulant qu’il ne soit pas possible de s’entendre sur un libellé commun s’applique-t-elle à cette question également?

M. Sénécal : Oui, en grande partie. Pour un certain nombre de raisons, y compris notre situation géographique et la Voie maritime du Saint-Laurent, notamment, le transport maritime international revêt une importance capitale à nos yeux. Par conséquent, nous privilégions une formulation qui est dans une certaine mesure plus rigide que celle de l’OCDE. Nous préférons envisager ce concept sous l’angle de chaque voyage plutôt que de parler de transport en général. Nous estimons que le cabotage devrait être imposable au Canada, que la société propriétaire d’un navire ait un établissement stable au Canada ou non.

Parfois, afin d’atteindre ces objectifs, nous devons modifier quelque peu le texte des dispositions. Parfois le pays avec lequel nous négocions sera d’accord pour nous permettre d’obtenir un certain résultat, mais nous devons trouver un moyen de s’entendre sur un libellé qui nous paraisse acceptable. Parfois nous sommes prêts à céder sur le texte de la disposition, pourvu que nous obtenions le résultat désiré, parfois par une rédaction alambiquée. Toutefois, je peux vous assurer que nous parvenons à obtenir ce que le Canada souhaite en matière de trafic international car nous sommes très préoccupés par cet article.

Le sénateur Angus : Je vous dis que cette disposition est le texte rêvé pour un fiscaliste. Elle constitue une source de litiges portant sur les différentes définitions des termes que j’ai mentionnés.

Le président : Nous pourrions peut-être en discuter avec le ministre. C’est une question importante.

M. McKay : Je voudrais réitérer le point soulevé par M. Sénécal : il s’agit de négociations. D’après mes connaissances sur la situation géographique de l’Arménie, les conséquences de la convention pour le transport maritime ne sont pas préoccupantes. La même affirmation s’applique à l’Oman et à d’autres pays. Dans ces cas, d’autres séries de négociations ont eu lieu.

Pour ce qui est de savoir s’il s’agit d’une disposition rêvée pour les fiscalistes, je crois que les fiscalistes ont toutes sortes de rêves, et quel que soit le libellé, ils y verront plus de choses que celui-ci ne contient.

Le président : Je crois que le sénateur veut en venir au fait que notre comité s’intéressera à la question de la productivité et de la compétitivité. Dans la mesure du possible, nous tentons de réduire les obstacles au commerce et à la compétitivité dans notre pays. Il

them, and this is the objective of these statutes and these agreements, is to increase productivity and competitiveness. The senator make as valid point. It is something to which we may give further consideration.

Mr. McKay: I agree with the validity of the point. Frankly, it is not something I would have immediately thought of it as a productivity barrier, but you are probably right.

Senator Meighen: There are 17 countries on the list of treaties being updated or negotiated for the first time and Colombia, as Senator Angus has pointed out, is one of them. There is another one that is far and away more important than any of the others and that is the United States. According to my information, the last round of meetings was held in Washington in July 2001, and the last documentation was a press release that came out in September 2000 dealing with double taxation and clarifying questions of residence, at least proposing to do so. I see nothing where any of that has been ratified or concluded in any fashion. Why not? Are we trying, perhaps on both sides, to negotiate too much in one fell swoop? Is the ratification process so complicated that we would be better to take little bites, agree on one or two issues, go back and ratify those, and agree on two more issues and ratify those? Are you trying to hit a home run with the result that, in four years, nothing has been ratified with the most important trading party we have ever had?

The Chairman: As a supplementary to that: Are they dragging their feet or are we dragging our feet?

Mr. Ernewein: Thank you for the question. The negotiations have been under way for a long time. As I mentioned already, this round of negotiations on the sixth protocol, was mandated by the fifth protocol. It mandated both country to sit down and talk about further rate reductions on withholding taxes within three years of the coming into force of that fifth protocol. That coming into force was the fall of 1995. In the fall of 1998, we sat down for the first time. We have done a lot of good work. Part of that, as Senator Meighen identified in the press release of September 2000, is providing advance notice of changes intended to be included in the protocol dealing with continued cooperation and about our departure tax and recognition of that tax in the other jurisdiction.

Our discussions are continuing. The last round of face-to-face negotiations was, I believe, in the summer of 2001. It is not that we have not talked with our colleagues in the time that has passed since then, but we have not had further rounds of negotiations. We are stuck on an issue.

In response to the supplementary, I would just say that it takes two to agree and we are not in agreement. I do not think it is productive to talk about who is hanging on and who is not.

s'agit entre autres, et c'est là l'objectif de ces lois et de ces ententes, d'accroître la productivité et la compétitivité. Le sénateur soulève un point valable. C'est une question que nous étudierons peut-être davantage.

M. McKay : Votre point est en effet tout à fait valable. En toute honnêteté, je n'aurais pas immédiatement considéré cet aspect comme étant un obstacle à la productivité, mais vous avez probablement raison.

Le sénateur Meighen : Il y a 17 pays qui figurent sur la liste des traités mis à jour ou négociés pour la première fois. La Colombie, comme l'a souligné le sénateur Angus, est l'un de ces pays. Il y en a un autre qui revêt beaucoup plus d'importance que tous les autres : les États-Unis. Selon les renseignements dont je dispose, la dernière ronde de pourparlers a eu lieu à Washington en juillet 2001, et le dernier document consiste en un communiqué de presse diffusé en septembre 2000 et portant sur la double imposition et sur des précisions apportées aux questions de résidence. Il s'agit, selon ce document, de mesures qui étaient à tout le moins envisagées. Je ne vois aucune indication voulant qu'une entente ait été ratifiée ou conclue. Pourquoi? Essayons-nous, peut-être dans les deux camps, de s'entendre sur trop de questions du même coup? Le processus de ratification est-il si complexe qu'il vaudrait mieux procéder petit à petit, s'entendre sur une ou deux questions, ratifier ces ententes partielles et ensuite s'entendre sur deux autres questions et ainsi de suite? Essayons-nous d'atteindre un objectif trop ambitieux qui nous a empêchés, au cours des quatre dernières années, de ratifier une entente avec le plus grand partenaire commercial que nous n'ayons jamais eu?

Le président : J'aurais une question connexe : est-ce qu'ils font traîner les choses en longueur ou est-ce nous qui le faisons?

M. Ernewein : Merci pour votre question. Les négociations sont en cours depuis longtemps. Comme je l'ai déjà dit, cette ronde de négociations sur le sixième protocole a été prescrite par le cinquième protocole, qui oblige les deux pays à discuter de réductions supplémentaires au taux de retenue au cours des trois années suivant l'entrée en vigueur de ce cinquième protocole. Celui-ci est entré en vigueur à l'automne 1995. À l'automne 1998, nous avons entamé les pourparlers pour la première fois. Nous avons fait un bon travail. Entre autres, comme le sénateur Meighen l'a lu dans le communiqué de presse de septembre 2000, nous avons signalé à l'avance les changements que nous souhaitons voir inclus dans le protocole portant sur la poursuite de notre collaboration. Nous y abordions également la question de la taxe sur le transport aérien et de la reconnaissance de cette taxe par l'autre État partie.

Nos discussions se poursuivent. La dernière ronde de négociations en personne a eu lieu à l'été 2001, si je ne m'abuse. Cela ne signifie pas que nous n'avons pas parlé à nos homologues depuis lors, mais il n'y a pas eu d'autres négociations. Nous sommes dans l'impasse au sujet d'une question.

Pour répondre à la question connexe, je vous dirais simplement qu'il faut être deux pour s'entendre et que nous ne nous entendons pas. Je crois qu'il n'est pas opportun de dire quelle est la position de chacune des parties concernées.

Obviously, if it is the US clinging to an issue we would rather not pursue, then we support you entirely in your view that we should do less and leave that other issue alone. If it were us, they would probably respond in the same way. We are not done yet, but we hope we will be soon. The fact is that the press release communiqué was issued a couple of years ago.

Senator Meighen: Four years ago.

Mr. Ernewein: It remains out there and it reflects our intention that we will come to terms and get a protocol in place.

The Chairman: This committee has plans to visit Washington. I have a good personal relationship with the chairman of the Finance Committee, Senator Grassley of Iowa. He is a great friend of Canada's. If this is an item to put on the agenda, we will certainly try to push it from the congressional side.

Senator Meighen: If we agreed on the questions of double taxation of individuals and on clarifying residences of corporations, which is what I understand from the press release of four years ago, what was the reason for not ratifying those items?

Mr. Ernewein: I mistook the question. Is it legally possible to have a protocol on just those two items? Absolutely. Can we wrap those up with some other items we have on the table? We hope so. If it should prove that none of the other matters come to fruition, it may well be the case that we would proceed only with those, but we believe we there are other beneficial changes that we can make as well. That announcement stands. When the protocol comes forward, those items will be incorporated as of the dates proposed in the press release, but we believe we can do more. As long as it does not take us another four years to reach that conclusion we hope to do that.

Senator Meighen: I hear you, but I still have difficulty understanding why it is not possible to grab half a loaf. I do not assume that it is a negotiating ploy. Keep negotiating unless there is some element of doubt, or an item that you want to use as a negotiating point. I do not think you are saying that. Four years is a long time to wait hoping that the remaining matters will fall into place when you call it a day.

Mr. Ernewein: It is a fair comment. I hope you are wrong in the sense that we will not get other things done. I do believe we will.

Senator Meighen: I did not mean to say that.

Mr. Ernewein: If that should prove to be the case and are you right that we are unable to get other things done, then proceeding with this is something we should consider.

De toute évidence, si les États-Unis refusaient de céder sur un point et que cela ne nous convenait pas, alors je souscrirais entièrement à votre opinion voulant que nous réduisions l'ampleur de nos négociations et que nous laissions de côté la question litigieuse. Si c'était nous qui refusions de céder, les États-Unis réagiraient probablement de la même façon. Nous n'avons pas encore terminé, mais nous espérons le faire bientôt. Il est vrai que le communiqué de presse a été émis il y a quelques années.

Le sénateur Meighen : Il y a quatre ans.

M. Ernewein : Ce communiqué demeure, et il reflète notre volonté de mener ces négociations à terme et de signer un protocole.

Le président : Notre comité planifie actuellement une visite à Washington. J'ai une bonne relation personnelle avec le président du Comité des finances, le sénateur Grassley de l'Iowa. C'est un grand ami du Canada. S'il s'agit d'un dossier que nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour, nous essaierons certainement d'influencer le Congrès.

Le sénateur Meighen : Si nous nous entendons sur les questions touchant la double imposition des particuliers et sur la détermination de la résidence des sociétés, ce qui était prévu dans le communiqué de presse d'il y a quatre ans d'après ce que je comprends, pourquoi n'avons-nous pas ratifié d'entente sur ces questions?

M. Ernewein : J'ai mal compris la question. Du point de vue juridique, est-il possible d'avoir un protocole qui ne porterait que sur ces deux éléments? Absolument. Pouvons-nous rattacher ces éléments à d'autres que nous avons sur la table? Nous l'espérons. Si aucune des autres questions ne devait porter fruit, il se pourrait fort bien alors que l'on n'ait que ces éléments, mais nous croyons que nous pouvons aussi apporter d'autres changements bénéfiques. Donc, cette annonce tient. Quand le protocole verra le jour, ces éléments pourront alors être intégrés à compter des dates proposées dans le communiqué de presse, mais nous pensons pouvoir faire davantage. Nous pensons pouvoir y parvenir à condition que l'on ne prenne pas quatre ans de plus pour arriver à la conclusion.

Le sénateur Meighen : Je comprends ce que vous me dites, mais je ne comprends toujours pas pourquoi il ne serait pas possible de se contenter de la moitié. Je ne pense pas que ce soit une manœuvre de négociation. Poursuivez les négociations, à moins qu'il y ait des doutes ou qu'il y ait un élément que vous souhaitez utiliser comme point de négociation. Ce n'est pas ce que vous nous dites, que je sache. Quatre ans, c'est une longue période d'attente dans l'espoir que les questions qui demeurent seront réglées en bout de ligne.

M. Ernewein : C'est de bonne guerre, mais j'espère que vous avez tort quand vous dites que nous ne réussirons pas à accomplir autre chose. Au contraire, je crois que nous y parviendrons.

Le sénateur Meighen : Ce n'est pas ce que je voulais dire.

M. Ernewein : Si cela devait s'avérer et que vous avez raison en ce sens que nous ne réussirons pas à faire d'autres choses, raison de plus pour envisager de mettre les choses en branle.

Senator Meighen: Four years is a somewhat long time.

The Chairman: The senator raised a valid point and we will explore that informally with the minister. Again it might be the subject we will raise when we meet with our American colleagues some time next year.

Are there any further questions or comments before we turn to Senator Harb?

I would thank the witnesses for their presentation. I also wish to thank you for your briefing notes which seem to be becoming better and thicker. We welcome thick briefing notes. Our questions were sparse but important because we read your material and it answered many of our questions. I thank you all, including those who prepared the briefing notes, which were most informative.

Senator Harb: Honourable senators, on behalf of the witnesses, I would thank you for this opportunity to discuss these important issues. I think it is important to put on the table some clarification with regard to certain points which were raised. The first point, the human rights element, is something that the government takes seriously. As the witnesses have indicated, there are a number of venues that the government is using to pursue those most important issues.

The second issue was whether or not we should use tax treaties as mechanisms to enforce a human right in those countries with which we have treaties. I should make the point that there is no difference in our treatment of those countries with whom we have an agreement, rather, in circumstances where we have a treaty, we can provide, in particular, Canadians who may be doing businesses in those countries — and vice versa — a level playing field.

Senator Angus: On a point of order, Mr. Chairman, senators on this side have asked me to determine through you what this is all about.

The Chairman: I want to wrap this up. I thought there might be some brief comments from Senator Harb because he is the sponsor of the bill. If he chose to say something that was fine. Although it is unusual, it is good practice to hear from the government sponsor to answer any questions. I am not asking Senator Harb to give evidence, but I am asking for comments. If there are no comments, we can proceed to clause-by-clause consideration.

Senator Tkachuk: In future when this happens, should the sponsor of the bill be in attendance to add to the questions and supplement the responses?

The Chairman: May I suggest that I take this up with the steering committee and come back to the committee on it? Thank you, Senator Harb.

Le sénateur Meighen : Quatre ans, c'est quand même beaucoup de temps.

Le président : Le sénateur a soulevé un argument valable, et nous explorons la question de manière informelle avec le ministre. Là encore, ce serait peut-être un sujet à aborder avec nos collègues américains quand nous les rencontrerons dans le courant de l'année prochaine.

Y a-t-il d'autres questions ou observations avant de donner la parole au sénateur Harb?

Je voudrais remercier les témoins pour leur exposé. Je voudrais aussi vous remercier pour vos notes d'information qui semblent devenir de plus en plus volumineuses. D'ailleurs, nous aimons ce genre de notes. Quoique peu nombreuses, nos questions ont néanmoins été importantes, car nous avons lu le matériel que vous nous avez fourni et qui répondait à nombreuses de nos interrogations. Je vous remercie tous, y compris ceux d'entre vous qui ont préparé des notes d'information, que nous avons trouvés des plus informatives.

Le sénateur Harb : Honorables sénateurs, au nom des témoins, je voudrais vous remercier de cette occasion qui nous est donnée pour discuter de ces sujets importants. À mon avis, c'est important d'apporter des éclaircissements à certains points qui ont été soulevés. Le premier, l'élément ayant trait aux droits humains, est quelque chose que le gouvernement prend au sérieux. Comme l'ont indiqué les témoins, le gouvernement utilise différents moyens pour régler ces questions des plus importantes.

Le deuxième point consiste à savoir si nous devons utiliser les conventions fiscales comme mécanismes pour faire respecter les droits humains dans les pays avec lesquels nous avons des traités. Je dois préciser qu'il n'y a pas de différence dans notre traitement des pays avec lesquels nous avons un accord, la différence se situe plutôt au niveau des circonstances qui permettent aux Canadiens, notamment ceux qui font des affaires dans ces pays avec lesquels nous avons un traité, de jouir de chances égales.

Le sénateur Angus : Rappel au Règlement, monsieur le président. Les sénateurs de ce côté-ci de la table m'ont demandé de déterminer, avec votre permission, de quoi il s'agit exactement.

Le président : Je veux clore cette séance. Je pensais que le sénateur Harb avait peut-être de brefs commentaires à faire, étant donné qu'il est le parrain de ce projet de loi. Je n'avais pas d'objection à ce qu'il intervienne. Bien que ce soit inhabituel, c'est une bonne pratique que d'entendre ce que le parrain d'un projet de loi émanant du gouvernement a à dire en guise de réponse à des questions. Je ne demande pas au sénateur Harb de faire une déposition, mais je lui demande son avis. S'il n'a pas d'observations à faire, nous pouvons alors commencer l'étude article par article.

Le sénateur Tkachuk : À l'avenir, quand cela arrivera, le parrain d'un projet de loi devra-t-il être présent pour répondre aux questions et fournir des compléments d'information?

Le président : Avec votre permission, je vais soumettre la question au comité de direction, puis communiquer la réponse au comité. Je vous remercie, sénateur Harb.

Senator Harb: As a member of the committee, may I comment?

The Chairman: You may have 30 seconds. Are honourable senators agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Harb: Some of my colleagues on the other side wanted to let the public believe that we are not continuing to do business with the U.S., despite the fact that this kind of negotiation is taking place. I wanted to bring that to the attention of senators. A protocol is already in place.

The Chairman: I take the point of honourable senators. These are facts that speak for themselves — *res ipsa loquitur*. Could you please move your motion, senator?

Senator Harb: Honourable senators, I move that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill S-17, to implement an agreement, conventions and protocols concluded between Canada and Gabon, Ireland, Armenia, Oman and Azerbaijan for the avoidance of double taxation and the prevention of fiscal evasion.

The Chairman: Are honourable senators agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I suggest that, unless the committee decides otherwise, the normal procedure would be to postpone the consideration of the long and the short titles contained in clause 1. Shall we proceed in the normal way?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clauses 2, 3, 4, 5 and 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

[Translation]

Senator Plamondon: For the exchange of information, in schedule 1, I would have like to have had further assurances that the exchange of information would be of the same quality when it comes to the country we are dealing with.

[English]

The Chairman: We agreed to proceed to clause-by-clause consideration, senator. This is simply a matter of clause-by-clause consideration with no variation.

Senator Plamondon: You said, “schedule 1,” and this is in schedule 1.

The Chairman: We agreed to deal with it clause by clause as opposed to evidence based on clause by clause or variations.

Senator Plamondon: Very well.

The Chairman: Shall schedules 1, 2, 3, 4 and 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 1, the short title, carry?

Le sénateur Harb : En tant que membre de ce comité, puis-je faire un commentaire?

Le président : Vous avez 30 secondes. Cela plaît-il aux honorables sénateurs?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Harb : Certains de mes collègues de l'autre côté voulaient donner l'impression aux Canadiens que nous ne poursuivions pas nos affaires avec les États-Unis, et ce, malgré le fait que ce genre de négociation est en cours. Je voulais attirer l'attention des sénateurs sur ce fait. Un protocole est déjà en place.

Le président : Je comprends ce que veulent dire les honorables sénateurs. Ce sont-là des faits qui se passent de tout commentaire — *res ipsa loquitur*. Pourriez-vous proposer votre motion, monsieur le sénateur?

Le sénateur Harb : Honorables sénateurs, je propose que le comité commence l'étude article par article du projet de loi S-17 visant à mettre en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Gabon, l'Irlande, l'Arménie, Oman et l'Azerbaïdjan en vue d'éviter des doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale.

Le président : La motion est-elle adoptée, honorables sénateurs?

Des voix : Adoptée.

Le président : À moins que le comité en décide autrement, je propose de suivre la procédure normale, qui est de reporter l'étude des titres, au long et abrégé, contenus dans l'article 1. Êtes-vous d'accord pour que nous procédions comme d'habitude?

Des voix : D'accord.

Le président : Les articles 2, 3, 4, 5 et 6 sont-ils adoptés?

Des voix : Adoptés.

[Français]

Le sénateur Plamondon : Dans l'échange de renseignements, à l'annexe 1, j'aurais voulu avoir d'autres assurances que l'échange de renseignements soit de même qualité que celui des pays avec qui on fait affaire.

[Traduction]

Le président : Nous avons convenu de passer à l'étude article par article, honorables sénateurs. Il s'agit simplement d'une étude article par article sans changement aucun.

Le sénateur Plamondon : Vous avez dit « Annexe 1 », et ceci se trouve en annexe 1.

Le président : Nous avons convenu d'entamer l'étude article par article plutôt que d'entendre des témoignages sur les articles un à un.

Le sénateur Plamondon : Très bien.

Le président : Les annexes 1, 2, 3, 4 et 5 sont-elles adoptées?

Des voix : Adoptées.

Le président : L'article 1, le titre abrégé, est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it agreed that this bill be adopted without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Does the committee wish to proceed in camera to discuss a draft report or can we take it that the draft report will be composed of the bill?

Hon. Senators: Agreed, the bill.

The Chairman: Is it agreed that this bill be reported without amendment and without observations at the next sitting of the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried. Thank you.

Senator Angus: Chairman, could you please clarify this for Senator Plamondon?

Senator Plamondon: I am in agreement with the bill but I would like to have a report on the quality of the exchange of information, because it was too vague.

The Chairman: Would you like us to make an observation?

Senator Plamondon: Yes, please.

The Chairman: There is a process that will satisfy the senator and others as well. We can follow this up with a letter to the minister suggesting that a number of important observations have been raised, particularly with respect to uniformity. The other would be the question of the status of the various negotiations and what, if any, is the monetary mechanism dealing with rights. In that way, we can have that on the record as a benchmark for us to consider.

Senator Angus: Perhaps we should prepare a short narrative to accompany the report.

The Chairman: My suggestion is that we deal with that in a letter by the steering committee. I think that will satisfy everyone.

Senator Tkachuk: That would be a letter from the steering committee.

Senator Meighen: I am not sure my point was made. On the status of negotiations, we should make a point that it would be better to take half a loaf and worry about the second half as negotiations continue.

Senator Moore: We could build on it.

The Chairman: I take your point.

Des voix : Adopté.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Le président : Le projet de loi est-il adopté sans amendement?

Des voix : Adopté.

Le président : Les membres du comité souhaitent-ils poursuivre la réunion à huis clos pour discuter d'un projet de rapport ou dois-je supposer que le projet de rapport sera composé du projet de loi?

Des voix : D'accord, le projet de loi.

Le président : Plaît-il aux membres du comité que je dépose ce projet de loi sous forme de rapport sans amendement et sans observation à la prochaine séance du Sénat.

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Je vous remercie.

Le sénateur Angus : Monsieur le président, pourriez-vous s'il vous plaît apporter l'éclaircissement demandé par le sénateur Plamondon?

Le sénateur Plamondon : Je suis en accord avec le projet de loi, mais j'aimerais qu'on rédige un rapport sur la qualité de l'échange d'information, par ce que c'est trop vague.

Le président : Voudriez-vous que nous formulions une observation?

Le sénateur Plamondon : Oui, s'il vous plaît.

Le président : Il y a une procédure qui va satisfaire madame le sénateur et d'autres également. Nous pouvons en plus faire parvenir une lettre au ministre faisant état d'un certain nombre d'observations importantes qui ont été soulevées, notamment en ce qui a trait à l'uniformité. D'autre part, on pourrait poser une question sur la progression des diverses négociations, le cas échéant, et sur le mécanisme monétaire se rapportant aux droits. Ainsi, on aurait quelque chose de consigné qui servirait de référence pour nous.

Le sénateur Angus : Peut-être pourrions-nous préparer un court argumentaire qui accompagnerait le rapport.

Le président : Je propose qu'on le fasse sous forme de lettre signée par le comité de direction. Je pense que tout le monde y trouvera son compte.

Le sénateur Tkachuk : Ce serait donc une lettre du comité de direction.

Le sénateur Meighen : Je ne suis pas sûr que mon argument ait été compris. S'agissant des négociations, nous devrions préciser qu'il serait préférable de se contenter de la moitié du gâteau en attendant la deuxième partie des négociations.

Le sénateur Moore : Nous pourrions nous en servir comme point de départ.

Le président : Je prends note de ce que vous dites.

We will continue in camera for two minutes, honourable senators.

The committee continued in camera.

Nous poursuivrons la réunion à huis clos pour deux minutes, honorables sénateurs.

Le comité poursuit ses délibérations à huis clos.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, November 24, 2004

Bank of Canada:

David Dodge, Governor;
Paul Jenkins, Senior Deputy Governor.

Thursday, November 25, 2004

Office of the Minister of Finance:

John McKay, P.C., M.P., Parliamentary Secretary to the Minister
of Finance.

Department of Finance:

Brian Ernewein, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy
Branch;
David Sénécal, Tax Policy Officer, Tax Treaties, Tax Legislation
Division, Tax Policy Branch.

Foreign Affairs Canada:

Deborah Chatsis, Human Rights, Humanitarian Affairs and
International Women's Equality Division.

TÉMOINS

Le mercredi 24 novembre 2004

Banque du Canada :

David Dodge, gouverneur;
Paul Jenkins, premier sous-gouverneur.

Le jeudi 25 novembre 2004

Bureau du ministre des Finances :

John McKay, C.P., député, secrétaire parlementaire du ministre des
Finances.

Ministère des Finances :

Brian Ernewein, directeur, Division de la législation de l'impôt,
Direction de la politique de l'impôt;
David Sénécal, agent principal de la politique de l'impôt,
Conventions fiscales, Division de la législation de l'impôt,
Direction de la politique de l'impôt.

Affaires étrangères Canada :

Deborah Chatsis, Droits de la personne, des affaires humanitaires et
de la promotion internationale de la femme.